✱ Année 1960. — N° 33 A. N. Le Numéro : 0,50 NF Jeudi 16 Juin ✱

# JOURNAL OFFICIEL

## DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

# DÉBATS PARLEMENTAIRES

# ASSEMBLÉE NATIONALE

### COMPTE RENDU INTÉGRAL DES SÉANCES

Abonnements à l'Edition des DEBATS DE L'ASSEMBLEE NATIONALE : FRANCE ET OUTRE-MER : 22 NF ; ETRANGER : 40 NF
(*Compte chèque postal : 9063 13. Paris.*)

PRIÈRE DE JOINDRE LA DERNIÈRE BANDE aux renouvellements et réclamations

DIRECTION, REDACTION ET ADMINISTRATION 26, RUE DESAIX, PARIS 15°

POUR LES CHANGEMENTS D'ADRESSE AJOUTER 0,20 NF

## CONSTITUTION DU 4 OCTOBRE 1958

### 1re Législature

### 2e SESSION ORDINAIRE DE 1959-1960

## COMPTE RENDU INTEGRAL — 33e SEANCE

### 1re Séance du Mercredi 15 Juin 1960.

SOMMAIRE

1. — Politique étrangère. — Suite du débat sur la déclaration du Gouvernement (p. 1317).

MM. Mondon, Georges Bonnet, Caillemer, Albert-Sorel, Muller, Raphaël-Leygues, Conte.

Suspension et reprise de la séance.

MM. Billoux, Radius, Japiot.

Renvoi de la suite du débat.

2. — Ordre du jour (p. 1335).

**PRESIDENCE DE M. JEAN MONTALAT,**

**vice-président.**

**La séance est ouverte à quinze heures.**

**M. le président.** La séance est ouverte.

— 1 —

**POLITIQUE ETRANGERE**

**Suite du débat sur la déclaration du Gouvernement.**

**M. le président.** L'ordre du jour appelle la suite du débat sur la déclaration du Gouvernement concernant la politique étrangère.

La parole est à M. Mondon. (*Applaudissements à droite.*)

**M. Raymond Mondon.** Mesdames, messieurs, les individus comme les peuples, enclins non seulement à un optimisme légitime mais aussi à se bercer d'illusions génératrices de quiétude passagère, connaissent parfois de cruels réveils.

Il en a été souvent ainsi au cours de notre histoire, et notre génération elle-même en a déjà fait, à plusieurs reprises, la rude expérience.

Je n'aurais qu'à rappeler avec quelle sincérité touchante certains hommes politiques français croyaient en 1931 ou en 1932 qu'Hitler n'accéderait jamais au pouvoir.

Je n'aurais qu'à rappeler certaines espérances que fit naître la signature du pacte franco-soviétique de 1935, la douce torpeur qui s'empara des Français après la signature de l'accord de Munich en septembre 1938, enfin les pourparlers franco-russes du début de l'été 1939 qui devaient être suivis, à la fin du mois d'août de la même année, de l'accord Ribbentrop-Molotov.

Pourquoi ces illusions ? Parce que les Français, comme tous les autres peuples d'ailleurs, oublient, malgré leur esprit critique, de remonter aux sources de la politique des pays totalitaires, à leurs doctrines que ceux-ci suivent et appliquent avec une méthode éprouvée.

La dernière expérience que nous venons de vivre en France avec M. Khrouchtchev en est une éclatante démonstration. Après les sourires, les bons mots, les boutades, quelles illusions ne sont pas nées dans notre pays, non seulement dans les milieux communistes et progressistes, mais aussi dans certains milieux bien bourgeois de certains quartiers de Paris ou de la province !

On oubliait naturellement Berlin-Est, Poznan, Budapest. C'était la coexistence pacifique. Et, le 5 mai encore, après la dénonciation de l'incident de l'U-2, M. Khrouchtchev prononçait devant le soviet suprême à Moscou, dix jours avant son arrivée à Paris et l'échec de la conférence au sommet, ces paroles que nous relevons dans l'analyse des documents soviétiques :

« Nous nous rendons, disait-il, à la conférence de Paris le cœur pur, avec de bonnes intentions et nous ne ménagerons pas nos efforts pour réaliser un accord réciproquement acceptable. »

Voilà donc avec quelles intentions, quel cœur pur M. Khrouchtchev est venu à Paris.

On ne pouvait certes être plus rassuré. La coexistence pacifique était en bonnes mains.

Seuls, bien entendu, certains trouble-fête étaient sceptiques et le 16 mai, jour d'ouverture de la conférence au sommet à Paris, un des porte-parole de M. Khrouchtchev en France, M. Raymond Guyot, confirmait à peu près mot pour mot dans l'*Humanité* les déclarations faites par M. Khrouchtchev le 5 mai au Soviet suprême.

Je n'ai pas besoin, mes chers collègues, d'épiloguer sur la suite, qui n'a pas dépendu de nous, dans la semaine du 15 au 20 mai.

En revanche, la suite plus lointaine peut et doit dépendre de nous.

Mes chers collègues, pour bien situer le problème, j'examinerai la conception que se font les communistes et, en particulier, le Kremlin de la coexistence pacifique.

Cette conception est-elle cachée ? Est-elle trouble ?

Je ne le crois pas car, comme la politique de toute dictature, elle est claire et nette.

Je viens de faire allusion au journal l'*Humanité*. Je me permettrai de vous lire quelques extraits de l'intervention de M. Maurice Thorez au comité central du parti communiste à Ivry, le 23 mai 1960, donc huit jours après l'échec de la conférence au sommet. Voici comment les communistes, non seulement russes, mais français, conçoivent la coexistence pacifique.

« La coexistence pacifique, disait Maurice Thorez, ne signifie pas la fin de la lutte des classes, ni à l'échelon international, ni à l'intérieur des Etats. Les rapports entre les deux camps, le camp de l'impérialisme et celui du socialisme, sont-ils une autre chose qu'une forme supérieure de la lutte des classes ?

« Comme je le soulignais, le 28 avril à Ivry — poursuivait Maurice Thorez — la lutte des classes ne s'éteint pas ; elle ne devient pas moins ardente, moins opiniâtre, moins nécessaire.

« Et — ajoute-t-il — il n'y a pas davantage conciliation des classes à l'intérieur des Etats capitalistes. C'est pourquoi je pense que Raymond Guyot a eu raison dans son rapport : on ne peut approuver l'idée formulée récemment dans une de nos publications où l'on parle de la diminution des menaces politiques internes du fait de la consolidation des mouvements réactionnaires. »

Ces quelques lignes sont particulièrement symboliques et instructives.

Que signifie « coexistence pacifique », aussi bien pour Moscou que pour les différents partis communistes de l'Europe occidentale et du tiers monde ? C'est, en somme, la détente sur le plan international pour arriver à imposer la politique russe en utilisant, par l'intérieur, les partis communistes des démocraties occidentales, comme de celles du tiers monde.

Dans ces conditions, monsieur le ministre, si, dans les discussions futures avec M. Khrouchtchev ou ses subordonnés, s'ils ne sont pas parfois ses égaux, on ne tient pas compte de cet élément essentiel, nous risquons, avec nos alliés, d'aller au devant de déconvenues et de voir la tension s'accroître au lieu de s'atténuer.

Bien des Français, et non des moindres, ont pu penser que la coexistence pacifique, entraînant la détente extérieure, engenderait le calme à l'intérieur des frontières et permettrait peut-être, en ce qui concerne la France, d'aider à la solution du problème algérien.

Ils avaient oublié cette thèse fondamentale rappelée par Thorez et Khrouchtchev et reprise récemment encore dans les journaux de démocratie populaire de Tchécoslovaquie, comme le *Rude Pravo*.

Certes, M. Khrouchtchev et ses amis, par leur habileté, avaient laissé croire à une accalmie et l'ont renouvelée d'ailleurs, cette habileté, dimanche dernier, si l'on se réfère à un récent article de la *Pravda*.

Mais ces périodes d'accalmie, mes chers collègues, que sont-elles ? Le parti communiste et ses filiales des différents pays se sont alignés comme à l'habitude. Ils se sont abstenus, je le reconnais bien volontiers, pendant un certain temps, de toute critique violente, de manifestations pouvant troubler la tranquillité des gouvernements et d'une masse toujours prête à croire à des renversements spéctaculaires.

On a même pensé qu'il pourrait y avoir une scission entre le communisme blanc de Moscou et le communisme jaune de Pékin.

**M. Guy Jarrosson.** Erreur profonde !

**M. Raymond Mondon.** Or, mes chers collègues, nous ne devons pas nous tromper, car il s'agit là moins de la rivalité de deux nations pour le leadership que, simplement, de l'opposition de deux conceptions tactiques de la révolution, parce que, dans un cas — celui de la Russie — nous avons affaire à un pays développé, et que, dans l'autre cas — celui de la Chine — nous avons encore affaire à un pays sous-développé.

Voilà la divergence. Elle n'est pas de fond. Elle est simplement de conception de tactique.

D'ailleurs, à ce sujet, il est bon de faire certains rappels. En 1954, à Moscou, lorsqu'il y eut divergence de vues entre M. Malenkov, président du conseil de l'époque, et M. Khrouchtchev, que vit-on ?

C'est M. Malenkov qui épousait à l'époque l'attitude qu'adopte aujourd'hui M. Khrouchtchev tandis que ce dernier adoptait à l'époque l'attitude de la Chine d'aujourd'hui.

Ainsi donc, entre 1954 et 1960, M. Khrouchtchev n'a pas, à mon sens, changé d'attitude quant au fond. Il en a changé quant à la forme. De cela nous devons être persuadés si nous ne voulons pas nous tromper sur l'interprétation de la doctrine communiste et de ses applications. (*Applaudissements à droite et sur quelques autres bancs au centre et à gauche.*)

Dès lors, quelles sont les raisons du renversement tactique de la politique russe ? On en a cité plusieurs : la collégialité — dont j'ai déjà parlé — l'armée, sur laquelle je reviendrai ; la Chine, dont je viens de dire un mot ; et puis peut-être aussi la constatation faite par le Gouvernement russe que l'unité alliée était réalisée sur l'affaire de Berlin et sur les bases américaines dans le monde.

Je pense que toutes ces raisons ont du être réunies, mais habilement camouflées sous l'incident de l' « U. 2 » américain.

La collégialité, l'armée ont eu certainement une influence sur l'attitude de M. Khrouchtchev. On rapporte d'ailleurs — avec, bien entendu, les réserves d'usage — cette apostrophe adressée, au comité central du parti communiste à Moscou, à M. Khrouchtchev par un autre membre de cet organisme qui lui disait : « Tu te mets à table avec les Occidentaux, mais ils veulent entrer dans ta chambre à coucher ! »

Ce sont peut-être de telles allusions qui ont fait réfléchir M. Khrouchtchev et qui lui ont fait prendre, depuis le 15 mai, une attitude plus agressive.

Mais l'homme d'Etat soviétique a plus d'un tour dans son sac, et il sait que l'opinion occidentale est sensible au régime de la douche écossaise. Peut-être veut-il expérimenter sur les humains de l'Europe occidentale la fameuse théorie que Pavlov a appliquée aux chiens russes ! Je ne sais s'il poussera le cynisme jusque là, mais, usant du système de la douche écossaise, il sait très bien alterner les hauts et les bas, la chaleur et le froid, de sorte que les peuples d'Europe occidentale ne sachent plus où donner de la tête.

Au fait, depuis le 15 mai, M. Khrouchtchev a encore appliqué cette théorie de la douche écossaise. Le 19, à Chaillot, en même temps qu'il attaque violemment le président Eisenhower, il prononce des paroles aimables à l'égard de la France. Le 20, à Berlin-Est, il remet à plus tard la signature du traité avec la République démocratique allemande. Le 28, à Moscou, par contre, il attaque la France qu'il dit complice de la politique de brigandage du président Eisenhower. Au début du mois de juin, il fait proposer à Genève un projet de désarmement qui, sur certains points, paraît ressembler au projet de désarmement présenté par le Gouvernement français. Et nous avons tous en mémoire l'article paru dimanche dans la *Pravda* et reproduit dans différents journaux d'hier. Nous pouvons encore, mes chers collègues, nous attendre à d'autres propositions contradictoires dans les semaines et les mois qui vont venir.

C'est à cela que nous, hommes politiques français, devons être attentifs et aussi, je pense, rendre attentive l'opinion, car nous sommes tous d'accord sur ce point, me semble-t-il : la détente, oui, mais dans la confiance et non dans le doute et l'ambiguïté. (*Applaudissements à droite et sur divers bancs à gauche et au centre.*)

Monsieur le ministre, quelle doit être alors notre attitude ?

Nous devons, tout d'abord, maintenir sans faille celle que le Gouvernement français et le Président de la République ont adoptée dans les jours qui ont suivi le 16 mai, sans faiblesse et sans provocation, et, comme vous l'avez fort bien dit devant le Sénat la semaine dernière, avec sagesse et fermeté. Nous prenons acte, à ce sujet, de votre déclaration que nous approuvons.

Nous ne devons pas non plus refuser automatiquement les conversations avec la Russie, mais à plusieurs conditions.

J'approuve également, monsieur le ministre, ce que vous avez déclaré hier à cette tribune concernant le retour à la diplomatie classique et la préparation de future conférences au sommet — s'il doit s'en tenir — par les voies normales, comme le général de Gaulle y a fait allusion dans son récent discours radiodiffusé, comme certains Allemands, non seulement du parti de M. Adenauer, mais du parti social-démocrate, tel M. Fritz Erler, l'ont déclaré récemment, comme M. Diffenbaker, premier ministre canadien, l'a aussi affirmé l'autre jour, disant : « L'échec d'une nouvelle conférence serait pire que l'absence de toute conférence ».

Il faut en même temps, monsieur le ministre, demeurer fermes en ce qui concerne Berlin et les bases occidentales.

Sur ces deux points, M. Khrouchtchev va tenter — car ce sont deux points essentiels aussi bien pour la Russie que pour les pays d'Europe occidentale et l'Amérique — un certain nombre de manœuvres.

Nous savons bien pourquoi M. Khrouchtchev veut que Berlin devienne libre : c'est pour qu'ensuite cet îlot de liberté dans la « mer rouge » bascule dans le régime de démocratie populaire de Berlin-Est. Car M. Khrouchtchev et les Russes veulent absolument le maintien des démocraties populaires dans les pays satellites ; et nos collègues qui sont allés à Berlin-Ouest peuvent attester que la prospérité de cette partie de l'ancienne capitale du Reich, en face de Berlin-Est et de la république démocratique allemande, est un défi au régime communiste.

Par contre, nos thèses occidentales, monsieur le ministre, vous l'avez affirmé et je vous en remercie, sont et demeurent solides. Nous avons les accords de 1944 et de 1945 avec les alliés — les Trois, puis les Quatre — qui furent confirmés, en 1949, après la levée du blocus de Berlin, puis en juillet 1955, à la conférence des Quatre Grands à Genève.

M. Khrouchtchev, dans ce même discours du 5 mai que je viens d'évoquer, disait que si nous avions pour nous les accords juridiques nous n'avions pas avec nous la population. Ainsi que le disait hier M. Blin, nous pouvons très bien proposer à M. Khrouchtchev — cette proposition lui a d'ailleurs déjà été faite et il n'y a jamais répondu favorablement — de procéder à un référendum à ce sujet, aussi bien à Berlin-Est qu'à Berlin-Ouest. Les électeurs de Berlin-Ouest se sont déjà prononcés à cet égard à plusieurs reprises.

C'est donc la fermeté que nous avons manifestée qu'il convient de maintenir sans provocation, avec confiance, en évitant, monsieur le ministre, très clairement et très nettement, de nous laisser entraîner dans ce domaine à des solutions dites originales pour essayer, coûte que coûte, de trouver un règlement à ce problème difficile.

A ce sujet, on parle de cercles concentriques, de bandes parrallèles ; mais nous savons les uns et les autres où de telles formules nous mèneraient : il n'y aurait plus de bases américaines, non seulement en Allemagne, mais également en France et dans le reste de l'Europe, tandis que les Russes pourraient demeurer à Varsovie, à quelques centaines de kilomètres de Berlin.

Alors, évitons ces idées astucieuses — permettez-moi l'expression — originales mais très dangereuses, non seulement pour Berlin, mais pour la liberté et pour la sécurité de l'Occident.

J'évoquerai, après la question de Berlin, un deuxième point relatif à l'existence des bases américaines en Europe et dans le monde.

M. Khrouchtchev, très habilement, dans le projet de désarmement qu'il a fait déposer il y a huit jours à la conférence de Genève, s'est rapproché, ou a semblé se rapprocher, notamment en ce qui concerne les engins nucléaires, d'une partie de la thèse française. Mais en même temps, alors que jusque là cela n'avait été contenu dans aucun projet de désarmement soviétique, il demande, dans le premier stade des opérations de désarmement, la suppression des bases américaines en Europe et dans le monde.

Je ne crois pas, mes chers collègues, qu'il soit nécessaire d'épiloguer sur ce point, car l'incident de l'U. 2 et tout ce que nous avons appris depuis démontrent nettement que les bases américaines sont véritablement un des points essentiels de la sécurité occidentale.

D'ailleurs, quelle sincérité, quelle bonne foi peut-on attribuer au projet de désarmement soviétique ? Il nous souvient à tous que, lors de son voyage en France du mois dernier, M. Khrouchtchev était accompagné d'un homme particulièrement muet mais toujours présent, le maréchal Malinowski. Or, voici ce qu'a écrit sur le désarmement le maréchal Malinowski il y a peu de temps dans la *Pravda* : « J'ai l'impression que les officiers ne comprendront pas pourquoi ils sont sacrifiés à la propagande, eux qui sont les seuls défenseurs du régime par la crainte qu'ils inspirent. Ils vont considérer la mesure comme l'expression d'une menace interne ».

Et le maréchal Sokolowski écrivait, récemment aussi : « Je ne m'élève pas ici contre le camarade Khrouchtchev, mais contre ceux qui, dans son entourage voudraient s'en prendre aux prérogatives de l'armée, parce qu'elle leur fait peur par son intégrité absolue et sa défense du marxisme ».

Je pense que ces deux citations sont particulièrement significatives et démontrent quelle est la part de sincérité dans tous ces projets de désarmement, sachant quelle est l'influence de l'armée dans le régime communiste.

Il faut enfin, monsieur le ministre — je n'insisterai pas sur ce point car d'autres orateurs l'ont fait beaucoup mieux que je ne le ferais moi-même — assurer le maintien de l'Alliance atlantique, son renforcement même, et le développement de la politique européenne de la France.

Nous avons pris connaissance de l'avant-dernier discours radiodiffusé du général de Gaulle, consacré à la politique européenne, et nous pensons effectivement que, dans ce domaine, nous devons aller de l'avant.

A ce sujet, je me permettrai, monsieur le ministre des affaires étrangères, de vous poser une question : quelle sera l'attitude du Gouvernement français au regard des élections au suffrage universel des représentants au parlement européen, qui devraient se dérouler en 1962 et 1963, comme en a décidé récemment l'Assemblée parlementaire européenne à Strasbourg ? Je pense que, dans ce domaine, nous pouvons les uns et les autres nous mettre d'accord ; car, si j'ai bonne mémoire, tous nos collègues français et tous les groupes politiques représentés à l'Assemblée parlementaire européenne ont voté pour le projet émanant de la commission de travail présidée par M. le sénateur belge Dehousse.

Et voici un autre point : nous sommes, les uns et les autres, convaincus de la nécessité d'une politique européenne, de l'entente avec le gouvernement de Bonn, comme de la défense de la liberté de Berlin. Mais je crois qu'il n'est pas très opportun que des ministres du gouvernement fédéral de Bonn se rendent à certaines manifestations de réfugiés. Je sais combien le problème des réfugiés tient au cœur des Allemands. C'est un problème que nous avons connu nous-mêmes, nous surtout, Lorrains et Alsaciens, en d'autres temps. Toutefois, au moment où on parle de renforcement de la politique européenne, il ne semble pas habile, de la part de membres du gouvernement du chancelier Adenauer, de se rendre dans ces réunions de réfugiés, dont on déforme par la suite les objectifs, dont on interprète mal les buts et que l'on confond souvent avec d'autres réunions politiques d'extrémistes en Allemagne.

Monsieur le ministre, quelles seront maintenant mes conclusions ?

Il faut que M. K. sache, bien entendu, que nous ne voulons pas de conflit ; mais il doit être en même temps convaincu que nous ne céderons pas, comme je l'ai dit tout à l'heure, sur les points essentiels de notre sécurité, aussi bien en Europe qu'en Afrique, au nom d'une détente hypothétique qui livrerait deux millions d'hommes de Berlin au régime de dictature et qui nous ferait abandonner la sécurité que représentent pour nous les bases américaines.

Si dans la propagande et l'exploitation des conflits diplomatiques les nations occidentales ont, certes, plus de scrupules que la Russie, si nous ne disposons pas de groupements organisés dans les pays communistes ou du tiers monde pour faire notre propagande, si nous paraissons parfois divisés et semblons faire étalage de nos dissensions, il faut que par nos actes politiques, en France et dans les réunions internationales de l'Europe et du Pacte atlantique, M. Khrouchtchev puisse se convaincre que nous voulons mener, non pas une politique de provocation, mais une politique de solidarité et d'entente, faite, donc, à la fois de fermeté et de sagesse, comme vous l'avez déclaré au Sénat.

Puisse le temps ne pas nous faire oublier, à nous parlementaires français comme au peuple que nous représentons, les dures expériences vécues il y a vingt ans et celles que nous vivons encore aujourd'hui.

Si la politique ne doit pas être faite de haine ni de rancœur, elle ne doit pas non plus reposer sur l'oubli et les illusions qui nous ont causé tant de mésaventures.

Puissent également nos alliés en être convaincus. (*Applaudissements à droite, au centre et à gauche.*)

**M. le président.** La parole est à M. Georges Bonnet. (*Applaudissements sur certains bancs à gauche.*)

**M. Georges Bonnet.** Mes chers collègues, M. le ministre des affaires étrangères nous a apporté hier, à cette tribune, une déclaration sincère et objective sur la situation diplomatique. Nous y avons trouvé un certain nombre d'affirmations énoncées avec une détermination qui nous a agréablement surpris et à laquelle nous ne pouvons qu'applaudir.

Vous voulez, monsieur le ministre des affaires étrangères, réaliser immédiatement l'unité de l'Europe, fortifier l'alliance atlantique ; vous voulez aussi qu'on revienne aux traditions de la diplomatie classique, avec ses réserves, ses précautions, ses préparations et vous avez raison.

Vous avez rappelé, enfin, les conseils de prudence et de temporisation que la France avait donnés en ce qui concerne la réunion de la conférence au sommet et nous reconnaissons que le Gouvernement français a tout mis en œuvre, et justement, pour tenter d'aboutir au succès de cette conférence. Elle a échoué, mais la France au moins à la conscience tranquille ; elle n'est en rien responsable de cet échec retentissant.

On s'est demandé pourquoi M. Khrouchtchev, après avoir si souvent demandé cette réunion au sommet, après avoir été reçu si cordialement en France, en Angleterre et aux Etats-Unis, avait ainsi provoqué à la dernière minute la rupture d'une conférence dans laquelle tant de peuples du monde avaient mis tous leurs espoirs.

Plusieurs hypothèses ont été évoquées. M. Khrouchtchev aurait voulu donner satisfaction, a-t-on dit — M. Mondon évoquait tout à l'heure cette version — aux éléments les plus durs de son parti ou à la Chine. Je ne pense pas que ce soit là l'explication valable. M. Khrouchtchev, en effet, avait demandé lui-même instamment la réunion de la conférence au sommet après des conversations très longues avec le gouvernement chinois et également après avoir évoqué cette éventualité devant le soviet suprême de Moscou. Il faut donc chercher ailleurs. Une fois de plus, il faut se reporter, non pas à des incidents particuliers, mais aux lignes fondamentales de la politique extérieure russe ; car toute la pompe et tout l'appareil des réunions officielles, tous les discours prononcés par les hommes d'Etat au cours de ces voyages parfois si publicitaires nous font trop souvent oublier le fond des problèmes qu'ils sont venus traiter. Et ceux-ci demeurent aussi inextricables après les toasts gracieux échangés dans l'atmosphère des palais officiels et qui dissimulent au peuple la vraie situation politique, comme parfois les anciennes revues du 14 juillet dissimulaient la vraie situation militaire.

En réalité, c'est parce qu'il n'avait pas obtenu les assurances qui lui étaient indispensables au sujet de Berlin que M. Khrouchtchev a provoqué la rupture de la conférence, avec une soudaineté que M. Mondon soulignait tout à l'heure et qui rappelle cet autre coup de théâtre de la diplomatie soviétique que fut la signature du pacte germano-russe du 23 août 1939. Cet événement considérable, trop souvent oublié aujourd'hui, a d'ailleurs été évoqué par M. Khrouchtchev lui-même, si l'on en croit le compte rendu de ses déclarations au cours de la réception qu'il a accordée au quai d'Orsay à un certain nombre de nos collègues.

« Rappelez-vous, aurait-il dit, ce qui s'est passé en 1939. Staline s'est entendu alors avec Hitler parce que la France et l'Angleterre allaient traiter avec l'Allemagne. Il n'avait pas d'autre alternative et, si vous recommencez la même politique, nous en ferons autant avec l'Allemagne de l'Est. »

M. le président de la commission des affaires étrangères, dans un excellent article, a déjà réfuté cette thèse, étonnante et nouvelle, d'ailleurs, car, il y a deux ans, M. Khrouchtchev, s'expliquant à propos du pacte germano-russe, avait dit que celui-ci était imputable uniquement à une initiative, condamnable d'ailleurs, de Staline.

En tout cas, je tiens à apporter à M. le président de la commission des affaires étrangères ma confirmation personnelle sur cette interprétation d'événements qu'on a oubliés, mais qui restent d'actualité. Pendant les mois qui se sont écoulés, durant la négociation, d'avril à août 1939, Staline n'a pas ignoré et ne pouvait pas ignorer notre volonté d'aboutir à un accord avec l'U. R. S. S. Il savait, il ne savait que trop, que nous avions avec la Pologne une alliance formelle qui ne nous permettait pas, même si nous l'avions souhaité, d'échapper à nos obligations. Il savait, il ne savait que trop, qu'une alliance identique, signée quelques semaines avant le pacte germano-russe, engageait comme nous la Grande-Bretagne vis-à-vis de la Pologne. Et il savait, et ne savait que trop, puisque j'avais communiqué ce télégramme à son ambassadeur, que, le 18 juillet, j'avais écrit à Londres : « Si nous avons une rupture avec l'U. R. S. S., si notre négociation n'aboutit pas, ce sera le signal d'une action de Hitler contre Dantzig et le début d'une deuxième guerre mondiale ».

Et d'ailleurs, au cours de cette négociation, Staline dressa successivement devant nous tous les obstacles qui devaient arrêter ou faire échouer nos pourparlers, d'abord les Etats baltes qui, malgré leur volonté, furent incorporés dans l'accord, ensuite la Suisse et la Hollande auxquelles l'U. R. S. S. refusait son assistance, sous prétexte qu'elles n'avaient pas reconnu l'Union soviétique, et enfin la discussion sur l'interprétation de la définition de l'agression indirecte, que Staline exigeait et qui était incontestablement extravagante.

Nous avions tout accepté et M. Molotov, le 24 juillet, réunissant nos ambassadeurs avait dit : « Nous sommes d'accord sur toutes les données du pacte politique, nous pouvons le parapher et, maintenant, envoyez vos militaires pour que nous mettions au point ensemble la campagne que la Russie et la France feront contre les armées de Hitler ».

Ainsi donc, le 24 juillet, la France, l'Angleterre et l'U. R. S. S. sont d'accord sur un pacte précis par lequel ces trois pays s'engagent à défendre la Pologne et à ne conclure ni une paix ni un armistice séparés.

L'ambassadeur soviétique à Paris m'en félicite officiellement et Staline fait répéter à notre ambassadeur, M. Coulondre, à Berlin qu'il n'y a aucune tractation politique possible entre Moscou et Berlin.

C'était le 20 juillet.

Les généraux et les amiraux français partent pour Moscou. La discussion la plus cordiale se poursuit, comme l'a rappelé M. Khrouchtchev, on boit la vodka et on fait des déjeûners agréables lorsque, le 23 août, nos militaires, alors sur place à Moscou, apprennent que Hitler et Staline vont signer non seulement un pacte de non-agression mais un pacte secret par lequel les deux Etats se partagent cette Pologne à laquelle un pacte politique un mois auparavant assurait que l'U. R. S. S. serait à nos côtés.

Aucun reproche, bien entendu, à cette époque, n'a pu être et n'a été adressé à la politique de la France. Molotov rend au contraire hommage à ce qu'il appelle « les efforts sincères de la France et de l'Angleterre ». Il met tout l'échec sur le compte de la Pologne. Quant à Staline lui-même — car, après tout, ce pacte dont on a tant parlé a un auteur, c'est Staline — que dit-il pour l'expliquer ? Insiste-t-il pour établir qu'il y a une responsabilité de la France et de l'Angleterre ? Pas un instant.

Le 21 juillet 1941 il dit, et vous retrouverez le texte de son discours dans l'histoire diplomatique soviétique :

« On nous demande pourquoi j'ai accepté de conclure un pacte de non-agression avec des gens d'aussi mauvaise foi, avec des monstres et des cannibales tels qu'Hitler et Ribbentrop. On nous dit qu'il y aurait eu faute de ma part. Absolument pas. J'ai assuré à mon pays la paix pendant une année et demie, la paix dont j'avais besoin pour préparer mes forces pour nous défendre au cas où l'Allemagne aurait été tentée de nous attaquer. »

En effet, en 1938 et 1939, Staline veut à tout prix éviter la guerre parce qu'il sait très bien l'état dans lequel se trouve l'armée rouge au lendemain des exécutions brutales qui ont fait périr le maréchal Toukhatchevski — aujourd'hui réhabilité et dont le nom figure à nouveau dans l'histoire diplomatique russe, alors qu'il était jadis considéré comme un traître — et, en même temps que ce maréchal, 13 commandants d'armée sur 16 et 330 généraux sur 600.

De plus, ce nationaliste forcené qu'était Staline détestait le traité de Versailles autant qu'Hitler et, justement, Hitler lui apportait tous les territoires que la Russie avait perdus en 1920. Staline recouvrait, pour l'U. R. S. S., les Etats baltes, la moitié de la Pologne, la Bessarabie roumaine. Staline savait bien qu'il décidait ainsi la deuxième guerre mondiale, mais il espérait que l'U. R. S. S. resterait à l'écart et que, selon l'expression du général Schweisguth, qui avait été, en 1936, envoyé là-bas par Léon Blum, elle pourrait jouer le rôle d'arbitre en face d'une Europe épuisée par une guerre sans merci ».

Telle est la vérité sur ce point.

**M. Fernand Grenier.** Il faut ajouter Munich !

**M. Georges Bonnet.** Mais la situation actuelle est tout à fait différente de celle de 1939. La redoutable Allemagne de Hitler a été abattue et la Russie est devenue la plus grande puissance mondiale avec les Etats-Unis. Aussi ses ambitions maintenant se sont fortement accrues. Du temps de Staline, ses objectifs se limitaient à l'U. R. S. S. et à l'Europe. Aujourd'hui, le gouvernement soviétique, sous la conduite de M. Khrouchtchev,

poursuit inlassablement, avec des forces plus importantes, une politique qui doit mener la Russie à une hégémonie sur le monde entier. M. Khrouchtchev, à qui il faut reconnaître les plus remarquables qualités d'intelligence, d'audace et d'habileté, est d'ailleurs sur ce point optimiste et tranquille. « Le communisme sera vainqueur, j'en suis sûr », a-t-il déclaré lors d'une tournée dans la région parisienne. Je suis convaincu qu'il souhaite que cette victoire du communisme, dont il est sûr, se réalise pacifiquement et en dehors du risque d'anéantissement réciproque que comporterait une troisième guerre mondiale. C'est pourquoi l'U. R. S. S. agit à l'heure actuelle par tous les moyens en son pouvoir, en ayant recours soit à la guerre subversive, soit à la propagande nationaliste sur les peuples jeunes devenus indépendants, soit à la pénétration économique.

Monsieur le ministre des affaires étrangères, vous avez montré d'une manière précise que sur ce point, l'U. R. S. S. avait remporté des succès remarquables.

En Asie, tout d'abord. La Chine, alliée à l'U. R. S. S., domine et les Etats-Unis ont beaucoup de peine à maintenir leur position à Formose, en Corée, au Japon.

Je partage l'opinion qu'avait exprimée il y a quelques mois mon ami Maurice Faure à cette tribune. Nous aurions tort de fonder notre politique sur une prétendue dissension entre Moscou et Pékin. La Chine et la Russie sont et resteront d'accord au cours des années qui viennent pour mener une action concertée. Si elles devaient un jour s'opposer et se combattre, cela ne se produirait que dans un avenir plus éloigné et après une victoire commune sur les Occidentaux.

Toutefois, si le rôle de la France en Asie ne peut être, depuis la perte de l'Indochine, que secondaire, par contre, il n'en est pas de même sur deux autres continents : l'Europe et l'Afrique qui sont aussi, maintenant, les objectifs du monde communiste.

En Europe, tout d'abord, il y a pour les Soviétiques un point brûlant qui est Berlin. L'U. R. S. S. joue là une partie décisive avec une carte maîtresse qui lui a été donnée d'ailleurs par le traité de Potsdam, traité qui se place dans la ligne des accords de Yalta, de Téhéran et de Moscou et qui a séparé Berlin de l'Ouest de l'Europe, créant ainsi un danger pire que ne l'était Dantzig qui, au moins, communiquait avec la mer par un corridor. Berlin est, de toutes parts, entouré par l'Allemagne de l'Est. C'est une situation dont M. Khrouchtchev se dit que, après tout, elle ne peut pas durer très longtemps, qu'elle sera intenable pour les Occidentaux et que nous devrons un jour ou l'autre abandonner cette position. Il sait bien que, si ce résultat était atteint, les Occidentaux ne perdraient pas seulement Berlin, mais que toute l'Allemagne de l'Ouest tomberait rapidement dans l'orbite soviétique, l'influence russe s'étendant alors jusqu'au Rhin.

Mais l'U. R. S. S. s'intéresse aussi, et beaucoup, à l'Afrique, ainsi que l'a indiqué M. le ministre des affaires étrangères. Elle s'emploie activement, en émulation avec la Chine, à agir en Afrique. Tous les observateurs signalent en effet l'activité extraordinaire des missions soviétiques et chinoises dans les ambassades créées auprès des nouveaux Etats indépendants.

C'est en Afrique, monsieur le ministre, que la France a un rôle essentiel à jouer pour défendre aussi bien ses intérêts que la cause des pays libres, et je reconnais que votre tâche n'est pas aisée.

Ce fut une erreur, à mon avis dramatique, de n'avoir pas compris dès le début que l'Afrique formait un tout et d'avoir cru en particulier qu'en Afrique du Nord nous pourrions, en accordant l'indépendance au Maroc et à la Tunisie, obtenir le concours amical de ces deux pays pour régler, en accord avec eux, le statut de l'Algérie. Sur ce point, notre déception a été totale. La solidarité du Maroc et de la Tunisie avec « les frères algériens » l'a emporté sur leur reconnaissance envers la France. Notre situation militaire en Algérie s'est aggravée de leur fait et nos rapports se sont tendus de plus en plus avec ces deux pays. Nous avons perdu, ainsi, sur les deux tableaux.

Nous avons appris que le gouvernement français avait été saisi par le gouvernement marocain d'une demande tendant à l'évacuation de nos dernières bases militaires. Il serait logique que nous y consentions si les revendications des ressortissants français étaient réglées et si la guerre d'Algérie était finie. Mais, tant qu'elle n'est pas terminée, nous ne devons pas affaiblir notre position en Afrique du Nord. Si nous consentons à abandonner nos bases au Maroc, le gouvernement tunisien n'en aura que plus de force pour nous demander de quitter Bizerte et cela équivaudra, dans la situation militaire actuelle, à renforcer la position du F. L. N. au Maroc et en Tunisie car c'est son armée qui tient les frontières marocaine et tunisienne. Les dirigeants du F. L. N. viennent de se rendre à Rabat où ils ont obtenu, au cours des derniers pourparlers, qu'on leur accorde une augmentation de l'aide financière mensuelle et de nouveaux camps d'hébergement et d'entraînement pour leurs soldats.

Le roi du Maroc, inaugurant les nouveaux émetteurs qui permettent à la voix du Maroc de se faire entendre, ne s'est point caché de ses idées ; il a déclaré : « Cette station servira à soutenir la cause des pays en lutte pour leur liberté. »

Si nous abandonnons nos bases militaires maintenant, avant que la guerre ne soit terminée en Algérie, nous devons redouter que le Maroc et la Tunisie ne passent de la belligérance camouflée d'aujourd'hui à une belligérance publique et avouée.

Or, mesdames, messieurs, le problème de l'Afrique du Nord est crucial pour le monde libre et c'est ici que, dans cette immense partie diplomatique, l'Algérie tient une place essentielle. Nous défendons là-bas, je le répète, non seulement les intérêts de la France, mais le sort du monde libre et, si la partie était perdue là-bas, c'est non seulement l'Afrique du Nord, mais toute l'Afrique, qui risqueraient de basculer dans l'autre camp, car il faut prendre garde que ces nouveaux Etats d'Afrique qui demandent l'indépendance ne soient emportés par un courant de nationalisme africain qui les éloignerait de la France et de l'Europe. Nous connaissons, certes, l'amitié de leurs dirigeants pour la France. Ils l'ont proclamée dans des déclarations encourageantes. Mais nous regrettons profondément qu'une certaine tutelle amicale de la France n'ait pu s'exercer, au moins pendant les premières années, par le moyen d'une Communauté fondée sur un système fédéral.

Quelles vont être, en tout cas, les aspirations et les tendances de ces millions d'hommes jetés ainsi sans préparation, brusquement, aux vents tumultueux de la liberté ?

Nous sommes certains que ces nouveaux Etats auront à faire face à des difficultés économiques, politiques, financières, pour lesquelles l'aide de la France seule sera insuffisante. Si la France veut les aider, elle devra être aidée elle-même par les Etats d'Europe. C'est pourquoi il importe tellement d'établir la Communauté européenne et d'établir solidement les liens entre l'Afrique et l'Europe.

C'est sur ces points que nous avons quelque appréhension sur la conduite de votre action diplomatique.

Certes, nous sommes d'accord sur le tableau tragique que vous avez tracé avec clairvoyance de la situation dans laquelle le monde se débat. Certes, nous approuvons vos intentions, mais les moyens que vous avez évoqués pour remédier au danger qui nous menace nous paraissent faibles et dérisoires.

Qu'avez-vous constaté ?

L'Est, avez-vous dit, avance au détriment d'un Occident sur la défensive.

Mais pourquoi ces progrès de l'Est ?

Vous vous trouvez en face d'adversaires puissants, ayant un but certain, reconnu, la victoire du communisme, employant pour l'atteindre, comme l'a rappelé M. Mondon à cette tribune, tantôt la souplesse, tantôt la rudesse, comme jadis Staline utilisait tantôt l'aimable Litvinov et tantôt le plus rude Molotov pour réaliser ses vues. Vous vous trouvez en présence d'adversaires ayant une ligne de conduite inexorable et unique, entourés de satellites qui leur obéissent aveuglément et sans discussion. Vous êtes en présence d'adversaires qui soutiennent une propagande tenace, une propagande qui touche jusqu'à nos lycéens dont certains, heureusement rares, ont si peu conscience de leur devoir qu'ils apportent aux fellagha l'argent destiné à acheter des armes pour lutter contre des camarades qui exposent leur vie sur le front algérien.

**M. Jean Baylot.** Et la liste des policiers à abattre.

**M. Georges Bonnet.** En effet.

M. Khrouchtchev doit être de plus en plus optimiste sur les effets que sa propagande pourra produire sur les peuples encore peu évolués d'Afrique s'il en juge par les résultats très satisfaisants qu'elle obtient sur certains de nos intellectuels.

Alors, que faudrait-il leur opposer ?

Il faudrait leur opposer une communauté fermement dirigée et capable d'imposer une décision prise à tous les Etats qui en font partie.

Quel spectacle offrons-nous au contraire ?

Nous offrons le spectacle d'Etats animés des meilleures intentions du monde mais incapables de se mettre d'accord sur les questions essentielles.

N'est-il pas regrettable qu'hier M. Zorine ait pu constater qu'à Genève, sur une question essentielle comme le nouveau plan de désarmement soviétique, la France était en désaccord avec les Etats-Unis ?

J'en dirai autant pour l'organisation de l'Europe et sa liaison avec l'Afrique, si essentielle pour l'avenir. Là aussi, nous sommes loin de compte.

Devant le danger qui nous presse, il faut que la France se mette résolument en tête des nations qui veulent une direction et une unité européennes. Nous avons trop hésité et, en raison de nos hésitations, certains Etats d'Europe paraissent y avoir renoncé. L'Allemagne se rapproche de l'Amérique et la Hollande cherche à s'évader. Et le président Félix Gaillard a pu écrire non sans raison : « La volonté de construire l'Europe s'évanouit bien plus rapidement que l'Europe ne se construit. »

Depuis quatre ans, mes chers collègues, je répète, à cette tribune notamment, qu'en Afrique et en Algérie le temps ne travaille pas pour nous. Devant des adversaires intelligents, audacieux, déterminés, il faut s'évader de la magie des mots et de l'illusion des formules. L'heure est venue pour les Occidentaux d'agir et d'unifier leur action.

Nous vivons en ce moment des années qui seront courtes mais décisives pour la liberté et c'est pourquoi je voudrais en concluant vous lancer cet appel, monsieur le ministre :

La France jouit à l'étranger, fort heureusement, d'un prestige incomparable grâce à la personnalité de M. le Président de la République et au succès de ses voyages.

**M. René La Combe.** Ce n'est pas grâce au parti radical.

**M. Georges Bonnet.** Le Gouvernement doit en profiter pour agir avec autorité et décision et pour réaliser les objectifs de notre politique extérieure, fortifier l'alliance atlantique, prendre la tête du mouvement européen, réaliser une communauté qui unira l'Europe et l'Afrique. C'est à ce moment seulement que nous pourrons dire que la liberté sera vraiment sauvée. (*Applaudissements sur de nombreux bancs à gauche, au centre et à droite.*)

**M. Fernand Grenier.** Si elle est sauvée comme à Munich !

**M. le président.** La parole est à M. Caillemer.

**M. Henri Caillemer.** Monsieur le ministre, je ne viens pas vous faire un procès d'intention. Je sais votre patriotisme, votre attachement au monde libre, votre souci des grands intérêts de la France et de l'Occident. Je me souviens de votre émotion lorsque, au lendemain de la rupture de la conférence au sommet, en commission des affaires étrangères, vous avez vu s'affirmer la solidarité nationale en présence des périls qui menaçaient. La fermeté dont vous avez fait preuve en présence des provocations soviétiques nous a rappelé heureusement quelle avait été votre attitude lors de la crise de Berlin il y a un peu plus d'un an. Mais cette fermeté elle-même condamne les rêves et les illusions dont la politique occidentale — et la politique française comme les autres — s'est nourrie pendant quelques mois.

Vous sembliez, hier, souhaiter un retour à la détente. Or, la détente est un mensonge, à l'abri duquel le communisme n'a jamais cherché qu'à briser l'unité et la résistance du monde libre. Détente et guerre froide sont des moyens tactiques dans une stratégie unique qui vise à la domination du monde. Les voyages publicitaires, les poignées de main, les amabilités excessives n'ont jamais été que des pièges où il ne faudrait plus tomber. Ce sont là, en réalité, des instruments de la subversion.

Car la subversion, qui est une arme aussi redoutable que l'arme atomique elle-même, donne une nouvelle perspective à la politique mondiale. En raison de la subversion, l'aide aux pays sous-développés risque de devenir un moyen de pénétration soviétique dans le tiers monde. A cause de la subversion, le principe des nationalités, le droit des peuples à disposer d'eux-mêmes risque de faire basculer de nouveaux Etats, sans armature et sans traditions politiques, dans un camp qui n'est pas le nôtre. Partout où le drapeau français est amené, partout où le drapeau d'une puissance européenne fait place à un autre drapeau, nous pouvons prévoir à terme — et ce terme est proche — une défaite occidentale. Quel destin, je vous le demande, connaîtrait une France réduite aux proportions de l'hexagone ?

Il y a, certes, l'Europe, et je vous ai entendu avec plaisir nous parler de l'Europe comme sans doute vous ne nous en aviez jamais parlé jusqu'à ce jour. Mais là où nous espérions vous entendre dire « fédération », vous dites « confédération ». On sait où une politique confédérale a conduit l'Afrique française. Puisse l'Europe ne pas connaître le sort de la Communauté !

Désormais, à travers le monde, sur l'ensemble des continents, une même partie se joue, dont Berlin et Séoul, Conakry et Formose ne sont que des aspects partiels. On peut dire sans exagérer que les canons de Tchang Kaï Tchek protègent des berceaux européens, et que les soldats de chez nous qui veillent sur l'Algérie française — on le reconnaîtra un jour — protègent la vie et l'avenir de tous les enfants du monde libre.

Tant que la subversion communiste sévira comme elle sévit d'un bout à l'autre de la terre, il pourra y avoir dans cette lutte des heures de trêve et de répit, mais il n'y aura pas de paix, parce que la paix est la « tranquillité de l'ordre » selon la définition de Saint Thomas et qu'elle ne peut pas s'instaurer là où il y a servitude et révolution. Le sénateur Kennedy n'a pas tort d'affirmer que les Américains ne doivent pas trop s'affliger de l'échec de la conférence au sommet parce que les Etats-Unis y allaient sans idées nouvelles. C'est à une politique immobile et défensive que nous nous sommes adonnés jusqu'à ce jour. Or, en diplomatie comme en art militaire, seule l'offensive conduit à des résultats décisifs. L'offensive en diplomatie, c'est de demander, au lieu d'avoir à refuser ; l'offensive, c'est d'exiger, quand nous nous asseyons autour d'une table de conférence, que soit accordé à des pays de vieille civilisation européenne ce qui est si généreusement accordé à des pays plus primitifs. Plutôt que de chercher entre l'Est et l'Ouest un équilibre qui impliquerait la reconnaissance des conquêtes militaires soviétiques et qui plongerait dans le désespoir des millions d'hommes et de femmes au-delà du rideau de fer, pensons aux nations captives, opposons à la subversion du communisme une subversion d'un autre genre et semons dans le cœur des peuples un espoir, un immense espoir : celui de garder — ou de recouvrer — la liberté. (*Applaudissements à droite.*)

**M. le président.** La parole est à M. Albert-Sorel. (*Applaudissements à droite.*)

**M. Jean Albert-Sorel.** Monsieur le ministre des affaires étrangères, contrairement à la guerre de Troie, la conférence n'a pas eu lieu. Il a suffi d'un battement de cils de M. Khrouchtchev pour qu'il en soit ainsi décidé.

Nous pouvons nous demander, au lendemain de cette « évaporation » de la conférence, si c'est pour nous, Occidentaux, un échec ou si nous devons considérer la chose comme un succès.

Cette conférence qui n'a pas eu lieu est incontestablement un échec pour ceux qui s'entretenaient dans des illusions, pour ceux qui pensaient que la politique russe avait marqué une mutation profonde, pour ceux qui escomptaient qu'à la suite de ses voyages et des entretiens particuliers qu'il avait eus de droite et de gauche, M. Khrouchtchev avait changé d'attitude et entrait vraiment dans des voies pacifiques. C'est un échec aux yeux de ceux qui croyaient encore au « père des peuples ».

Ce n'est pas un échec pour ceux qui, plus réalistes sans doute, ne s'illusionnaient pas sur la politique russe, pour ceux qui, observateurs peut-être plus attentifs des données des problèmes internationaux, avaient craint que cette conférence ne s'éternise en de longs colloques et que, à un degré plus élevé encore que celle de Genève, elle ne finisse par se perdre en lenteurs et en discussions stériles.

Mais si la conférence pour nous n'est pas un échec, nous ne pouvons pas pour autant en faire un succès. Toutefois, pour la Russie qui, elle, ne l'oublions pas, se présentait en demanderesse, la conférence n'est pas une victoire. L'U. R. S. S. n'a rien obtenu et c'est de son fait même que la conférence ne s'est pas réunie.

Quelles étaient les positions ? Revoyons ensemble, si vous le voulez bien, la situation telle qu'elle se présentait.

La conférence au sommet, qui l'avait demandée ? Qui avait insisté pour qu'elle se réunisse ? Qui avait insisté pour que cette réunion ait lieu le plus rapidement possible ? Les Russes ou les Occidentaux ? Du côté français en particulier, le général de Gaulle avait marqué le peu d'empressement qu'il convenait d'apporter à accueillir cette demande. Dieu sait que certains critiques réguliers, habituels — je dirai volontiers : professionnels — de la politique du Gouvernement n'avaient pas manqué alors de lui reprocher de retarder ainsi la réunion de la conférence, ce qui ne les empêche d'ailleurs pas d'affirmer aujourd'hui que ce même Gouvernement se trouve diminué par l'échec de la conférence, comme s'il pouvait lui être imputable.

Répétons-le encore : Nous n'étions pas demandeurs à la conférence au sommet. Les demandeurs étaient les Russes, qui, eux, avaient intérêt à ce qu'elle se réunisse.

Bien des problèmes devaient y être abordés. Mais le point capital, sur lequel devait se cristalliser l'effort de M. Khrouchtchev, était la question de Berlin. A cet égard, les Occidentaux s'étaient mis d'accord, ils ne devaient rien accorder. M. Khrouchtchev le savait. M. Khrouchtchev n'a rien obtenu, puisqu'il s'est privé lui-même de l'occasion de demander quoi que ce soit.

Ce n'est donc pas un succès pour nous que l'échec de la conférence. Mais c'est statiquement, en tout cas, dans l'état actuel des choses et dans l'immédiat, un échec pour la poli-

tique russe, échec dû — je pense — au fait que M. Khrouchtchev a su, senti, compris qu'il aurait devant lui le front parfaitement cohérent, parfaitement arrêté des puissances occidentales et qu'il était inutile d'insister.

Il a sans doute tenu à éviter de rentrer dans son pays en n'ayant rien obtenu sur Berlin.

S'étant contenté d'amuser le tapis — car il n'a pas fait autre chose avec ses projets de désarmement — M. Khrouchtchev est donc parti. Aussitôt son visage a changé ; sourire de commis-voyageur en bonhomie soviétique a disparu de son visage. Il a repris un autre ton et un autre aspect ; le vrai Khrouchtchev a reparu.

Et, cependant, le voici qui d'ores et déjà nous entretient de la possibilité, de l'éventualité d'une nouvelle réunion, qu'il nous concéderait en quelque sorte, dans six ou huit mois, d'une conférence au sommet qui reprendrait les choses où elles en sont restées.

Sans doute escompte-t-il dans l'intervalle un revirement de la politique occidentale, sans doute espère-t-il, en particulier, que les élections américaines apporteront aux Etats-Unis une majorité nouvelle, ou, plus probablement encore, feront que les Américains envisageront la situation étrangère sous un autre aspect qu'ils ne le faisaient jusqu'à présent ? Je ne sais. Quoi qu'il en soit, c'est à une nouvelle conférence au sommet qu'il pense nous convier un jour.

Très sincèrement, monsieur le ministre des affaires étrangères, je pense qu'une nouvelle conférence au sommet serait une erreur fondamentale.

*A droite.* Très bien !

**M. Jean Albert-Sorel.** Je ne veux pas dire qu'il ne conviendrait pas de poursuivre les négociations en tout état de cause, au contraire.

En quelque circonstance internationale que l'on se trouve, les négociations ne doivent jamais être arrêtées. Le sont-elles jamais ces négociations parallèles ? Dans toutes les guerres, même les plus grandes, celles de 1914, de 1939, on a toujours négocié, fût-ce par personne interposée.

Je ne veux donc pas dire que la négociation doit être arrêtée mais qu'à mon sens le principe même d'une conférence au sommet est une erreur, surtout si la préparation n'a pas pu aboutir à quelque accord de principe et si elle doit se réunir avec la crainte d'un échec possible.

Au demeurant, qu'est-ce qu'une conférence au sommet ? C'est la réunion de chefs d'Etat, voire de chefs de gouvernement — en la circonstance de chefs d'Etat — qui s'entretiennent seuls, ou presque seuls, avec leurs experts, leurs conseillers, leurs états-majors et qui, seuls à seuls, vont trancher le sort du monde.

Principe excellent, semble-t-il, de confier à des hommes qui ont la responsabilité de conduire des Etats le sort du monde et de décider qu'ils prendront la décision, que c'est à eux de la prendre. Excellente formule, semble-t-il, que de mettre le destin des peuples entre leurs mains.

En fait, danger considérable, que vous avez, au reste, indiqué, monsieur le ministre des affaires étrangères, qu'une conférence au sommet parce que ceux qui la tiennent prennent à eux seuls des décisions sans appel, parce qu'ils tiennent une instance qui est sans recours.

Seuls à seuls, lorsque la décision suprême leur appartient, comment les chefs d'Etat auront-ils seulement le temps de réfléchir à certaines des réparties qu'ils pourront faire ? Comment se garder d'engagements qu'ils pourront prendre sur le seul fait d'une conversation de quelques instants, alors que, faute de temps, ils auront pu ne pas prendre toute la garde nécessaire ?

Il me souvient que le maréchal Foch — c'est un nom qu'il est toujours doux de prononcer pour des lèvres françaises — un jour qu'on l'interrogeait devant moi — j'étais jeune alors — et qu'on lui demandait : « Mais enfin, lorsque vous avez négocié l'armistice avec les Allemands dans le salon du wagon de Rethondes, vous, monsieur le Maréchal, qui parlez admirablement l'allemand, utilisez-vous cette langue avec eux ? Non, a répondu le Maréchal, j'ai toujours voulu un interprète, ne serait-ce que, d'abord, parce qu'on pense mieux et plus sûrement dans sa langue, ensuite parce que, pendant le temps de la traduction, on a toujours celui de réfléchir. »

Autrefois, si je ne me trompe, on enseignait dans la Carrière que les qualités essentielles d'un diplomate étaient de savoir fumer et monter à cheval, car entre le moment où on allume une cigarette et celui où l'on reprend la parole, on peut réfléchir et l'écart d'un cheval au cours d'une promenade peut sauver bien des négociations compromises. (*Sourires.*)

Conférences au sommet, comme elles me paraissent difficiles, monsieur le ministre des affaires étrangères ! Comme il était heureux ce temps de la diplomatie où on avait quelques loisirs devant soi pour négocier ! Comme il serait préférable de revenir dans la mesure où la vie moderne nous le permet, à ces négociations par le soin des diplomates dont négocier est après tout la raison d'être et la fonction !

Je suppose que, lorsque vous occupiez, avant de venir parler ici au nom du Gouvernement, les très hauts postes où vous représentiez si parfaitement la France dans les grandes capitales, je suppose que vous avez dû ressentir quelque envie à l'égard de vos anciens collègues du XVIIe ou du XVIIIe siècle, en poste à Vienne ou à Constantinople par exemple. Lorqu'on leur posait une question à laquelle il leur paraissait embarrassant de répondre, ils pouvaient toujours dire dans un sourire plein de sous-entendus : « Il faut que j'en réfère à mon Gouvernement ». Les deux ou trois mois pour le moins dont ils disposaient avant que la réponse — si, toutefois, ils avaient posé la question — leur parvienne de Paris ou de Versailles, leur permettaient de réfléchir. Entre temps, que de choses pouvaient changer ! Que de situations pouvaient évoluer !

Le télégraphe a tué la diplomatie, affirmait-on déjà il y a soixante ans. C'est possible. Le téléphone l'a encore tué un peu davantage, et l'avion l'a bien compliquée. Vous le savez mieux que personne, vous qui êtes appelé à accomplir de nombreux voyages.

Plutôt que de s'en remettre à ces conférences au sommet, à ces colloques entre hommes d'Etat qui ne peuvent revenir sur ce qu'ils ont dit, qui n'ont pas et ne peuvent avoir le temps de réfléchir toujours comme il convient, ne serait-il pas souhaitable, avec les moyens mêmes dont notre diplomatie dispose encore, de revenir à ces anciennes formules ?

Vous y faisiez allusion vous-même, monsieur le ministre, et en particulier au Sénat, le 7 juin, vous disiez, après avoir cité un passage d'une déclaration du général de Gaulle : « Il faudrait aussi revenir aux démarches méthodiques de la diplomatie plutôt que de poursuivre des échanges tumultueux de discours publics ou les débats passionnés de délégués des Nations unies ». Et, entrant dans cette voie, le *New York Times* écrivait récemment : « Sans préparatifs longs et minutieux et convenables, la politique du sommet n'a jamais été et ne sera jamais qu'un succédané de la diplomatie. La récente expérience de Paris devrait être une preuve convaincante que la politique du sommet ne porte en elle-même la solution d'aucun problème ».

Négocier, c'est l'affaire des diplomates. La conférence au sommet doit être une exception. Il ne doit être recouru à cette procédure que lorsque la négociation est mûre, que lorsque l'accord est virtuellement conclu et qu'il s'agit de lui donner une consécration importante, définitive, capitale. Alors oui ! pour solenniser l'événement, que les chefs d'Etat se réunissent, mais pas avant qu'un accord ait été négocié, et qu'il s'agisse seulement de le consacrer ! Pas de conférences au sommet non préparées, pas de conférences au sommet improvisées ! Celle du Camp du Drap d'Or fut une catastrophe, et nous n'y reviendrons pas.

La seule conférence au sommet qui soit apparue vraiment comme un succès pour les négociateurs — encore le sommet n'était-il qu'un radeau ! (*Sourires*) — est celle de Tilsit. Je crois que la conférence de Tilsit est vraiment le type pur d'une conférence au sommet. Les deux interlocuteurs étaient, au reste, vraiment les souverains du monde — l'Europe était alors le monde — et ils n'avaient même pas besoin d'interprètes. En effet, nous étions à une époque où la langue française était parlée presque exclusivement dans la société et dans le Gouvernement russes, et le tsar Alexandre la maniait autrement bien qu'il n'utilisait sa propre langue. Mais la conférence de Tilsit avait été préparée, et les négociations ne cessèrent à aucun moment de la campagne qui conduisit à Friedland. Napoléon sait parfaitement ce qu'il peut obtenir d'Alexandre, et Alexandre n'ignore pas ce qu'il peut obtenir de Napoléon. Aussi la conférence au sommet du radeau de Tilsit aboutit-elle à un accord parce qu'elle a été préparée.

Une conférence au sommet ne doit donc se réunir que si elle sait où elle ira. Et c'est pourquoi je vous demande aujourd'hui, monsieur le ministre des affaires étrangères, dans toute la mesure où il vous paraîtra possible de le faire, qu'une nouvelle procédure conduisant à une conférence au sommet ne s'élabore pas sans que cet accord préalable et général ait été établi.

Je ne voudrais point que mon propos puisse prêter à confusion. Ce n'est pas que les Occidentaux, et tout particulièrement la France et votre gouvernement, n'aient pas tenté de préparer au maximum cette conférence au sommet. Mais les circonstances ont fait que cette préparation n'a pu avoir lieu qu'unilatéralement, dirais-je volontiers, c'est-à-dire entre alliés, entre Occidentaux et que l'autre côté n'a pas pu être touché.

Certes, sur le point capital de Berlin, en particulier, sur les principes fondamentaux du désarmement, l'accord entre Occidentaux était fait. Mais la préparation véritable de la conférence au sommet eût commandé que l'accord fût virtuellement réalisé avec l'adversaire et que les principes en fussent débattus.

Or, la conférence au sommet de Paris a été abordée avant même qu'un accord sur un ordre du jour ait été conclu. Autrement dit, les partenaires du « sommet » ignoraient, le jour où ils se sont réunis, même de quoi ils allaient délibérer. L'impréparation était à cet égard totale, et il aurait mieux valu que la conférence n'eût pas à se réunir dans de telles conditions.

La conférence s'est évaporée, et nous nous trouvons maintenant dans une situation qui a été dépeinte et dont vous-même, monsieur le ministre, vous nous avez brossé hier un tableau rendu plus saisissant encore par ce calme, cette objectivité parfaite, qui sont l'un de vos caractères essentiels, avec lesquels vous l'avez exposé devant l'Assemblée. Plus saisissant encore était ce tableau, car plus une situation est exposée avec calme, plus le côté dramatique peut en ressortir.

Côté dramatique ? Oui, nous sommes engagés dans une situation qui peut véritablement devenir dramatique d'un jour à l'autre, car demain la Russie pourrait conclure avec l'Allemagne de l'Est ce traité dont elle nous menace, et alors peut-être l'affaire de Berlin risquerait-elle d'être réglée unilatéralement par l'U. R. S. S.

Le jour où cela se produirait, le jour où un incident éclaterait — il pourrait éclater le jour où les chars de l'Allemagne de l'Est appuyés par ceux de la Russie entreraient dans Berlin-Ouest — qu'arriverait-il ? Nous n'en savons rien.

Quelles que soient les précautions prises, quels que soient les désirs de paix, nous ne savons pas ce qu'il pourrait en advenir. Un accident est possible et cet accident serait tragique. Le soldat qui, armé de son fusil, vise le but qu'il s'est proposé d'atteindre, est maître de viser ; il est maître d'appuyer sur la détente. Mais une fois que la balle a quitté le canon, il n'est plus maître de l'arrêter. Personne n'en est plus maître et nul ne peut savoir ce qu'elle rencontrera sur son chemin avant d'atteindre son but.

L'accident est possible, et s'il se produit, où irons-nous ? Nous avons à cet égard des enseignements qu'il ne faut pas perdre de vue. Nous savons aujourd'hui, par l'expérience tragique de deux guerres mondiales, que tout événement qui se produit en un point de l'Europe devient un événement universel. Nous savons aujourd'hui qu'une guerre qui éclaterait entre deux pays européens deviendrait nécessairement une guerre immense et générale.

Quand la guerre de 1914 a éclaté, de quoi s'agissait-il à l'origine ? D'une guerre européenne déclenchée à la suite de l'ultimatum adressé par l'Autriche-Hongrie à la Serbie. C'était un incident européen qu'à l'époque on appelait « balkanique ».

Comment se termine, quatre ans plus tard, cette guerre localisée à l'origine en Europe ? Tous les pays de l'Europe sont entrés en guerre. Le Japon, les Etats-Unis d'Amérique, la République Argentine sont intervenus. Les soldats de France ont à leur côté les soldats britanniques, mais également des contingents venus de toutes les parties du monde, de l'Australie, de l'Inde, de la Nouvelle-Zélande et de nombreuses régions de l'Afrique.

Cette évolution est encore plus frappante pour la guerre de 1939-1945. Elle naît d'un incident européen, l'agression du IIIe Reich contre la Pologne, et se termine cinq ans plus tard par une bombe américaine sur une ville japonaise.

Tout ce qui est européen devient universel et le redeviendrait demain. Sur ce volcan où nous vivons, dans ce monde explosif qui est le nôtre, vous aviez raison, monsieur le ministre des affaires étrangères, de montrer comment il faut que la France prenne, s'il est nécessaire, la tête de ce grand mouvement de resserrement des Occidentaux dans le cadre de l'O. T. A. N. et dans cette formation, dans cette construction indispensable d'une Europe sur laquelle nous revenons sans cesse et sur laquelle jamais ici nous n'insisterons assez.

Mais il faudrait aussi que l'opinion française se rendît complètement compte que la politique étrangère, la situation internationale dominent aujourd'hui tous les problèmes capitaux qui se posent à nous, qu'aucun ne peut être résolu en dehors de ce complexe international, que celui-ci pèse sur tout et domine tout.

Je souhaiterais dans ce sens que les Français, ayant pris conscience de ce péril qui les menace, se lient davantage et plus que jamais les uns aux autres, quelles que soient leurs tendances politiques, dès l'instant qu'elles sont françaises. (*Applaudissements à droite, à gauche et au centre et sur quelques bancs à l'extrême gauche.*)

**M. le président.** La parole est à M. Muller. (*Applaudissements à l'extrême gauche.*)

**M. Emile Muller.** Monsieur le ministre, mesdames, messieurs, mon ami Arthur Conte exposera tout à l'heure la position du groupe socialiste en face des problèmes internationaux marqués par l'échec de la conférence au sommet.

Je me bornerai à tirer les conclusions sur le plan de la construction européenne de cet échec qui a amené M. le ministre des affaires étrangères à déclarer que nous avons besoin de nouvelles réflexions et d'une adaptation qu'il faut s'efforcer d'envisager dans le calme et avec sang-froid.

S'il est vrai que sur le plan de la politique internationale il faut plus que jamais garder son calme et son sang-froid, ce qui est la condition essentielle d'une adaptation à l'évolution de la situation, il n'est pas moins vrai qu'il est un autre élément qui, lui, invariablement conditionnera l'équilibre des forces sur lesquelles repose la paix du monde ; cet élément, c'est l'unité de l'Europe.

Laissez-moi vous dire, mesdames, messieurs, que dans les heures graves que ce pays vient de traverser et traverse encore l'angoisse que j'éprouvais bien souvent et que je continue à certains moments d'éprouver, provient moins du développement de la force armée de la Russie soviétique que de la peur de voir se relâcher la nécessaire cohésion des nations libres. Ce n'est pas tellement la force de nos voisins de l'Est qui me fait craindre le pire, ce sont nos propres faiblesses.

Certaines prises de position dictées trop souvent par des considérations d'ordre intérieur laissaient, il n'y a pas longtemps encore, craindre une rupture de cette nécessaire cohésion du monde libre qui aurait mis en échec la construction européenne elle-même.

Je voudrais aujourd'hui que l'on rende cette justice au parti que je représente à cette tribune, de n'avoir jamais, à aucun moment, relâché ses efforts sur le plan de la construction européenne. Bien sûr, nous ne sommes pas les seuls à œuvrer à cette construction et nous nous en félicitons en nous rappelant néanmoins qu'il fut un temps où celle-ci était loin d'être le bien commun de tous les partis politiques, bien que M. Vendroux ait pu hier, au cours de son intervention, nous dire « que certains orateurs du dimanche soutiennent encore avec une passion farouche le vieux slogan qu'il faut faire l'Europe », en se demandant « qui donc a jamais pensé autrement ». Je ne serais pas en peine de lui apporter certains témoignages d'un passé encore assez récent qui pourraient infirmer une telle affirmation.

Quoi qu'il en soit, et faisant abstraction du passé, l'idée de l'unification européenne a fait son chemin. Et si je fais cette constatation c'est pour me réjouir avec mon parti tout entier de voir petit à petit nos positions de toujours acceptées par ceux-là mêmes qui au début y étaient opposés. (*Applaudissements à l'extrême gauche.*)

Ne croyez surtout pas que je cherche à faire le procès des hommes qui à travers les événements se sont ralliés à l'idée européenne, et qui hier encore la condamnaient alors qu'aujourd'hui ils paraissent en être les plus ardents défenseurs. Non, le problème est trop grave pour qu'on puisse, à travers une polémique inutile, semer le doute dans l'esprit de nos partenaires quant à nos intentions sur ce plan.

S'il m'a paru nécessaire de vous présenter ces quelques observations préliminaires, c'est pour attirer l'attention de l'Assemblée sur notre nécessaire cohésion en face des problèmes internationaux.

Si nous voulons demain influencer nos partenaires et les entraîner vers une nouvelle étape de l'unification européenne, tâchons d'abord, à l'intérieur de nos propres frontières, de faire l'effort de rapprochement nécessaire pour arriver à définir une politique européenne commune.

Bien sûr toute œuvre humaine est perfectible et nous devons ensemble tirer les leçons des erreurs du passé pour chercher à construire l'avenir. L'avenir, mesdames, messieurs, c'est, dans un premier stade, vous le devinez, l'Europe. Mot magique qui devrait soulever des millions d'hommes et passionner la jeunesse de ce continent.

Si tel n'est pas le cas encore, ou si peut-être ce n'est plus le cas, il faut avoir le courage de reconnaître que c'est parce que nous n'avons nous-mêmes pas toujours su nous élever au-dessus des contingences nationales, donnant ainsi l'impression de ne défendre que nos positions nationales au sein des organismes européens existants.

Prenons garde, cela risque de devenir très grave ; cette désaffection de la masse populaire qui trop souvent n'entend parler que de l'Europe des affaires et des trusts et qui, à ce jour, n'a

pas été gagnée à l'idée européenne, peut mettre en cause la construction de l'Europe, si une décision politique n'intervient pas à bref délai.

Une telle décision, qui comporterait l'élection au suffrage universel d'une assemblée européenne aux pouvoirs renforcés, serait à même d'éveiller l'intérêt de l'opinion publique. Il faut que cette prise de conscience se fasse le plus rapidement possible dans de larges couches de nos populations, car l'histoire nous apprend que jamais rien de grand et de durable n'a pu être réalisé sans le plus large assentiment populaire.

Puis-je, monsieur le ministre, vous demander — ce sera ma première question, qui rejoindra, d'ailleurs, celle de M. Mondon — quelle est la position du Gouvernement français au regard de telles élections ? J'aimerais, monsieur le ministre, que votre réponse à cette question ne puisse prêter à équivoque. Je ne doute pas de votre volonté de voir se construire l'Europe ; néanmoins, lorsque je vous entends dire que ce que vous voulez marquer en parlant de l'Europe « c'est que, si l'on veut être réaliste et par conséquent efficace, la base de notre action doit être une coopération active des Etats, donc des gouvernements », j'aimerais, monsieur le ministre, que vous ajoutiez pour être réaliste jusqu'au bout : avec la coopération active des populations intéressées, qui dans une démocratie ne peut s'exprimer que par une consultation générale en vue de l'élection d'une assemblée européenne.

Cela m'amène à dire qu'il faut, après avoir créé des institutions européennes communes, après avoir œuvré à l'accélération de la mise en place du marché commun, arriver à fondre les deux commissions européennes et la Haute autorité, et créer ainsi un exécutif unique qui serait politiquement responsable devant l'assemblée élue à laquelle je faisais allusion tout à l'heure.

M. Vendroux vous a déjà demandé hier, monsieur le ministre, si vous aviez une idée personnelle à ce sujet et, si tel devait être le cas, ce dont je me permettrai de ne pas douter, s'il serait indiscret de vous demander de bien vouloir nous la communiquer.

Je m'entourerai, quant à moi, de moins de précautions oratoires que M. Vendroux en vous demandant, là aussi, monsieur le ministre, de définir clairement la politique du Gouvernement.

L'initiative d'une telle politique, qui conditionnera non seulement notre propre avenir mais aussi celui du monde libre, à qui devrait-elle, d'ailleurs, revenir, monsieur le ministre, sinon à la France qui, à travers son histoire, a tant de fois su passionner les peuples avides de paix, de liberté et de justice sociale ?

C'est ici que vous me permettrez de faire allusion au discours prononcé par M. le Président de la République, le 31 mai de cette année et qui, j'en suis convaincu, marquera un tournant dans l'histoire de la construction européenne.

« Contribuer à bâtir l'Europe occidentale en un groupement politique, économique, culturel et humain, organisé pour l'action, le progrès, la défense, c'est à quoi la France veut s'appliquer », disait M. le Président de la République dans son allocution.

J'ajouterai que c'est à cela que le parti socialiste n'a jamais cessé d'œuvrer de tout temps. C'est pour cela, d'ailleurs, que je peux, au nom de mes amis politiques, apporter ici l'adhésion à ce qui n'a cessé d'être une de nos préoccupations essentielles, tout en soulignant qu'il ne peut être question pour nous de cette Europe des nations qui hante encore certains esprits, mais bien d'une Europe intégrée dont le pouvoir politique devra être progressivement transféré à un gouvernement supranational, seul capable, à longue échéance, de définir et de réaliser une politique européenne vraiment cohérente et efficace.

Je ne voudrais pas que l'on interprète mal ma pensée lorsque je prétends que cette prise de position de la part du Président de la République marquera un tournant dans la construction européenne, en en déduisant que nous acceptons de ce fait la politique gouvernementale dans son ensemble. C'est l'aspect positif de la déclaration de politique européenne et internationale qui doit devenir la charte du Gouvernement, que nous approuvons, alors que malheureusement la politique économique et sociale dudit Gouvernement reste bien en retrait sur ces idées généreuses et ne peut provoquer que notre opposition la plus totale.

Si je souligne ce qui peut apparaître comme la recherche d'une justification quelconque à une prise de position politique, c'est parce que l'on a dans certains milieux la déformation de pensée selon laquelle l'acquiescement du parti socialiste à une prise de position définie par le Président de la République équivaut à renier son propre passé et à tomber béatement dans le culte de la personnalité.

Cela aussi doit être dit une fois pour toutes : il n'est, il n'a jamais été et il ne sera jamais de parti socialiste prêt à pratiquer le culte de la personnalité.

**M. Eugène Van der Meersch.** Là n'est pas la question !

**M. Emile Muller.** Par contre, le parti socialiste est, a été et sera toujours prêt à reconnaître et à défendre des positions prises par des hommes de quelque horizon politique qu'ils viennent, pourvu qu'elles rejoignent ses propres préoccupations, à savoir la consolidation de la solidarité européenne.

Si nous applaudissons à une telle prise de position de la part du Président de la République, c'est aussi parce qu'elle nous délivre de la hantise de voir notre pays en retard sur nos partenaires, alors que jusqu'à présent les initiatives les plus hardies sur le plan de la construction européenne émanaient d'hommes politiques français auxquels je tiens, en passant, à rendre hommage pour leur clairvoyance et leur courage.

Jusqu'à présent — nul ne peut l'ignorer et nous lui en donnons volontiers acte — le Gouvernement avait tenu les engagements découlant des traités européens. Alors qu'il soutenait loyalement le Marché commun, nous étions inquiets, mes amis et moi, quant à l'absence de nouvelles initiatives de sa part.

Certaines prises de position sur lesquelles je ne voudrais pas revenir, parce qu'elles sont encore trop fraîches dans nos mémoires, avaient inquiété à juste titre nos partenaires. Ceux de nos collègues qui siègent à l'Assemblée parlementaire européenne ou au Conseil de l'Europe ont senti comme moi la prudente réserve des délégations amies vis-à-vis de certaines déclarations qui, pour le moins qu'on puisse dire, semblaient inspirées par un sentiment qui était loin d'être européen.

Nous étions à certains moments — je puis le dire, abstraction faite de notre appartenance politique — mal à notre aise au milieu de ceux que nous avions, nous Français, appelés à s'unir au sein d'une communauté européenne. Une fois de plus, monsieur le ministre, nous avions l'impression, après avoir lancé une grande idée, d'être en retrait sur ceux qui s'y étaient ralliés.

Ce malaise était encore aggravé par les événements d'Algérie, il faut bien le dire, qui contribuaient à faire croire que la France repliée sur elle-même, se défendant de voir s'immiscer dans une affaire intérieure des partenaires avec lesquels elle disait vouloir construire l'Europe, ne jouerait pas loyalement le jeu. Ce n'est pas le moment de développer, dans le cadre d'une discussion de politique étrangère, les inconvénients découlant d'une telle prise de position si l'on admet que le problème algérien est du seul ressort de la France.

J'aurai, je l'espère, un jour l'occasion de revenir sur cette question pour faire la démonstration que la solution définitive du problème algérien ne peut passer que par l'Europe.

Je me bornerai aujourd'hui à souligner qu'au-delà du problème algérien, le problème du maintien du continent africain dans le camp des nations libres dépend, lui aussi, de la diligence que nous mettrons à inscrire l'Europe unie dans les faits. Je rejoins là les préoccupations évoquées tout à l'heure par M. Bonnet.

Ce problème de l'Afrique — problème vital pour le maintien de l'équilibre dans le monde — ne peut trouver sa solution que dans la mesure où l'Europe aura une politique commune, elle seule capable de faire face aux besoins immenses d'un continent dont les hommes et les femmes ne demandent qu'à rester associés à ceux qui, quoi que l'on puisse dire d'eux, leur ont ouvert des horizons nouveaux, permettant ainsi d'envisager l'association dans la dignité, l'égalité et la liberté.

C'est dire combien nous sommes attachés à la construction européenne indispensable pour pouvoir demain résoudre les problèmes qui nous préoccupent et qui, à mon avis — je le dis en toute franchise — ne sont plus à l'échelle d'une seule nation.

Méconnaître cette réalité, c'est aller à l'échec. Prendre conscience de cette indispensable évolution, monsieur le ministre, c'est ouvrir la voie de la réussite.

Mesdames, messieurs, si nous mesurons l'importance de l'enjeu, combien passionnante sera alors demain cette tâche qui doit conduire à la création de ce grand ensemble qui sera à la mesure des problèmes posés par l'existence des deux blocs, combien féconde la coopération de plus en plus étroite des peuples d'Europe et d'Afrique qui nous permettra — j'en suis convaincu — non seulement de rétablir un équilibre plus que fragile, mais aussi de donner à cette jeunesse qui monte un idéal nouveau !

Faire l'Europe, en attendant de pouvoir réaliser une communauté mondiale où la paix, la liberté et le bien-être seront devenus le bien commun de tous les peuples, tel est l'impératif de l'heure.

Puisse le Gouvernement français œuvrer au renforcement des institutions communes existantes et à la création d'une autorité politique issue de la volonté populaire. Tel est le vœu que mes amis et moi-même nous formulerons en conclusion de ce débat. C'est à cette tâche que la France tout entière se doit de s'atta-

cher sans arrière-pensée, car c'est à cette réussite que nous mesurerons la vraie grandeur de notre pays. (*Applaudissements à l'extrême gauche, au centre gauche et sur plusieurs bancs à droite.*)

**M. le président.** La parole est à M. Raphaël-Leygues.

**M. Jacques Raphaël-Leygues.** Mes chers collègues, intervenant au nom du groupe de l'Union pour la Nouvelle République, je vous demande de me permettre de cerner du plus près possible les événements de politique extérieure, les drames de la politique extérieure, qui s'imposent à nous depuis quelques semaines.

La situation internationale se présente comme une immense rupture d'équilibre. Des tremblements de terre se sont produits un peu partout, d'Agadir à Téhéran, de Téhéran au Chili. De même, nous avons eu en politique un certain nombre de lignes de rupture qui sont l'échec de la conférence au sommet, les attaques de l'U. R. S. S. contre les U. S. A., les événements de Séoul, les violentes manifestations du Japon, la crise turque, les prolongements de la propagande russo-chinoise en Afrique.

Il serait prématuré de dire ce que signifient ces troubles et où ils mènent. Néanmoins, il est certain que la guerre froide constituait un équilibre. Après Staline, les efforts de coexistence pacifique étaient un autre équilibre. Il faut que maintenant nous recherchions un nouvel équilibre difficile.

M. Albert-Sorel, dans un discours qui était à la fois charmant et profond, a dit qu'il fallait que les diplomates montent à cheval et fument beaucoup de cigarettes pour pouvoir réfléchir. Il est certain qu'il faudra beaucoup de leçons d'équitation et beaucoup de cigarettes pour arriver à savoir la signification de ces lignes de rupture.

**M. Hervé Nader.** Il faudra aussi beaucoup de leçons de natation ! (*Sourires.*)

**M. Jacques Raphaël-Leygues.** Peut-on éviter que les deux champs magnétiques d'Afrique et d'Asie ne crépitent d'étincelles ? Est-ce être bêtement mégalomane, comme le prétendent certains, et non des moindres, que de vouloir changer quelque chose, ou y a-t-il réellement un vide entre les deux blocs un peu inhumains de l'Est et de l'Ouest ? Dans notre communauté tant décriée, mais qui existe plus solidement qu'on ne croit, car elle existe sur un plan affectif, tous les pays, qui ont dans leur langue et dans leur culture été touchés par la lumière de la France, peuvent-ils avoir un rôle à jouer ? Tel sera, monsieur le ministre, le sujet de mes observations.

Il fut un temps où l'on avait vu un équilibre nouveau dans une entente secrète entre le Russe et l'Américain. Pour certains, c'était rassurant, car certains hommes qui considèrent la France comme un agréable musée trouvaient le prétexte à ne rien faire ; les deux Grands allaient s'entendre. La Chine allait bénéficier un jour d'un plan Marshall ; ce n'était pas la peine de travailler ni de négocier quoi que ce soit.

Le président Lebrun disait un jour : « Triste époque où les généraux ne veulent plus se battre. » Il n'eût pas fallu, tout de même, que l'on puisse dire : « Triste époque où les diplomates ne veulent plus négocier. »

Nous n'en sommes pas là car, au contraire, ce temps des illusions est mort et les deux Grands s'affrontent avec brutalité. Certains, les mêmes qui ne voulaient rien faire en cas d'entente, ceux qui aiment le repos, disent justement : « Mais la France est impuissante à s'interposer. » D'autres, dont je suis, pensent que la France, indépendante et solidaire à la fois, a un rôle à jouer et peut participer à éviter le choc des extrêmes.

Entendons-nous bien ! Il ne s'agit ni d'hégémonie, ni d'arbitrage. Notre pays ne peut chercher à jouer en cette matière un rôle plus grand, quantitativement, que celui que son économie peut lui dicter. Cependant, en ce domaine d'Asie et d'Afrique, il est possible que personne ne puisse faire ce que nous pourrions être en mesure de faire si nous le voulions.

A quels titres la France peut-elle agir ? Ces titres sont nombreux. En Asie d'abord ? Ne croyez pas, mes chers collègues, que ce soit de ma part une déformation professionnelle de vous parler toujours de l'Asie, parce que je suis votre rapporteur des problèmes asiatiques et que j'aime bien l'Asie. Mais vous avez dit, monsieur le ministre, et vous avez eu raison, que le problème d'Asie « tenait la première place » dans nos soucis d'aujourd'hui. C'est uniquement parce que mes angoisses rejoignent les vôtres que je vous parlerai avant tout de ce problème.

En Asie chacun le sait, il y a de nouvelles formes de vie, de nouvelles valeurs, autant d'ailleurs et plus encore dans les pays d'Asie qui sont de ce côté du rideau de fer que dans les autres. Il ne s'agit donc pas pour la France uniquement de s'occuper en Asie de questions économiques, même d'aide aux pays sous-développés : il faut que nous participions aux recherches d'un mode nouveau de vie, de formes nouvelles d'intelligence.

L'optique neuve par rapport aux affaires du monde doit être d'abord de ne pas nous enserrer dans d'étroites formules. Les pays d'Asie auront une force à l'O. N. U. par leur nombre et par leur jeunesse, et c'est par l'Asie — je ne vous l'apprends pas, mes chers collègues, et M. le ministre l'a dit mieux que je ne pourrais le faire — que le monde peut basculer dans je ne sais quel gouffre.

Tout cela il faut le savoir, mais d'abord notre rôle est de réaliser qu'il existe une Asie d'expression française, et ensuite de comprendre que cette Asie d'expression française peut jouer un grand rôle dans le maintien de l'équilibre de cette partie du monde même en ne constituant ni des bastions militaires ni des avant-postes.

En effet, dans le Sud-Est asiatique, il y a des pays de langue et de tradition françaises. Il y a des hommes qui se sont battus à nos côtés, il y a des hommes qui ont étudié toutes les disciplines, techniques et humaines, avec nos frères, nos pères, nos enfants.

Il est certain que les trois pays d'Indochine, le Cambodge, le Laos et le Viet-Nam-Sud restent très proches de nous.

La communauté plus souple qui va naître dans un monde où les amitiés sont difficiles à préserver ouvre peut-être sur des perspectives nouvelles, riches de liens solides, d'échanges ou de langage.

Mes chers collègues, j'ai déjà dit à cette tribune que le Laos était sorti de l'Union française par un acte unilatéral de notre part qui n'était pas dans nos traditions. Je me réjouis des déclarations de M. Couve de Murville au sujet du Laos. Resserrer nos liens, accroître nos échanges dans le cadre nouveau où viendront se placer les relations de la France avec ce pays où elle a laissé les traces de sa culture, de son langage et de ses amitiés ; faire naître, un jour prochain, dans un mois, dans un an, des conférences d'amitié d'abord bilatérales puis ouvertes à tous, d'où pourront résulter des choses imprévisibles qui, en tout cas, ne peuvent être mauvaises ni pour la France ni pour les pays intéressés, voilà vers quoi nous devons nous diriger.

En effet, en Asie, il faut toujours aller du connu vers l'inconnu. Et il y a place dans le monde pour une ou des communautés d'expression française non point politiques par essence mais faites de liens spirituels, culturels et économiques.

Oh ! quand on prononce le mot « culturel » beaucoup de gens rient ; ils disent que le « culturel » c'est ce qui compense le départ. Combien ces gens ont tort quand ils croient cela. C'est en construisant une communauté d'essence spirituelle que l'on peut appeler les hommes de bonne volonté à aider le général de Gaulle à réaliser une œuvre qui, mieux que toute alliance politique et militaire, viendra prendre une grande place dans le vide laissé par ces deux grands blocs hostiles. Or, il y a tout de même un vide entre ces deux blocs hostiles.

Le spirituel, le culturel et l'économique ne sont rien s'ils ne sont pas soutenus par du politique et du militaire, dit-on. Quand on affirme cela, on voit les choses dans l'immédiat et non à terme.

Actuellement toutes les hypothèques sont levées. La Communauté est constituée de peuples libres et indépendants. Des conférences d'amitié avec tous les peuples qui ont reçu l'étincelle de l'esprit et participé à la vie morale de notre pays sont possibles. Je le répète, elles doivent avoir lieu.

Nous pouvons donc d'abord — et c'est la première vocation de la France — rester amis avec ceux qui ont été nos amis. Car contrairement à ce qui a été dit à cette tribune au cours d'un autre débat, la vocation de la France peut persister par delà l'émancipation des peuples.

Quant à la vocation africaine de notre pays, elle est trop vivante pour que la France n'y pèse pas de tout son poids. Le Président de la République a dit hier que la Communauté nous renforce et il a eu raison.

L'Afrique va libérer des forces neuves, qui sont destinées à se grouper et à s'entendre. Ces forces nous devons les trouver fraternellement unies à notre vieux monde et à notre vieille France, car elles seront toujours proches de nous, autant que les pays de la lointaine Asie et peut-être plus proches de nous encore.

Tout ce qui se passe en Europe réagit en Afrique et tout ce qui se passe en Afrique réagit en Europe.

Ces nouveaux pays d'Afrique devront jouer, avec toute notre aide et toute notre sympathie, un rôle sur l'échiquier mondial, rôle qu'ils n'avaient pas dans le passé.

Quant à Madagascar, c'est le trait d'union entre l'Afrique et l'Asie. Et je ne parle pas, bien entendu, de ces territoires des

Somalis, des Comores, etc., qui font partie de la République et dont il ne saurait être question dans ce débat.

Il y a enfin la vocation européenne de la France, dont tant d'orateurs de qualité ont parlé à cette tribune.

Cette triple vocation de la France, asiatique, africaine, européenne, ce fait, qu'aujourd'hui, la France est respectée dans le pouvoir qui la dirige (*Applaudissements à gauche et au centre*) dicte ses vrais devoirs à notre diplomatie.

Mais en dehors des pays du Sud-Est asiatique ou d'Afrique où la France peut jouer son rôle traditionnel car elle y est toujours présente avec ses professeurs, ses industriels et même avec ses morts, il y a les autres.

Le Japon, où un effort français considérable se développe, notamment sur le plan culturel. La Chine communiste, dont M. le ministre des affaires étrangères a parlé longuement et qui pose un redoutable problème par sa masse, sa cohésion et la rigueur inhérente à tout régime nouveau encore à la recherche de son rythme définitif.

Je ne reviendrai pas sur ce problème affreux du Thibet qui a déjà été évoqué à cette tribune pas plus, vous le pensez bien, que je ne veux trancher dans l'absolu la question de la reconnaissance de la Chine.

Seulement il faut savoir qu'un être humain sur trois naît en Chine, que la population de la Chine augmente chaque année à peu près de la moitié de la population française et que la Chine a 5.000 kilomètres de frontières communes avec la Russie.

Il faut lire bien des livres sur la Chine pour comprendre quelque chose de ce qu'est cet extraordinaire pays. Le professeur Roger Lévy a fait le tour du problème et Jules Verne, le prophétique Jules Verne a dit, il y a plus de soixante ans, sur la Chine des choses passionnantes. Il y a quelques jours, le président Paul Reynaud publiait ses mémoires « Venu de Ma Montagne ». Il y aborde curieusement ce problème chinois.

M. Paul Reynaud dit : « L'Europe occidentale... » — il parle de l'Europe de ses jeunes années — « ... était le centre du monde comme l'Amérique est aujourd'hui celui du monde libre et la Russie celui du monde communiste. Tocqueville seul avait eu le mérite de prévoir la montée des deux géants : l'Américain et le Russe ; encore avait-il oublié la prophétie de Napoléon sur la menace que constituerait le réveil du géant chinois ».

C'est à ce réveil, c'est à cette menace potentielle, à cette dure affirmation de la puissance de la Chine que nous assistons depuis plusieurs années. Ce réveil et cette affirmation de puissance bouleversent nos positions internationales.

Un spécialiste de l'histoire diplomatique remarque : « Les relations entre les deux grands pays communistes sont certainement l'une des données essentielles de la politique mondiale. Elles sont malheureusement fort peu connues ».

Sur la Chine, on sait très peu de choses. Si l'on connaissait mieux les relations entre les deux pays, Chine et Russie, nous pourrions peut-être avoir la clé des événements qui se passent au Japon, la clé de la menace sur l'Afrique et la clé, quoi qu'on en dise, d'une partie de ce qui s'est passé à la conférence au sommet de Paris.

Mais quelle ombre, quel mystère ! Il est certain, en tout cas, que la Chine n'est pas simplement un satellite.

Il appartient à votre Gouvernement, monsieur le Premier ministre, de prendre à ce sujet la position la moins risquée, c'est-à-dire de considérer que la Chine est grande puissance en elle-même, et que nous devons compter avec son existence quel que soit le sort des conversations futures que nos pays de l'Occident seront amenés à avoir avec l'U. R. S. S.

En effet, la propagande communiste en Asie, de l'Inde au Japon, s'alimente plus de littérature et de conception chinoises que de littérature et de conception russes.

Cette propagande a pour ressort principal, depuis la conférence de 1951 à San Francisco où la Chine n'était pas conviée, l'argument que le Japon n'a pas reçu son indépendance et qu'il constitue un Etat semi-occupé.

Les slogans des manifestants de Tokio contre M. Hagerty et le président Eisenhower sont une imputation destinée à déconsidérer le traité de sécurité américano-nippon signé par M. Kishi. Ce n'est pas d'hier qu'un risque fasciste et communiste menace le Japon, le Japon des années qui ont succédé à Mac Arthur.

Il est certain qu'il y a au Japon une sorte d'union, peut-être provisoire, mais très étroite, entre les communistes et l'extrême droite, nostalgique du régime impérial. Leur objectif commun, l'indépendance nationale, est celui que nous avons connu également en Afrique où, là encore, des aspirations honorables, très amicales même, s'interpénètrent et se juxtaposent avec des desseins qui sont parfois suspects.

Il faut savoir que les prisonniers japonais sont rentrés un peu bolchevisés, et que les organisations à tendance fasciste au Japon étaient, il y a dix ans, évaluées à 180 environ, que le général Mac Arthur combattit certes d'abord, avant de leur être, malheureusement, indulgent devant la remontée communiste. C'est une leçon ! Ne soyons jamais indulgents aux fascistes par peur des communistes car les deux finiront toujours, provisoirement au moins, par s'unir. Les extrêmes font bloc, au Japon tout au moins.

Aujourd'hui, plus le Japon se lie ostensiblement aux U. S. A. et plus il semble cimenter l'alliance sino-russe, s'écartant ainsi des sources de matières premières qui lui sont indispensables et qui sont en Chine.

La situation sino-japonnaise est donc un des points de rupture du séisme et pourtant ces deux pays sont « l'un et l'autre, comme les dents et les lèvres », dit un vieux proverbe japonais.

Devant ce séisme, ce typhon diplomatique, que va faire le Japon ? Il cherche sa voie.

Est-ce qu'il va se rapprocher de la Chine pour avoir un commerce plus poussé avec elle et ses matières premières plus près ? Est-ce que le Japon va bâtir une alliance plus étroite entre lui et les Etats-Unis, avec tous les risques que cela comporte pour lui, dit-on ? Ou pourra-t-il choisir une voie qui développe ses échanges avec les nations libres de l'Asie et de l'Océanie en attendant qu'un éventuel arrangement entre les deux blocs lui donne la possibilité de contribuer à la modernisation de la Chine sans que son indépendance ait à en souffrir ? Ce n'est peut-être pas pour demain en tout cas.

Il est bien facile de dire quel est notre rôle en allant du connu vers l'inconnu en Afrique et dans le Sud-Est asiatique. Il est beaucoup plus difficile de savoir ce que nous devons faire vis-à-vis de la Chine communiste et, monsieur le Premier ministre, je ne vous demande pas, sur ce point, de me répondre car nul ne sait ce qui va se passer dans les semaines qui viennent.

Il n'est pas possible de faire des prophéties. Nous assistons — je l'ai dit en commençant — à une sorte de séisme. Il y a seulement un certain nombre de choses que l'on peut dire et faire « en tout cas ». Il faut notamment que la Chine communiste sache — on ne peut pas peut-être la convaincre tout de suite, mais il faut qu'elle le sache — qu'elle ne doit pas croire, elle qui est une grande puisance inquiète de son avenir, que les trois pays d'expression française du Sud-Viet-Nam, du Cambodge et du Laos, que la géographie a placés dans son voisinage, sont là pour quelque œuvre de contre-révolution mais parce que ce sont des entités indépendantes auxquelles correspondent des peuples fiers, libres et désireux de le rester au cours de leur histoire à venir.

Dans ces conditions, l'appartenance de la France au pacte du Sud-Est asiatique ne devrait pas être interprétée par la Chine comme étant le désir de participer à des forces agressives, mais comme une nécessité de son histoire de défendre partout la cause des peuples libres.

En tout état de cause, les problèmes d'Extrême-Orient ne devraient pas rester absents de l'agenda qui sera présenté par la France aux futures négociations entre l'Est et l'Ouest.

En conclusion, quand on voyage, quand on connaît toutes les escales du monde, on ne peut certes être mégalomane pour son pays, mais il ne faut pas non plus être défaitiste. Depuis deux ans, depuis la venue au pouvoir du général de Gaulle, il est certain que notre pays « continu et renouvelé » à la fois bénéficie d'un capital de sympathie qu'il ne faut pas négliger.

En Asie, dans le Sud-Est asiatique, c'est sous la forme de la civilisation française que l'apport occidental a le plus de charme, le plus de séduction, c'est-à-dire qu'il est plus solide puisqu'il a un support affectif. Cependant, il ne faut pas être seul. Quand l'Occident se divise, que ce soit au Levant, en Afrique, en Extrême-Orient, à Suez, les choses se retournent contre l'ensemble de la cause de la liberté.

Vous l'avez dit, monsieur le ministre, si l'on a eu, il y a quelques jours, le désir de séparer les U. S. A. de la France, c'est raté, et tant mieux ! Mais nous sommes maintenant à l'époque des missiles. Le problème du million d'hommes de 1914, de la primauté des masses est dépassé, nous sommes maintenant à la période de la primauté de l'intelligence et du génie. L'Est et l'Ouest ne se jaugeront pas uniquement par la force, mais par leurs savants, non pas seulement par ceux qui inventeront les engins de mort, mais par ceux qui inventeront la parade à ces engins de mort et même par des savants peut-être dont l'œuvre, absolument abstraite, aura une influence incalculable sur le destin des hommes.

C'est pourquoi, contrairement à ce qui était affirmé par notre collègue M. Biaggi au Sénat de la Communauté et par notre collègue M. Blin, dans des discours aux arguments semblables, nous sommes favorables à la force de frappe ; nous en reparlerons plus tard dans un autre débat ; cette force posera aux techniciens français civils et militaires des problèmes difficiles et elle permettra de redonner à notre armée le goût de la recherche et de la découverte. Elle participera à cette compétition dans l'intelligence et dans le génie, terrain sur lequel la France est fort bien armée.

Cependant la politique ne s'équilibre pas uniquement par des formules militaires, mais par des constructions de paix. Il ne faut pas se servir « d'hypothèses » comme alibis pour ne rien faire ; il faut définir « ses lignes » d'action. Pour définir une action, il faut être « stable ».

Nous sommes comme un bateau dans la tempête, il est nécessaire que le Gouvernement soit stable. L'excellent président de la commission des affaires étrangères, M. Maurice Schumann, disait l'autre jour : « Un discours politique, un discours parlementaire est fait ou pour attaquer un gouvernement ou pour le défendre ». Nous n'avons point le désir de vous attaquer, monsieur le Premier ministre, et il n'est peut-être pas la peine que nous vous défendions.

**M. Pierre Bourgeois.** C'est une bonne nouvelle !

**M. Jacques Raphaël-Leygues.** Seulement, nous tenons à vous apporter le soutien affectueux, sans arrière-pensée et sans détour, du groupe le plus nombreux de cette Assemblée.

L'avenir, sans être sombre, est imprévisible et difficile. Mes collègues de l'union pour la nouvelle République et moi-même, nous tirons cette conclusion — qui nous est parfois injustement reprochée — que notre rôle est donc de soutenir le Gouvernement de la France au milieu de cette tempête sur l'Asie, tempête sur l'Afrique, dont nul ne saurait dire comment et quand elle s'achèvera.

Nous voulons être un élément de stabilité, un élément de continuité. Les choses doivent être vues à l'échelle du monde et c'est à l'échelle du monde que l'on voit que la stabilité de notre soutien peut être utile à votre Gouvernement.

Je conclus par là où j'ai commencé. Le pouvoir qui dirige la France est actuellement respecté. Si ce pouvoir reste en place longtemps, s'il bénéficie d'un soutien parlementaire stable et juste, nous pouvons, avec une conception très exacte des choses, essayer — pour reprendre l'expression de M. Couve de Murville — d'avoir un rôle peut-être grand, en tout cas utile dans le monde, nous pouvons essayer de limiter et d'effacer certaines folies et de comprendre, tous ensemble, comme le disait M. Albert-Sorel — tous ensemble nous qui avons des conceptions généreuses et nationales — nous pouvons, dis-je, essayer de comprendre, non pas ce qui existe ou a existé mais « la chose qui n'a jamais été. » (*Applaudissements au centre et à gauche.*)

**M. le président.** La parole est à M. Arthur Conte. (*Applaudissements à l'extrême gauche.*)

**M. Arthur Conte.** Monsieur le Premier ministre, mes amis socialistes, dont je suis ici l'interprète, attaquent souvent et durement votre politique financière, économique, agricole et sociale.

Sur l'interprétation des textes constitutionnels, ils sont souvent en opposition avec vous et le moins que l'on puisse dire est que vous et nous ne partageons pas la même philosophie scolaire.

Mais, dans le domaine international, nous élevant au-dessus de toute querelle d'ordre intérieur, nous sommes heureux chaque fois que, comme à cet instant, même sous réserve de quelques corrections, nous pouvons être d'accord sur la politique choisie et affirmée par M. le Président de la République. Lui, vous et nous portons à notre patrie un égal attachement. Lui, vous et nous avons un égal souci d'assurer la sécurité des hommes libres.

Ce sont de hautes raisons qui nous convient au beau devoir d'ignorer tout esprit partisan. (*Applaudissements à gauche, au centre et à droite.*)

**M. Jean-Paul Palewski.** Très bien !

**M. Arthur Conte.** Nous avons donc approuvé dans sa ligne générale la politique de M. le Président de la République avant, pendant et après l'unique matin auquel fut tristement réduite la conférence de Paris.

Nous l'avons d'abord approuvée avant.

Certains hommes, et non des moindres, viennent aujourd'hui nous dire que la conférence au sommet pouvait n'être pas désirable et pouvait même être une erreur en soi.

Comment l'imaginer et même le dire ?

Désirée par le monde entier, souhaitée de toutes parts, cristallisant autour d'elle les trésors d'espoirs qui dorment au fond de tous les peuples, la détente s'imposait en vérité à toutes les consciences. Il fallait la rechercher.

La conférence au sommet s'inscrivait dans cet effort de recherche. C'eût été une faute grave, d'abord sur le plan moral, ensuite sur le plan psychologique, que de s'opposer à sa réunion.

L'erreur eût été ou bien d'accrocher à la conférence au sommet trop d'illusions, ou bien de la tenir d'une manière trop précipitée quelques semaines après que le président du conseil soviétique en eut fait la proposition en novembre 1958.

Or, d'une part, jamais personne, ni au Gouvernement, ni à l'Elysée, ni dans l'opposition n'a considéré la conférence au sommet comme une conférence miracle dont il fallait attendre la paix pour toujours.

D'autre part, cela a été sagesse que de ne pas tenir cette conférence d'une manière trop précipitée.

La proposition en avait été faite à un moment où le cancer de M. Foster Dulles affaiblissait toute la politique américaine, où les Anglais se trouvaient à quelques jours d'une importante consultation électorale et où notre propre Président de la République n'avait pas encore eu le temps d'affirmer avec toute la solennité attendue les nécessités du maintien de l'unité atlantique et celles de la construction européenne.

Du moins avons-nous, par ce délai, pu obtenir que les Occidentaux arrivent unis à la conférence qui s'est tenue à Paris. Mes amis, par ma voix et par celle du président Guy Mollet, lors du premier grand débat consacré à la politique étrangère dans cette enceinte, avaient sur ce point donné leur accord au Gouvernement, à l'origine. Nous sommes heureux que notre lucidité ait rencontré la vôtre.

Nous avons été également d'accord pendant la conférence au sommet. Comment ne pas approuver la dignité et la sérénité avec lesquelles il a été répondu à l'incartade ? On a gardé son sang-froid : c'est fort bien et nous nous en réjouissons.

Comment ne pas constater l'extraordinaire disproportion entre l'incident mineur provoqué par l'avion photographe et l'exploitation gigantesque qui en a été faite par la suite ? Que je sache, l'espionnage n'est pas un apanage américain. La guerre des services secrets fait justement partie de cette guerre froide à la fin de laquelle nous aurions voulu que chacun, à la conférence au sommet, fit plus d'efforts pour parvenir.

En troisième lieu, nous avons approuvé les déclarations qui ont suivi la conférence. Mais nous varions sur une interprétation. Nous avons le sentiment que le Président de la République a tendance à considérer que le Premier soviétique a une importance en tant qu'homme, qu'il répond le plus souvent à des réflexes d'ordre individuel ou même à des réflexes d'ordre national. Nous sommes persuadés tout au contraire qu'il est l'interprète rigoureux et fidèle d'une direction collégiale et qu'il répond davantage à un esprit dicté par les exigences d'une doctrine. Le camarade Nikita Khrouchtchev vu par M. Maurice Thorez a plus de réalité que Son Excellence le président Khrouchtchev aperçu par Charles de Gaulle. (*Rires et applaudissements sur plusieurs bancs à l'extrême gauche.*)

Je crois, monsieur le Premier ministre, que vous vous exposez à un certain nombre d'erreurs ou de déconvenues si, sur ce point, une correction nécessaire n'est pas apportée.

Nous ne voulons pas ici, au cours de ce débat, jouer les astrologues du Kremlin, jouer les analystes, nous demander pourquoi l'on a changé d'attitude, pourquoi Moscou paraît avoir choisi une autre route, ni découvrir d'extraordinaires perspectives sur des divisions éventuelles entre la Russie et la Chine qui, pour l'heure, nous paraissent s'entendre fort bien. Notre seule tâche ici, je pense, monsieur le Premier ministre, est de faire œuvre constructive et, avant tout, de penser la suite, de nous mettre d'accord sur un certain nombre d'idées qui nous paraissent essentielles pour les mois à venir. Sur ce point, avec la plus entière franchise et la plus grande clarté possible, je voudrais bien expliquer la position des socialistes français, et, d'abord, sur la conférence au sommet elle-même.

S'il doit y avoir une seconde conférence au sommet — dont nous approuvons la réunion — nous voudrions, pour que nous soyons entièrement d'accord sur l'idée que nous nous en faisons, qu'elle ne soit plus considérée comme une conférence au sommet « départ », comme une conférence au sommet « climat » qui tournerait très bientôt au style conférence au sommet « propagande » ou bien, comme la dernière, au style conférence au sommet « mésaventure ».

Nous sommes pour une conférence au sommet qui devra consacrer un certain nombre de résultats obtenus après une longue et laborieuse négociation, laquelle devra être poursuivie selon les règles diplomatiques traditionnelles, dans le silence et dans la discrétion des chancelleries, avec l'appui certes de

tous hommes qui pourront être consultés, mais en évitant de lui donner un aspect spectaculaire qui, cela a été démontré, est finalement néfaste.

Il est un deuxième point de vue. Vous allez, monsieur le Premier ministre, discuter des problèmes en cours avant cette éventuelle conférence au sommet, notamment du problème de Berlin. A cet égard également nous tenons à prendre date et à être très nets. Je répète, au nom du parti que j'ai l'honneur de représenter à cette tribune, que le problème berlinois ne saurait être détaché du problème allemand dans son ensemble et qu'il ne devrait faire l'objet d'un règlement particulier que si en même temps le problème allemand était résolu d'une manière complète.

Si l'on devait discuter du statut provisoire de Berlin, trois principes devraient être absolument observés. Le premier est que, tant qu'un traité de paix n'est pas signé avec toute l'Allemagne, les droits des troupes d'occupation américaines, britanniques et françaises à Berlin ne doivent pas être mis en cause. Le second est que tant qu'un traité de paix n'est pas signé avec toute l'Allemagne l'on ne peut pas discuter du maintien des liens juridiques et économiques de Berlin-Ouest avec l'Allemagne occidentale. Le troisième est qu'un statut provisoire ne pourrait intervenir que s'il était approuvé par les populations intéressées librement consultées. (*Applaudissements de l'extrême gauche à la droite.*)

Nous tenons beaucoup au maintien de ces principes. Nous considérons que, dans les semaines ou les mois à venir, les Occidentaux commettraient la plus lourde des fautes contre leur propre sécurité et contre la cause même de la paix du monde s'ils venaient à abandonner un seul homme libre confié à leur protection. (*Applaudissements sur les mêmes bancs.*)

Le problème de Berlin n'est pas le seul ; il y a le problème tout aussi angoissant du Moyen-Orient. A cet égard, notre position est bien connue ; je la rappellerai cependant.

Nous souhaitons que les grandes puissances s'efforcent d'obtenir de tous les pays du Moyen-Orient une confrontation pacifique, puis une collaboration pacifique et économique.

L'on peut rêver d'un grand pacte du Nil et du Jourdain où de grandes réconciliations pourraient être obtenues. C'est, d'ailleurs, le vœu même qu'à de multiples reprises les dirigeants d'Israël ont exprimé.

Mais pour autant, nous tenons à dire que si, dans les semaines et dans les mois à venir, quelques menaces venaient à se préciser sur ce petit Etat et si sa liberté et sa sécurité venaient à courir des dangers, les Occidentaux commettraient la plus lourde des fautes s'ils venaient à l'abandonner et si, en faveur du courage et de la loyauté de ses citoyens, ils ne consentaient pas l'effort de protection qui serait alors nécessaire. (*Applaudissements à l'extrême gauche et sur plusieurs bancs à gauche, au centre et à droite.*)

Pour tout ce qui concerne notre politique par ailleurs, plusieurs orateurs y ont déjà fait référence. Deux commandements, en vérité, dominent pour nous.

Tout d'abord, le maintien du Pacte atlantique. C'est là une pièce vitale pour la sécurité du monde libre.

Cela vaut pour la France. Nous devons avoir conscience que si nous ne disposions pas, pour nous protéger, des armes de la plus grande démocratie du monde, nous ne pourrions pas disserter librement aujourd'hui — et nous n'aurions pas pu disserter librement hier — sur les intempestivités de ses services secrets ou les maladresses de ses diplomates. Aussi ne devons-nous rien faire qui puisse compromettre, directement ou indirectement, non seulement le maintien du Pacte atlantique, mais surtout celui de l'unité des pays atlantiques.

Cela vaut aussi pour les Etats-Unis. Sur ce point, il faut être franc et loyal et s'exprimer sans ambage.

Nous tenons essentiellement au maintien du Pacte atlantique mais nous aimerions que les Américains d'une part, comprennent les terribles épreuves avec lesquelles, dans certains secteurs, nous pouvons être confrontés et, d'autre part, cessent, dans l'effort d'armement d'être prisonniers d'une loi qui les empêche de confier à leurs meilleurs amis des secrets que connaissent leurs éventuels adversaires. (*Applaudissements de l'extrême gauche à la droite.*)

Je souhaite donc que, sur ce point essentiel, les Américains revisent leurs positions.

Il est un deuxième point auquel nous tenons : la poursuite de la construction européenne. Mon ami M. Muller y a consacré il y a quelques instants un excellent exposé dont j'approuve les conclusions. J'insisterai sur quelques-uns de ses aspects.

Le premier est relatif au rôle même de notre Président de la République. Nous avons écouté avec attention sa déclaration du 31 mai. En ce qui concerne l'Europe, nous avons reconnu un ton nouveau. Ce n'est sans doute qu'un ton, mais nous y avons été extrêmement sensibles.

Nous avons la conviction, monsieur le Premier ministre, que surtout à une heure où notre patrie, douloureusement, peut découvrir les perspectives vertigineuses de la nouvelle Afrique, où elle s'interroge sur les grands choix qu'elle doit faire, elle devrait, au moins au nom de la sagesse, devenir encore plus européenne qu'elle n'a jamais été. Cette conviction se double d'une autre : le Président de la République, seulement s'il sait être demain le grand bâtisseur de l'Europe, recevra une nouvelle consécration de l'histoire. (*Applaudissements.*)

Quant à la construction de l'Europe elle-même, vous connaissez bien notre sentiment. Il faut pousser aux constructions déjà existantes. Il faut construire et accélérer.

Nous avons la conviction que l'Europe à Six doit se poursuivre, mais nous avons le sentiment que tant que la Grande-Bretagne s'obstinera à demeurer absente de la construction européenne, l'Europe ne sera pas une véritable Europe.

Nous comprenons fort bien la qualité des scrupules et la noblesse des hésitations de nos amis anglais. Ils sont partagés entre la triple vocation qui les appelle, d'une part, à l'unité anglo-saxonne, qui les garde, d'autre part, fidèles à leur Commonwealth, et qui, enfin, les rend conscients d'appartenir géographiquement au continent européen. Mais les dangers deviennent si grands et les progrès sur le continent même si considérables que nous ne comprenons pas que l'Angleterre n'arrive pas à prendre conscience de la nécessité de participer à la construction européenne. Nous serons heureux le jour où elle acceptera d'adhérer comme membre plein non seulement à l'Euratom mais aussi à la C. E. C. A. et au Marché commun.

Telle est, sur le plan européen, notre pensée. Mais nous estimons aussi que notre pays se doit d'avoir une politique dynamique et des positions constructives.

Alors que des millions d'hommes s'interrogent sur leur lendemain il faut veiller à leur garder l'espoir. Dans deux domaines, la France peut jouer à cet égard un rôle primordial.

Il s'agit en premier lieu du désarmement. Il reste pour nous le problème des problèmes et, s'il n'est pas traité, en vain cherchera-t-on une solution à tout litige particulier ou à toute querelle de frontières. Nous tenons à répéter que, pour notre part, il ne peut y avoir de désarmment sincère que tout autant qu'il est garanti par l'acceptation des contrôles réciproques.

Il s'agit, en second lieu, de l'aide aux pays sous-développés. Le président Guy Mollet s'est expliqué sur ce point lors d'un grand discours. Nous pensons que l'on commet une grave erreur en faisant de l'aide aux pays sous-développés une arme de la guerre froide alors qu'elle peut être un moyen de rencontre et de collaboration de tous les peuples de la terre.

Aujourd'hui, équiper une nation prolétaire, cela veut dire essayer d'en faire une nation mercenaire alors qu'il appartient à la France d'appeler toutes les nations à collaborer, par exemple, dans la lutte contre un grand fléau mondial, ou bien à équiper une vallée particulièrement pauvre ou un pays particulièrement frappé par la misère et la famine. C'est un domaine dans lequel notre pays a un grand rôle à jouer.

Pour conclure, je dirai que c'est notre devoir, dans ce vacarme des passions et ce tintamarre des ambitions, de montrer le visage de la sérénité et de faire preuve du plus grand sang-froid. A une heure où nous sommes à la merci de la moindre imprudence, il est beau que la France montre au monde le visage de la sagesse et, en tout cas, lui enseigne — il paraît l'oublier — la modération de langage.

Aimer la paix, c'est d'abord ne pas insulter le vieillard ou injurier l'infirme ; aimer et vouloir la paix, c'est ne pas à tout propos proférer la menace et manier l'imprécation ; aimer et vouloir la paix, ce n'est pas à tout propos menacer de sa force ou menacer de sa violence. C'est à la France qu'il appartient de rappeler ces données fondamentales, en complète unité avec ses alliés d'Occident.

Nous serons auprès de vous, monsieur le Premier ministre, tout autant que vous serez partisan d'une grande œuvre de paix et que vous aiderez le Président de la République à y consacrer tous ses efforts. Mais la défense de la paix ne va pas sans la défense de la liberté et, plus que tout aujourd'hui, c'est à la solidarité de l'Occident que vous devez veiller. Nous serons d'accord avec vous tout autant qu'à cette défense de la liberté et à cette défense de l'unité occidentale vous saurez, monsieur le Premier ministre, demeurer fidèle. (*Applaudissements.*)

**M. le président.** La séance est suspendue pendant quelques instants.

(*La séance, suspendue à dix-sept heures trente-cinq minutes, est reprise à dix-sept heures cinquante minutes.*)

**M. le président.** La séance est reprise.

La parole est à M. Billoux. (*Applaudissements sur certains bancs à l'extrême gauche.*)

**M. François Billoux.** La coexistence et la compétition pacifiques entre les nations sont des nécessités vitales de notre temps.

Le fait qu'un conflit se transformerait désormais inévitablement en une guerre de destruction massive, avec l'utilisation des armes atomiques et thermonucléaires, est déjà une raison suffisante pour qu'on se mette résolument au service de la coexistence et de la compétition pacifiques.

Plus que jamais s'impose cette réflexion d'Henri Barbusse dans le premier chapitre de son livre *Le Feu*: « Deux armées aux prises, c'est une grande armée qui se suicide ».

Mais nous ne sommes plus à l'époque où les guerres étaient inéluctables. Les forces sont maintenant suffisantes dans le monde pour imposer la paix, quel que soit le désir de certains de poursuivre la politique de force, la politique « du bord du gouffre ».

Certes, si la guerre n'est plus fatale, la paix ne l'est pas non plus. Si certains avaient pu se bercer d'illusions et croire que la détente internationale suivrait un chemin idyllique, débarrassé de tout obstacle, ce qui s'est passé avec la conférence au sommet les a ramenés à une notion plus exacte de la nécessité du combat incessant à mener pour assurer la paix du monde.

Sans aucun doute, les tenants de la guerre froide ont réussi à porter un coup à la détente internationale. Il serait dangereux de sous-estimer ce fait. Cependant, ce coup porté à la détente n'a pas modifié le rapport des forces en faveur de ceux qui voudraient revenir à la psychose de guerre et pousser plus loin la course aux armements. Au contraire, les partisans de la paix voient et verront encore grossir leurs rangs, pendant que s'isolent un peu plus ceux qui restent attachés à une conception périmée de la politique internationale, avec les formules: « équilibre », « force de frappe », etc.

La place d'un pays quel qu'il soit — c'est-à-dire aussi la France — est plus que jamais déterminée par le rôle effectif qu'il joue en faveur de la paix. C'est aux rapports d'amitié qu'il entretient avec les puissances, grandes ou petites, que se mesurent son influence et son autorité.

Malheureusement, de ce point de vue, les phrases et déclarations de nos gouvernants, aussi grandiloquentes soient-elles parfois, n'ont rien de commun avec la réelle grandeur de la France et le rôle important qu'elle pourrait assumer dans le monde.

Il en fut ainsi pour ce qui a empêché la réunion de la conférence au sommet. Il en est ainsi notamment face au problème allemand, dans la politique dite européenne, la politique Atlantique, le désarmement, la Communauté et, plus généralement, dans les rapports avec les pays qui ont conquis leur libération ou luttent pour elle. C'est ainsi que la France n'a pas encore reconnu l'Etat qui représente 600 millions d'habitants, la Chine.

Quelles sont donc les raisons qui ont empêché la réunion de la conférence au sommet ?

Monsieur le ministre des affaires étrangères, vous avez repris ici l'explication officielle qui nous en fut donnée. Malheureusement, cette explication n'a pas de valeur.

Qualifier le survol du territoire soviétique d' « incident malheureux » ou « relativement sérieux », et en tout cas « fâcheux », selon les déclarations que vous avez faites au Sénat, ou « pour le moins intempestif », selon le discours radiotélévisé du Président de la République, n'est pas suffisant.

Il ne s'agit précisément pas d'un incident, mais bien d'une politique délibérée et poursuivie systématiquement, ainsi que l'a reconnu le Gouvernement américain.

Que demandait l'Union soviétique ? Des excuses, le châtiment des coupables, l'assurance formelle que de tels raids seraient définitivement abandonnés. N'est-ce pas le minimum que n'importe quel pays, victime de telles provocations, est en droit d'attendre ? Le Président Eisenhower ne pouvait répondre affirmativement à ces demandes soviétiques au risque de perdre la face, a-t-on dit. Mais la face, il l'a perdue pour d'autres raisons : pour avoir permis ce survol, pour avoir laissé raconter les pires fables jusqu'au moment où l'Union soviétique a indiqué le lieu où l'avion avait été abattu et fait connaître que le pilote américain était vivant entre ses mains ; pour n'avoir voulu prendre un engagement que pour la durée du reste de son mandat, alors que dans certains milieux on disait que les vols continueraient ; pour avoir commandé un exercice d'alerte des forces armées le jour même de l'ouverture de la conférence.

Qu'auraient pu valoir plus généralement les décisions prises par la Conférence, lorsque, à propos d'une question aussi grave que celle du raid de l'avion-espion un chef d'Etat a déclaré : « Je ne prends d'engagements que pour la durée de mon mandat » ?

Tenir la conférence dans de telles conditions n'était-ce pas participer à une entreprise de duperie des peuples ?

Les cinq conditions de la coexistence pacifique sont : le désir et la volonté mutuelle de coopérer, la non-ingérence dans les affaires intérieures, la renonciation à des actes d'agression, l'égalité de tous les pays.

Avec ce que vous appelez « l'incident de l'U-2 » plusieurs de ces principes n'ont pas été respectés, à commencer par celui de la renonciation à des actes d'agression. C'est, plus généralement, la violation des lois internationales et de la charte des Nations Unies.

*Au centre.* Budapest !

**M. François Billoux.** J'entends dire : « Budapest ! »

Il est plaisant de constater que toujours des « patriotes » se réclament de ceux qui furent les ennemis de la France pendant les deux dernières guerres mondiales. (*Applaudissements sur certains bancs à l'extrême gauche.*)

C'est la mise en cause de l'égalité des nations, puisqu'il est refusé à l'Union soviétique les garanties accordées à d'autres pays. Est-ce parce qu'il s'agit d'un pays socialiste que l'on continue, sans tenir compte du rapport réel des forces, à vouloir le placer sous le chantage de la force. Une telle discrimination n'a rien à voir avec la politique de détente.

En vérité les dirigeants américains actuels ont montré qu'ils n'avaient pas le désir et la volonté réelle de coopérer. C'est là le fond du problème. Et si le Gouvernement français et le chef de l'Etat avaient eu de leur côté ce désir réel et cette volonté profonde, ils l'auraient dit au président des Etats-Unis pour le ramener à une conception plus exacte de ses devoirs. Au lieu de cela, le chef de l'Etat, a fortifié le président des Etats-Unis dans son attitude incompatible avec les principes de la coexistence pacifique, en mettant en avant la solidarité atlantique. C'est en cela que les dirigeants français portent une lourde responsabilité dans la non-tenue de la conférence au sommet.

Et voilà qu'on se demande si le président Khrouchtchev n'a pas subi on ne sait quelles pressions ! C'est un moyen pour ne pas dire d'où sont venues les véritables pressions, c'est-à-dire celles des milieux militaristes occidentaux, des fournisseurs d'armements et autres attardés de la guerre froide.

Pourquoi le président du conseil soviétique est-il venu tout de même à Paris, dit-on ? Et qu'auriez vous dit s'il n'était pas venu ? Il est venu parce que, certainement, il voulait tout faire pour que se tienne tout de même la conférence au sommet et espérait que le président des Etats-Unis, conseillé par ses deux partenaires occidentaux, dirait ce qu'il y avait à dire.

Vous êtes offusqués parce que le président du conseil soviétique a posé les problèmes publiquement. Ce n'est pourtant pas nouveau. En finir avec la diplomatie secrète est la vieille revendication du mouvement ouvrier socialiste, déjà avant la guerre de 1914. (*Applaudissements sur certains bancs à l'extrême gauche.*)

Et, précisément, il en est fini avec la diplomatie secrète depuis plus de quarante ans. Il est révolu le temps où, suivant l'expression de Talleyrand, le langage servait aux diplomates à dissimuler leur pensée. D'autant plus que, lorsqu'il y a diplomatie secrète, il y a forcément politique étrangère secrète ; et les gouvernants ne disent pas tout aux parlements et, par conséquent, aux peuples. Avec les pays socialistes, l'ère est révolue de la diplomatie secrète où les pires choses étaient tramées contre les peuples dans le huis clos des cabinets. De cela, vous devez prendre votre parti. Il n'est plus possible de préparer la guerre dans le mystère. C'est au grand jour que sont et que resteront désormais débattus les problèmes au regard desquels les peuples sont les premiers intéressés. (*Applaudissements sur certains bancs à l'extrême gauche.*)

L'Union soviétique voudrait diviser les Occidentaux, et la France, a-t-on proclamé, est partie intégrante de l'Alliance atlantique. Au moins, les choses sont-elles claires ainsi et chacun peut juger de la valeur des phrases sur la position indépendante de la France. L'attitude du Gouvernement français a confirmé

que la politique extérieure française reste bien enchaînée à celle des Etats-Unis, jusque dans ses aspects les plus dangereux pour la paix, avec l'assujettissement aux impératifs du Pacte atlantique.

Cela n'empêche pas les contradictions inhérentes au système capitaliste, que l'impérialisme le plus fort essaie de régler aux dépens des plus faibles, la France, par exemple. Vous ne pouvez cependant avancer cette notion de l'Union soviétique voulant diviser les Occidentaux qu'autant que vous avouez vous-mêmes que certains d'entre vous restent sur des positions de guerre froide. Le véritable débat est, en effet, ainsi posé : qui veut résolument et qui ne veut pas de la politique de détente internationale, de coexistence et de compétition pacifique ?

En prenant appui sur la solidarité atlantique pour renforcer le président des Etats-Unis dans son attitude, le Gouvernement français a penché du côté des tenants de la guerre froide. La seule manière de faire jouer à la France un rôle bénéfique pour la paix universelle, c'est de lui donner une politique étrangère indépendante et conforme à ses intérêts nationaux. En voici quelques éléments :

D'abord, la France doit s'en tenir strictement aux cinq principes que j'ai énoncés tout à l'heure, sur lesquels est basée la véritable politique de coexistence pacifique. Ainsi, et ainsi seulement, la France pourra nouer des rapports d'amitié avec tous les peuples, avec toutes les puissances, grandes ou petites. A partir de ce moment, il ne s'agira plus que d'attachement avec tout ce qui contribue à consolider la paix dans le monde et, du même coup, à garantir la sécurité et l'indépendance de la France.

Ensuite, le survol du territoire soviétique par l'avion américain et les mesures prises par l'Union soviétique pour assurer sa sécurité font ressortir le danger que comporte, pour la France, le maintien sur son territoire de bases militaires américaines et la concession inadmissible de bases allemandes.

La France doit prendre une position nette et précise sur le désarmement général, total et contrôlé. Le 2 juin, le gouvernement soviétique a présenté un nouveau projet. Celui-ci tient compte des thèses françaises sur plusieurs points importants et notamment sur la demande d'interdiction des véhicules servant au transport des armes nucléaires. Véhicules et bases militaires à l'étranger pourraient être supprimés dès la première étape.

Le Gouvernement français va-t-il maintenant renier à nouveau son enfant, comme ce fut le cas lorsque l'Union soviétique avait repris, il y a quelques années, les chiffres proposés par la France pour la réduction des effectifs des forces armées ? (*Très bien ! sur certains bancs à l'extrême gauche.*)

Et quel prétexte invoquerez-vous ? Direz-vous que l'Union soviétique veut diviser les Occidentaux ? Mais alors, pourquoi faites-vous des propositions ? Est-ce avec le désir qu'elles soient acceptées ou refusées ? Qui manœuvre dans cette affaire : le partenaire qui accepte les propositions d'autrui ou celui qui, les ayant faites, les abandonne lorsqu'elles sont acceptées par le premier ? Qui est pour le désarmement ? C'est bien celui qui accepte les propositions et non celui qui les refuse ? Et vous voilà prêts à abandonner vos propositions parce qu'elles sont refusées par le gouvernement américain et acceptées par le gouvernement soviétique. (*Applaudissements sur certains bancs à l'extrême gauche.*)

Nous débouchons là sur un autre aspect de la question. Vous voulez bien « causer », et même faire des propositions, mais en priant Dieu, si je puis dire (*Exclamations sur divers bancs à gauche, au centre et à droite*), qu'elles soient repoussées ! Qui fait de la propagande, et de la bien mauvaise, dans ce cas ? N'est-ce pas celui qui parle « pour la galerie », mais ne fait rien pour aboutir à un accord réel, même sur ses propres propositions ?

Votre politique cause beaucoup de tort à la France. Voyons par exemple ce qui se passe avec l'Allemagne de Bonn. Le 6 juin, vous déclariez, monsieur le ministre : « Des transformations sont intervenues dans l'Allemagne occidentale, qui font que nous entretenons avec elle, maintenant, des relations que les Français n'auraient pas imaginées en 1944 ».

Il est vrai que les Français n'auraient pas imaginé en 1944 qu'en 1960 un général ancien nazi commanderait à Fontainebleau et que le Gouvernement français octroierait des bases militaires à l'armée de l'air allemande à Istres, Cognac, Montpellier et Chaumont ! Il est vrai qu'ils n'auraient pas imaginé une Europe des Six, avec la C. E. C. A., le Marché commun et toute la suite, où le capital financier et le militarisme jouent le rôle dominant.

De quelles transformations, en Allemagne occidentale, voulez-vous parler ? Est-ce du fait que le chancelier Adenauer a dû finalement se séparer, sous la poussée populaire, du criminel de guerre Oberlaender ?

J'aurais aimé que vous répondiez, monsieur le ministre, à ma question orale avec débat, déposée le 7 juin à propos des manifestations revanchardes qui se multiplient en Allemagne occidentale et notamment à l'encontre des pays qui ont participé avec nous à la coalition antihitlérienne, la Tchécoslovaquie et la Pologne.

Le jour même où vous prononciez votre discours si aimable pour la République fédérale allemande, que se passait-il dans ce pays ?

Dans un congrès des « Allemands des Sudètes » tenu à Munich, le ministre fédéral des transports, M. Seebohm, en présence du ministre de la défense, M. Strauss, revendiquait des territoires tchécoslovaques. Dans un congrès des « Réfugiés de Poméranie », tenu à Bochum, un autre ministre allemand déclarait : « Renoncer aux territoires allemands de l'Est serait un péché inconcevable ». 1.300 anciens S. S. se rassemblaient à Windsheim sous la protection de la police pour proclamer leur fidélité à Hitler. Et comme en réponse aux transformations que vous constatiez, d'anciens nazis de la marine de guerre affirmaient : « Nous sommes restés ce que nous étions ! ».

Le silence du Gouvernement français devant de tels faits équivaudrait à un accord de sa part. Or, nous ne vous avons pas entendu dire que le Gouvernement allait en tirer les conséquences qui s'imposent dans ses relations avec le gouvernement de la République fédérale. Il ne suffit pas de dire, une fois en passant, que la France considère comme justifiée la frontière Oder-Neisse ; il faut agir en conséquence, devant des faits comme ceux de la semaine dernière.

Au lieu de cela, vous avez réaffirmé, hier, votre soutien à la politique du chancelier Adenauer, en rejetant à nouveau le statut de ville libre pour Berlin-Ouest et le traité de paix avec les deux Etats allemands.

Certes, il est fort regrettable qu'il y ait deux Etats allemands ; mais à qui la faute, sinon à ceux — y compris le Gouvernement français — qui, ayant créé l'Etat allemand de l'Ouest, ont fait en sorte qu'il était devenu impossible aux Allemands de l'Est de ne pas avoir également leur Etat ?

C'est donc avec ces deux Etats allemands qu'il est nécessaire de signer un traité de paix, en reconnaissant la République démocratique allemande qui, elle, n'émet aucune revendication territoriale vis-à-vis de qui que ce soit.

Nous sommes obligés de noter que votre déclaration d'hier sur l'Allemagne et Berlin n'est pas conforme au communiqué final de la rencontre du Président de la République française et du président du conseil soviétique. Ce communiqué déclare : « Sur le problème allemand, le Président de la République française et le président du conseil des ministres de l'U. R. S. S. ont porté leur attention sur les solutions éventuelles à apporter aux questions relatives à l'Allemagne et la question de Berlin. Ils ont reconnu que le règlement progressif de ces questions sur la base d'accords à la suite des négociations aura une grande importance pour le maintien et le renforcement de la paix et de la sécurité en Europe et dans le monde ».

La différence entre votre déclaration et ce communiqué final provient-elle du fait que la thèse du règlement progressif par la négociation est en contradiction avec les conceptions de Bonn ?

Pourquoi, d'ailleurs, plus généralement, n'avez-vous parlé ni de ce communiqué final ni des différents accords intervenus lors du voyage du président Khrouchtchev ?

On croyait rêver lorsque vous affirmiez, d'abord, avec beaucoup d'assurance, que la France jouait désormais un grand rôle dans le concert des nations, et lorsque, quelques instants plus tard, vous brossiez le tableau montrant comment les relations de la France se sont détériorées en Asie, au Moyen-Orient, en Afrique, en Amérique latine.

Pourquoi ne pas dire qu'il en est ainsi parce que, en face du mouvement de libération nationale irrésistible qui sonne le glas de l'ère colonialiste, vous n'avez pas su vous adapter aux conditions de notre temps, préférant invoquer je ne sais quelle propagande communiste ?

Il est vrai que des peuples entrent à leur tour dans l'action pour une politique pacifique, en Corée du Sud, en Turquie, au Japon, et nous les saluons. Notons en passant que des voiles se lèvent sur le visage véritable du « monde libre » et que chacun est obligé de reconnaître, maintenant, que Syngman Rhee, pour lequel on a fait la guerre, et Mendérès étaient des bourreaux sanguinaires et nullement désintéressés, comme ils l'ont montré l'un et l'autre. (*Très bien ! sur certains bancs à l'extrême gauche.*)

Il reste encore les Franco, les Tchang Kaï Chek.

Nous avons dit récemment ce que nous pensions de la Communauté. Les peuples d'Afrique, comme ceux du monde entier, veulent l'accession à une pleine et entière souveraineté nationale. Tous les obstacles opposés sur cette voie seront finalement balayés. La solution aux problèmes posés par cet irrésistible mouvement de libération réside dans la satisfaction des légitimes aspirations à l'indépendance nationale. La reconnaissance de l'indépendance est la condition de l'instauration, dans la pleine égalité, de la coopération souhaitable avec la France, dans les domaines politique, économique et culturel.

Allez-vous en finir avec la politique stupide menée vis-à-vis de la Guinée, qui apporte la démonstration vivante de la faute gaulliste de septembre 1958 ? Allez-vous faire appliquer les accords de Genève sur le Viet-Nam et établir des relations normales avec la République démocratique du Viet-Nam ?

Alors que toute l'Afrique se libère, comment pouvez-vous continuer à refuser l'indépendance à l'Algérie ? Quoi qu'en ait dit hier le chef de l'Etat, si aucune solution du conflit algérien n'est en vue, cela est dû à l'abandon, dans les faits, de la politique d'autodétermination. Ce n'est pas un procès à huis-clos contre le parti communiste algérien ni l'interdiction du congrès pour la paix en Algérie — et qui, soit dit en passant, donnent toute sa saveur à votre exclamation d'hier : « Un seul mot, liberté ! » — qui changeront quoi que ce soit, tant que vous vous refuserez à l'ouverture de pourparlers avec le gouvernement provisoire de la République algérienne pour assurer la garantie de l'autodétermination.

Nous répétons que la seule manière de faire jouer à la France un rôle bénéfique pour la paix universelle c'est de lui donner une politique étrangère indépendante et conforme à ses intérêts nationaux. Ce n'est pas la voie qui est suivie par votre Gouvernement.

Aussi travaillerons-nous plus que jamais à appeler tous les patriotes à agir pour la détente internationale, pour le désarmement, pour la paix en Algérie et dans le monde.

Le dernier mot restera à la cause de la paix, de la coexistence et de la compétition pacifiques. *(Applaudissements sur certains bancs à l'extrême gauche.)*

**M. le président.** La parole est à M. Radius. *(Applaudissements à gauche et au centre.)*

**M. René Radius.** Monsieur le ministre des affaires étrangères, mes chers collègues, si certains ont jamais pu douter que l'œuvre de rénovation entreprise par le général de Gaulle s'inscrivît dans la ligne de la mission que la France a toujours entendu remplir, aussi bien à l'intérieur d'elle-même que sur le plan international, ceux-là, aujourd'hui encore plus qu'hier, doivent certainement perdre leurs dernières illusions.

Le discours que le général de Gaulle a prononcé à propos des problèmes internationaux est une preuve supplémentaire des vues politiques à longue échéance que la France entend mettre en pratique.

Je désirerais tout particulièrement présenter quelques observations en ce qui concerne l'organisation de l'Europe.

Une certaine expérience — vieille de bientôt dix années — de parlementaire européen m'incite à considérer avec le maximum de lucidité et de précautions les offres que vient de soumettre la Grande-Bretagne à l'Assemblée de l'Union de l'Europe occidentale.

Alors que depuis le lendemain de la dernière guerre mondiale les nations européennes ont entrepris ce vaste programme d'union qui aboutit à la constitution d'une véritable communauté groupant six pays, à l'effort desquels la Grande-Bretagne a toujours refusé de s'associer, alors que ces six pays ont manifesté d'une façon constante leur désir de voir la Grande-Bretagne participer à leur action, cette même Grande-Bretagne, après dix années, vient de déclarer que, pour éviter tout danger de division entre les pays européens, elle sera certainement disposée à considérer l'éventualité de son adhésion à l'Euratom et à la C. E. C. A.

Il s'agit, dès lors, de parler clair. La nécessité de grouper le plus grand nombre possible de pays d'une façon organisée, l'importance qu'il y a à éviter tout risque de désunion entre les pays européens ne sont pas plus évidentes aujourd'hui qu'elles ne l'étaient hier.

Cela est si vrai que, lorsque le Conseil de l'Europe fut créé en 1949, il semblait que, pour la première fois, allait s'établir entre les pays européens un lien puissant fondé sur une volonté politique déterminée, celle d'une union toujours plus étroite. Toutefois, cette volonté politique fut, dès le départ, victime des assauts concertés des pays qui n'entrevoyaient, à travers l'union européenne, qu'un moyen supplémentaire d'accroître leur influence politique sur le plan international, d'une part, et de sauvegarder, d'autre part, les intérêts commerciaux qu'ils ont à défendre de par le monde.

C'est ainsi que, petit à petit, les nations chez qui prédominait avant tout cette volonté politique en vinrent à conclure qu'il leur était nécessaire d'affermir leur union et même de l'institutionnaliser politiquement. C'est à ce stade qu'est apparu le prétendu divorce que d'aucuns cherchent à exploiter actuellement et à l'occasion duquel la Grande-Bretagne, entraînant dans son sillage d'autres pays européens, a refusé de s'engager dans l'étape nouvelle de l'unité européenne.

Il paraît qu'aujourd'hui la Grande-Bretagne, consciente de son appartenance européenne, veut tout mettre en œuvre pour favoriser l'union européenne.

Que fait-elle ?

D'abord, elle groupe autour d'elle les pays qui n'ont pas donné une application concrète à cette volonté politique dont nous venons de parler et crée la petite zone de libre échange. En second lieu, elle affirme son intention d'adhérer à deux des trois communautés européennes existantes : l'Euratom et la C. E. C. A.

Pour nous, Français, le problème ainsi posé appelle les observations suivantes :

Depuis le lendemain de la guerre, la France et ses autres partenaires européens ont pleinement joué le jeu de l'unité européenne dans le cadre des organisations existantes et en proposant le renforcement des institutions.

Si les communautés européennes se sont formées sans l'Angleterre, si le conseil de l'Europe n'a pas vu ses institutions renforcées, c'est aussi à cause d'un refus ou du moins d'un freinage permanent de la part de la Grande-Bretagne.

Prenons des exemples.

Nous fûmes à l'assemblée du conseil de l'Europe, en particulier avec le concours de notre président M. Chaban-Delmas, les initiateurs d'un regroupement organisé et institutionnalisé des forces politiques et administratives considérables que représentent les pouvoirs locaux. Si, après huit ans d'efforts, cette œuvre n'est pas encore réalisée, c'est en particulier à l'attitude britannique qu'on le doit.

Autre exemple : tout le monde connaît l'intensif travail auquel nous participâmes au sein de la commission sociale du Conseil de l'Europe, commission que j'ai l'honneur de présider, afin de mettre en vigueur pour tous les pays européens une charte sociale garantissant au monde des travailleurs ses droits et libertés essentiels et grâce à laquelle, d'un pays à l'autre, les Etats européens auraient les mêmes devoirs et les mêmes obligations en vue d'assurer la justice sociale.

Si ce projet généreux n'a pu voir le jour que sous la forme d'une vague compilation de vœux et d'un relevé de réglementations existantes, c'est encore par suite du freinage de nos amis britanniques et de leurs associés scandinaves dont ils déterminent en grande partie l'attitude politique sur le plan européen.

Alors, on peut se demander à quoi sert la présence de la Grande-Bretagne si ce n'est que pour empêcher le progrès, à quoi peut servir l'absence de la Grande-Bretagne si ce n'est que pour permettre des progrès toujours plus frappants dans l'unité européenne, comme en témoignent les activités des communautés européennes.

Le sens que nous voulons donner à la volonté politique d'union prend alors sa signification profonde.

Mais que l'on considère aussi la position actuelle de la Grande-Bretagne ; elle inspire le groupe des sept de la petite zone de libre échange, groupe qu'elle a formé face au Marché commun ; elle freine le Conseil de l'Europe dans son renforcement politique et elle voudrait aujourd'hui entrer à part entière dans l'Euratom et la C. E. C. A.

On ne peut que s'interroger sur le jeu politique qui pourrait être, dans le cas de cette adhésion, celui de la Grande-Bretagne. Sera-t-il celui d'un arbitre entre des conflits artificiellement provoqués pour les besoins de la cause, ou bien voudra-t-il servir une politique ambitieuse qui ne consisterait qu'à inspirer, selon la direction des vents, telle ou telle action sans jamais comporter d'engagement total pour aucune d'entre elles ?

Autant de questions — elles en appellent bien d'autres — auxquelles il convient de réfléchir.

Ce qu'il nous faut, à nous, Français, ce qu'il nous faut, à nous, Européens, c'est une Grande-Bretagne, ce sont des Anglais animés d'une volonté politique déterminée. Des déclarations d'intention comme celles de M. le secrétaire d'Etat Profumo doivent être accueillies avec espoir. Mais les intentions, même si

elles sont bonnes, ne servent de rien si les hommes qui les expriment ne sont pas pour autant déterminés à s'engager sans esprit de retour.

**M. Jacques Raphaël-Leygues.** Très bien !

**M. René Radius.** L'Europe qui se construit aujourd'hui est établie sur des bases solides, dont l'une des plus fondamentales est, certes, l'entente étroite qui règne entre la France et l'Allemagne.

Il faut que l'Angleterre fasse ses preuves de militant européen et qu'elle abandonne des réserves tactiques pour faire triompher un intérêt supérieur commun.

Dans les grandes épreuves de l'histoire que la France a vécues ces derniers temps, quels qu'aient pu être les chemins qui ont mené à l'entente cordiale, la France et l'Europe continentale ont toujours trouvé à leurs côtés leurs grands alliés anglais.

Aujourd'hui, nous vivons et nous construisons un des plus grands événements de notre histoire et de celle de nos enfants. Nos alliés anglais, comme ils savent le faire, doivent être à nos côtés. Nous leur avons montré que nous savons ce que nous voulons. Nous leur avons expliqué comment nous voulons agir. Nous leur avons prouvé que nous savons atteindre nos objectifs. Avec leur sens pratique, nos amis anglais n'ont pas d'excuse en refusant de gagner une victoire qui paraît certaine.

Si l'axe Paris-Bonn est l'épine dorsale de l'Europe d'aujourd'hui, la transversale Londres-Paris-Bonn sera l'armature de l'Europe de demain. On ne peut être à la fois contre le Marché commun et pour la C. E. C. A. pour faire œuvre commune. Que l'Angleterre, avec ses besoins, adhère au Marché commun, en même temps qu'à l'Euratom et à la C. E. C. A. Alors seulement elle prouvera qu'elle a compris que la Communauté, que la France forme avec ses cinq partenaires, n'est pas une organisation dirigée contre tel ou tel pays, contre tels ou tels intérêts commerciaux, mais qu'elle groupe un ensemble de pays libres et égaux entre eux, pour le bien desquels tout doit être fait sans qu'aucun d'entre eux subisse un préjudice quelconque.

Le général de Gaulle a déclaré que la France veut s'appliquer à bâtir l'Europe occidentale en un groupement politique, économique, culturel et humain, organisé pour l'action, le progrès et la défense. Nous demandons à l'Angleterre de bâtir avec nous cette Europe. Nous lui demandons de faire ses preuves en renforçant dans tous les domaines l'action politique du Conseil de l'Europe, ce Conseil de l'Europe encore balbutiant et trop souvent, hélas ! stérilisé par des compromissions dignes d'un club de diplomates pris au sérieux.

L'Europe d'occident dont a parlé le général de Gaulle existe depuis toujours et l'Angleterre en fait partie.

Il faut accueillir aujourd'hui avec tout l'empressement désirable l'attitude encourageante du gouvernement britannique mais il faut aussi dire à nos amis britanniques que la France est plus que jamais décidée à poursuivre l'œuvre d'unité politique de l'Europe entreprise sans esprit de retour et que c'est à cette œuvre-là que l'Angleterre doit participer pour son propre bien comme pour celui de ses voisins.

Je dirai donc en conclusion : faire l'Europe, oui. Persévérer dans l'action entreprise, oui. Mais l'Europe ne sera pas l'Europe si elle n'est pas faite pour tous les peuples qui la composent. L'Europe ne peut se faire qu'avec une France forte. Mais n'oublions à aucun moment que nous vivons aujourd'hui l'ère des pionniers d'une grande œuvre, celle qui doit assurer aux générations futures la prospérité et leur garantir la paix. (*Applaudissements à gauche et au centre.*)

**M. le président.** La parole est à M. Japiot. (*Applaudissements à droite.*)

**M. François Japiot.** Monsieur le ministre, mes chers collègues, devons-nous croire encore à l'O. N. U., la réformer ou la quitter ?

Je m'excuse, monsieur le ministre des affaires étrangères, de soulever cette question qui peut vous paraître naïve, inopportune ou, sait-on jamais ? dangereuse. Elle hante pourtant mon esprit et prend même parfois dans mes méditations la sonorité impérative du devoir car, cette question, les responsables de l'avenir du monde, en particulier de celui de la France, n'ont-ils pas aussi l'obligation de se la poser ?

Le premier vœu des survivants d'un cataclysme est, en effet, d'éviter le retour de la catastrophe et cela est vrai pour nous, pour nos enfants — j'en ai sept — comme pour le bébé symbolique dont a parlé hier soir M. le Président de la République. Si, en effet, tout doit être fait pour que ce bébé soit, dans vingt ans, « deux fois plus à l'aise que ses parents », encore faut-il que, d'ici là, notre civilisation et l'humanité peut-être n'aient pas sombré dans le chaos.

C'est ainsi qu'est née la Société des nations au lendemain de la première guerre mondiale. C'est ainsi qu'est née l'Organisation des nations unies à l'issue de la seconde.

Malgré les amères déceptions auxquelles avait conduit la S. D. N. que d'espoirs ont été mis dans l'O. N. U. !

Or, quinze ans après, nous devons nous demander si cette nouvelle tentative de rassembler tous les peuples contre la guerre ne risque pas d'aboutir à une impasse pire que celle de 1939.

Avant qu'il ne soit trop tard, ne pourrions-nous pas cependant tirer de l'expérience antérieure un certain nombre d'utiles leçons ?

La première, c'est qu'une réunion des nations ne peut, au XXe siècle, avoir d'efficacité réelle que si elle groupe tous les peuples ou, du moins, ne laisse au dehors que des pays d'importance mineure par le chiffre de leur population, leur situation géographique, leur influence politique ou leur puissance industrielle ou militaire.

En bref, on risque de faire œuvre vaine en l'absence des pays qui peuvent jouer un rôle déterminant, soit dans la prévention ou la répression d'un attentat contre la paix, soit dans le déclenchement d'une guerre mondiale. Faute, d'une part, de la présence des Etats-Unis à la S. D. N., faute, d'autre part, du maintien dans ses rangs de l'Italie et surtout de l'Allemagne, les réunions au bord du lac Léman finirent par ressembler à des débats de café du Commerce. On y parlait avec autant de gravité que de stérilité des grands problèmes du monde. C'était ailleurs que se jouait son destin.

Le triangle qui inquiétait alors le monde, Berlin-Rome-Tokio, et celui qui aurait pu le rassurer, Paris-Londres-Washington, passaient tous les deux en dehors de Genève.

Ne craignez-vous pas, monsieur le ministre, qu'aujourd'hui on ne se berce des mêmes illusions ?

En contemplant l'agréable chatoiement des couleurs des pavillons qui flottent devant le palais de New-York, ne vous est-il jamais arrivé de penser avec quelque inquiétude à une absence, celle du peuple le plus nombreux du globe qui pourrait bien être aussi, avant peu, le plus puissant ?

Certes, je n'ignore pas à quel point la Chine populaire est loin d'embrasser l'idéal qui présida naguère à la création des Nations Unies, mais vouloir régler la vie de la planète en feignant d'ignorer plusieurs centaines de millions et bientôt un milliard d'êtres humains, est-ce réaliste ?

M. Raphaël-Leygues ne me contredira pas sur ce point.

A défaut d'être invitée à New-York, la Chine se fait inviter à Bandoeng ou autres lieux en attendant d'être invitante à Pékin. Elle peut ainsi échapper aux débats contradictoires et inoculer tout à son aise tel ou tel virus sans risquer de voir personne y opposer le moindre antidote.

Bien plus. Ecoutez cet avertissement qu'un haut personnage chinois donnait publiquement à Varsovie en février dernier :

« Le gouvernement chinois doit déclarer à la face du monde que tout accord international conclu sur le désarmement ou sur toute autre question sans la participation formelle de la République populaire chinoise et sans la signature de son délégué ne saurait évidemment engager la Chine. »

Soyons nets. Il n'y a de place, à l'égard de l'O. N. U., que pour deux thèses, mais pas pour un mélange confus des deux.

Ou bien on estime que l'Organisation des Nations Unies est un club réservé aux seuls Etats qui ont une conception commune de la démocratie, du respect de la personne humaine, de la liberté des individus aussi bien que des peuples, et qui se refusent à toute forme de guerre subversive, classique ou atomique pour conquérir de nouvelles terres ou étendre leur emprise.

Dans ce cas, il faudrait certainement aujourd'hui faire, parmi les membres de l'O. N. U., une sérieuse épuration qui la ramènerait aux dimensions d'une sorte d'O. T. A. N. un peu agrandie.

Ou bien on persiste à croire utile que l'O. N. U. soit le lieu de rencontre, aussi universel que possible, des grands et petits Etats, des peuples de toute race, de toute langue, de tout degré d'évolution et même de tout système économique, social et politique, donc aussi des tenants et adversaires du communisme, dans l'intention de rechercher ensemble comment coexister pacifiquement, et si possible loyalement, plutôt que de disparaître collectivement.

Dans cette hypothèse est-il sage d'exclure la Chine populaire alors que — et je crois que c'est heureux — on n'a pas cru devoir persister à exclure l'Espagne, par exemple, ni les anciens adversaires des alliés de 1945 ?

En tout cas, entre les deux formules que je viens de définir, il faut choisir. Mais il est impossible de rester dans l'équivoque actuelle.

Car nous n'avons pas le droit de laisser croire à l'opinion publique occidentale que l'O. N. U. est une sorte de cour suprême de morale internationale...

**M. Jacques Raphaël-Leygues.** Très bien !

**M. François Japiot.** ... si, parmi les jurés, continuent à siéger des hommes radicalement opposés précisément à nos propres conceptions morales.

Nous ne pouvons pas davantage chloroformer cette même opinion publique en justifiant l'existence et le fonctionnement de l'O. N. U. par notre espoir d'éviter, grâce à elle, une troisième guerre mondiale si ceux qui peuvent avoir à cet égard un rôle déterminant en sont écartés. (*Applaudissements à droite et sur divers bancs.*)

Les promoteurs de la charte de San Francisco avaient d'ailleurs, sur ce point, profité de l'expérience de la défunte Société des nations en tirant de son histoire un second enseignement qui semble, depuis quelques années, avoir été perdu de vue.

Par une disposition de cette charte était, en effet, stipulé que toute décision du conseil de sécurité, véritable directoire de l'O. N. U., ne serait exécutoire que si elle était prise par une majorité comprenant obligatoirement les cinq Grands d'alors : la Chine, l'U.R.S.S., les Etats-Unis, la Grande-Bretagne et la France. C'est ce qu'on appelait le droit de veto des cinq Grands.

On sait comment, pour en avoir abusé et avoir ainsi pratiquement paralysé l'institution elle-même, l'U.R.S.S. rendit impossible le maintien de cette mesure. On sait aussi comment le cinquième Grand n'est plus représenté que par Formose.

Or, quels que soient l'attachement que j'ai pour notre chère Corse et l'appui total que j'entends donner à ses parlementaires quand ils s'indignent de voir un texte citer leur département comme étant en dehors de la France métropolitaine, je pense qu'ils souriraient eux-mêmes si quelqu'un prétendait qu'ils représentent toute la France. Et pourtant, c'est bien la même France, Dieu merci ! qui est à Ajaccio et à Paris, tandis que les Chinois de Taipeh et de Pékin — ou, si vous préférez, de Tchang Kaï Chek et de Mao Tsé Toung — risquent hélas ! de n'avoir plus en commun que leurs ancêtres !

Ainsi, pratiquement, les cinq Grands du monde — car ils sont toujours cinq à être grands — ne sont plus que quatre à l'O. N. U. Et ces quatre, qui ont des responsabilités gigantesques et une puissance démesurée par rapport aux autres membres, ont chacun une voix identique à celle de n'importe quel Etat, mise à part l'U.R.S.S. qui dispose, en fait, des deux voix supplémentaires de la Biélorussie et de l'Ukraine.

Ainsi, aujourd'hui, la représentation des populations du globe à l'O. N. U. est *grosso modo* la suivante : Environ un milliard d'êtres humains : 0 voix — je n'y reviens pas — ; 1.500 millions d'hommes, c'est-à-dire les 82 Etats de l'O.N.U., moins les quatre grands, Etats-Unis, Grande-Bretagne, France et U.R.S.S. y compris Biélorussie et Ukraine, 76 voix ; enfin, les 500 millions d'habitants de ces quatre Grands, 6 voix.

Donc, même sans tenir compte des responsabilités particulières de ces quatre grands du fait de leur capacité économique et militaire infiniment supérieure, et en restant sur le seul plan de la démographie, 25 p. 100 des populations représentées à l'O.N.U. ne disposent que de 7 p. 100 des voix, et prochainement moins encore.

Inutile de dire que la conséquence de cette arithmétique absurde ne peut être qu'une considération sans cesse décroissante de la part des grandes puissances pour les votes qui leur sont défavorables.

Mais il y a pire : cette institution destinée à la paix devient, par le fait ci-dessus, une machine de guerre.

Chacun sait, en effet, que les votes au sein de l'assemblée générale des Nations-Unies doivent, pour les questions importantes, être acquis à la majorité des deux tiers. Dans les premières années de l'institution, cette sage précaution permettait d'éviter que des Etats n'ayant encore qu'une expérience politique insuffisante ne puissent exercer une prépondérance vis-à-vis des nations que leur culture, leur maturité ou l'importance de leurs responsabilités rendent presque nécessairement plus prudentes et plus conscientes des conséquences de leurs prises de position.

Or, d'année en année, la création de nouveaux Etats, notamment en Afrique et en Asie, s'est accompagnée immédiatement de leur entrée à l'O. N. U. Ainsi, la majorité des deux tiers tend de plus en plus à passer dans les mains des représentants de ces nouveaux Etats qui pourront bientôt imposer en fait leur point de vue à l'Europe et à l'Amérique du Nord.

Le communisme international, qu'il soit d'inspiration chinoise ou soviétique, ne s'y est pas trompé. La clientèle soumise de l'Europe centrale ne lui suffisant pas, il n'a cessé depuis dix ans d'éveiller des nationalismes pour susciter de nouvelles candidatures à l'O. N. U.

Oh ! certes, même en déployant de grands efforts, heureusement pas toujours couronnés de succès, pour que les leaders de ces nationalismes soient des hommes à lui, le communisme international ne peut espérer que les nouveaux venus à l'assemblée de New York aient une docilité totale à ses manœuvres, mais il sait qu'il est toujours efficace de diviser pour régner et qu'il existera nécessairement d'autant plus de sujets susceptibles d'opposer entre eux les Etats que ceux-ci seront plus nombreux.

Pour ne prendre qu'un exemple, qui nous touche de très près, imagine-t-on à quel déchirement seront en proie les délégués à l'O. N. U. des républiques issues de notre ancien domaine d'outre-mer lorsqu'il leur faudra dans certains cas graves opter entre leur solidarité très naturelle envers d'autres peuples africains ou asiatiques et leur fidélité, que je crois pourtant sincère, à la France ? (*Applaudissements à droite et sur plusieurs bancs au centre et à gauche.*)

Or, il ne me semble ni possible, ni même désirable de s'opposer à l'entrée de ces nouveaux Etats à l'O. N. U. Il ne me semble pas plus opportun de favoriser, pour leur faire contrepoids, l'émiettement de ceux qui veulent rester fédérés ou la décomposition des vieilles nations qui ont mis des siècles à fondre en un seul plusieurs pays rivaux.

Ne dit-on pas que le Mali regrette de ne pouvoir demander à l'O. N. U. qu'un seul siège pour le Sénégal et le Soudan, alors que les Etats de l'Entente en réclament chacun un ?

Enfin, voyez-vous la France reconstituer ses provinces en Etats indépendants : république de Bourgogne, de Bretagne ou autres, pour avoir trente-deux voix à l'O. N. U. au lieu d'une seule ?

Il importe donc de désamorcer cette machine infernale et de mettre un terme à de tels contresens.

Une solution, qui n'est peut-être pas la seule, pourrait consister à pondérer les voix de chaque Etat en fonction de sa population ou à conjuguer cette représentation pondérée avec la représentation simple. Juristes, économistes et diplomates peuvent en imaginer d'autres. Mais voyons, monsieur le ministre, le maintien de la règle actuelle ne vous apparaît-il pas comme n'étant plus, s'il l'a antérieurement été, adapté à la situation actuelle ? Vous apparaît-il toujours acceptable ? Ne vous apparaît-il pas comme une absurdité ?

Enfin, et c'est là sans doute le plus précieux enseignement que l'on peut tirer des expériences de la S. D. N. et de l'O. N. U., plus qu'à des discussions politiques c'est à des tâches constructives qu'il faut appeler l'ensemble des nations si on veut les unir.

Il est assez remarquable, en effet, que si les échecs politiques des deux institutions paraissent, hélas ! plus nombreux que leurs succès, il n'en est pas de même, heureusement, de l'activité des organismes dépendant d'elles et destinés à une mission d'un autre ordre.

Je pense à l'U. N. E. S. C. O. qui a si efficacement contribué à répandre dans le monde les meilleurs fruits de la culture et, par l'échange des patrimoines littéraires, philosophiques, artistiques ou scientifiques, à enrichir chaque peuple des richesses des autres.

On pourrait citer aussi le Bureau international du travail, doyen d'âge de ces organismes annexes, auquel nous sommes redevables de contacts et de travaux qui ont eu une large part dans l'harmonisation des législations du travail au sein de nombreux pays.

Il faudrait aussi rappeler les services immenses rendus à la Communauté humaine par l'organisation mondiale de la santé, l'organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, l'organisation internationale du commerce, le fonds monétaire international, etc.

De telles expériences heureuses ne nous montrent-elles pas la possibilité et l'urgence de convier tous les peuples à tenter de résoudre ensemble non pas seulement leurs problèmes de frontières ou d'influence, mais le problème numéro un, celui qui empoisonne l'atmosphère de notre planète et qui la mettra un jour de nouveau à feu et à sang si on le laisse en l'état, le problème de la misère, et plus particulièrement de la faim, dans le monde ?

Chimère, dira-t-on ?

Alors, répondons tout de suite que c'est une autre chimère que d'exclure l'hypothèse qu'un jour, et peut-être avant la fin du

siècle, les deux, trois ou quatre milliards d'êtres humains plus ou moins dépourvus du minimum vital se ruent à l'assaut des cinq cent millions de mieux nantis !

Un vieux dicton déclare : « Ventre affamé n'a point d'oreilles ». Il serait plus juste de dire qu'il n'en a pas pour la voix de la raison, mais pour celle de la haîne et de la violence.

Je crois que la perspective du suicide atomique peut faire reculer ceux qui ont quelque chose à perdre. Mais je ne vois pas au nom de quoi des hommes mourant de faim et n'ayant donc plus rien à perdre hésiteraient à entraîner dans leur tombe ceux qui ne les auraient pas sortis de leur misère.

D'ailleurs, si vous en doutez, écoutez plutôt ce que disait, il y a deux ans, le maréchal chinois Chen Yi : « Nous ne craignons pas la guerre. Trois cent millions de Chinois survivraient, c'est assez pour dominer le monde. »

Une voix s'est élevée, il y a un an, du côté occidental, pour proposer le seul remède possible à cette issue effroyable où l'absurdité le disputerait à l'horreur. Et nous devons être fiers que cette voix soit française, puisque c'est celle du Président de la République. Je sais que l'offre faite par lui aux antagonistes de l'Est et de l'Ouest d'établir en commun un programme d'aide aux pays sous-alimentés n'a pas eu tout l'écho qu'elle méritait.

La générosité de la France envers les peuples en état de moindre développement, pour être probablement encore insuffisante, est de loin la plus élevée dans le monde. Cela nous donne le droit d'appeler tous ceux qui le peuvent à surmonter leurs égoïsmes nationaux pour favoriser une meilleure mise en valeur et une meilleure répartition des ressources générales de la terre.

Je suis heureux de constater, après avoir entendu M. Arthur Conte, que, sur ce point au moins, il peut y avoir convergence d'idées entre des hommes venus des deux bords de l'hémicycle.

Bien sûr, il s'agit là d'une œuvre difficile, ingrate, et pour tout dire fort peu électorale, dans tous les pays conviés à s'y associer. Mais craignons que, comme les privilégiés de l'ancien régime, si nous faisons trop tard notre nuit du 4 août, nous ne soyons balayés impitoyablement par une révolution déjà en marche.

Pour conclure ce propos, je reviens donc au point d'interrogation qui en était le point de départ, mais en inversant l'ordre des termes.

La France devrait-elle envisager de quitter l'O. N. U. ? Je ne le pense pas, mais à condition que celle-ci soit rapidement réformée dans sa composition, son fonctionnement et ses tâches.

En feuilletant les mémoires d'un de vos lointains et illustres prédécesseurs, monsieur le ministre, j'ai relevé cette phrase : « Dans les temps de révolutions, on ne trouve d'habileté que dans la hardiesse ».

Vous avez peut-être reconnu le style de M. de Talleyrand, qui s'y connaissait effectivemennt en habileté.

Aussi j'aimerais savoir si, en face de cette révolution mondiale qui s'opère partout sous nos yeux et gagne de jour en jour les populations demeurées jusqu'alors les plus somnolentes, vous envisagez, monsieur le ministre, de proposer à l'Assemblée des Nations Unies les hardiesses nécessaires. (*Applaudissements à droite et sur quelques bancs au centre et à gauche.*)

**M. le président.** La suite du débat est renvoyée à la prochaine séance.

— 2 —

## ORDRE DU JOUR

**M. le président.** Ce soir, à vingt et une heures trente, deuxième séance publique :

Fixation de l'ordre du jour ;

Suite du débat sur la déclaration du Gouvernement sur la politique étrangère.

La séance est levée.

(*La séance est levée à dix-huit heures cinquante-cinq minutes.*)

*Le Chef du service de la sténographie de l'Assemblée nationale,*
RENÉ MASSON.

# CONSTITUTION DU 4 OCTOBRE 1958

## 1re Législature

## 2e SESSION ORDINAIRE DE 1959-1960

## COMPTE RENDU INTEGRAL — 36e SEANCE

## 2e Séance du Mercredi 15 Juin 1960.

SOMMAIRE

1. — Fixation de l'ordre du jour (p. 1336).
Adoption de l'ordre du jour complémentaire.

2. — Politique étrangère. — Suite du débat sur la déclaration du Gouvernement (p. 1337).
MM. Weber, Pleven, Chelha.
M. Debré, Premier ministre.
Clôture du débat.

3. — Dépôt d'un projet de loi adopté par le Sénat (p. 1343).

4. — Dépôt d'un rapport (p. 1343).

5. — Ordre du jour (p. 1344).

### PRESIDENCE DE M. EUGENE-CLAUDIUS PETIT,

vice-président.

La séance est ouverte à vingt et une heures trente minutes.

**M. le président.** La séance est ouverte.

— 1 —

### FIXATION DE L'ORDRE DU JOUR

**M. le président.** J'informe l'Assemblée que l'ordre du jour des séances qu'elle tiendra à partir de ce soir jusqu'au jeudi 30 juin inclus comprend :

I. — Ordre du jour prioritaire fixé par le Gouvernement.

Ce soir :

Fin du débat sur la déclaration du Gouvernement relative à la politique étrangère ;

Jeudi 16 juin, après-midi, jusqu'à dix-sept heures, et soir, à partir de vingt et une heures et demie :

Déclaration du Premier ministre, avec débat sur la situation sociale, le débat devant être poursuivi jusqu'à son terme.

Mardi 21 juin, après-midi, mercredi 22 juin, après-midi :

Discussion :

Du projet de loi sur le reclassement des travailleurs handicapés ;

Des propositions de loi de MM. Jean-Paul David et René Pleven, concernant la coordination des régimes des retraites professionnelles ;

De la proposition de loi de M. Tomasini, relative à l'assurance-vieillesse des travailleurs français, non salariés, du Maroc et de Tunisie ;

Du projet de loi relatif aux droits de douane sur les légumes secs ;

Du projet de loi relatif à l'épargne-crédit ;

Et du projet de loi sur le fonds routier dans les départements d'outre-mer.

Jeudi 23 juin, après-midi, discussion :

Du projet de loi portant ratification d'une convention d'établissement avec les Etats-Unis ;

Du projet de loi sur l'assurance vieillesse des enseignants à l'étranger ;

Du projet de loi ratifiant une convention avec l'Organisation mondiale de la santé ;

Mardi 28 juin, après-midi :

Eventuellement, suite des discussions inscrites à l'ordre du jour du jeudi 23 juin,

Et discussion des projets de loi portant ratification :

D'une convention concernant la traite des femmes ;

D'une convention de commerce avec l'Equateur ;

D'une convention sur la propriété industrielle ;

D'une convention avec Israël sur l'extradition ;

D'une convention de coopération avec l'Afghanistan.

Mercredi 29 juin, après-midi et jeudi 30 juin, après-midi :

Discussion du projet de loi programme pour les départements d'outre-mer,

Et discussion du projet de loi adopté par le Sénat relatif à l'extension des bureaux dans la région parisienne,

Ces débats devant être poursuivis jusqu'à leur terme, éventuellement le jeudi soir.

II. — Questions orales.

La conférence des présidents a modifié la liste des questions orales inscrites à l'ordre du jour du vendredi 17 juin, qui sera ainsi composée :

Une question orale sans débat de M. René Pleven.

Et quatre questions orales avec débat de MM. Guy Ebrard, Cassagne, Rombeaut et Dalbos.

En outre, la conférence des présidents a inscrit à l'ordre du jour du vendredi 24 juin, après-midi :

Deux questions sans débat de MM. Coudray et Philippe Vayron.

Et huit questions avec débat, à savoir :

Quatre questions jointes de MM. Vidal (deux questions) et Raymond Boisdé (deux questions) ;

Deux questions jointes de M. Bertrand Denis et de Mme Thome-Patenôtre ;

Et deux autres questions de M. Laudrin et de M. Davoust.

Le texte de ces questions sera publié en annexe au compte rendu intégral de la présente séance.

III. — Ordre du jour complémentaire.

La conférence des présidents propose à l'Assemblée d'inscrire à la suite de l'ordre du jour prioritaire du mercredi 22 juin, et, si cette affaire n'a pu être abordée ce jour-là, à la suite de l'ordre du jour prioritaire du jeudi 23 juin :

La proposition de loi de MM. René Pleven et Paul Coste-Floret relative à l'état civil en Algérie et outre-mer.

Personne ne demande la parole ?...

Je mets aux voix l'ordre du jour complémentaire proposé par la conférence des présidents.

(*L'ordre du jour complémentaire, mis aux voix, est adopté.*)

— 2 —

## POLITIQUE ETRANGERE

### Suite du débat sur la déclaration du Gouvernement.

**M. le président.** L'ordre du jour appelle la suite du débat sur la déclaration du Gouvernement concernant la politique étrangère.

La parole est à M. Weber. (*Applaudissements à droite.*)

**M. Pierre Weber.** Monsieur le Premier ministre, monsieur le ministre des affaires étrangères, mes chers collègues, j'aurais pu *a priori* me demander s'il était indiqué de monter à cette tribune pour m'intégrer dans la discussion relative à la politique étrangère. En effet, à quoi bon, puisque le 13 juin dernier vous pouviez lire un article de presse ainsi conçu : « Au Palais-Bourbon, demain et après-demain, débat de politique étrangère qui ne semble pas devoir apporter d'éléments nouveaux après les déclarations gouvernementales récentes et l'allocution du général de Gaulle. »

J'ai cependant, comme vous, monsieur le ministre des affaires étrangères, constaté par le nombre et la qualité des exposés, combien ces problèmes de politique étrangère préoccupent à juste titre les représentants de nos populations. C'est qu'en effet, de cette politique étrangère, de sa qualité, bonne ou mauvaise, bien plus que de la qualité bonne ou mauvaise d'une politique sociale ou économique, dépendent essentiellement un avenir heureux ou des conséquences dramatiques, l'épanouissement, la mort ou l'asservissement pour les populations. C'est exprimer ainsi les raisons de notre attachement à cette discussion et les remerciements que nous vous devons pour l'avoir instaurée.

Complexes, délicats, soumis à des alternatives de tout temps, les problèmes de politique étrangère ont pris très récemment une tournure aiguë. Ceux qui, avec une certaine naïveté, avaient essayé de croire à la possibilité d'une détente, ont dû manifester une déception importante. Cette déception s'est exprimée, dans l'esprit de nos populations, par une certaine angoisse, par une véritable inquiétude. C'est dans ce climat que, limitant volontairement le sujet qui sera mien, je n'aborderai, au cours de mon intervention, que les problèmes posés par l'Europe, déjà évoqués d'une manière talentueuse et éloquente par plusieurs de mes prédécesseurs, notamment MM. Blin, Bonnet et Arthur Conte.

Je veux en ce domaine, monsieur le ministre, attirer votre attention sur le fait que, dans l'avenir, nous devons savoir abandonner en grande partie la routine et les sentiments et nous montrer objectifs et réalistes.

La routine et les sentiments, nous en sommes, en France, des victimes constantes et habituelles, et trop souvent nous avons souffert des attitudes de ceux-là mêmes que nous considérions comme des alliés ou des amis. Je ne pense pas qu'il soit nécessaire, pour la compréhension du fait, de vous apporter un dossier longuement préparé et de fournir des précisions.

Au lieu de cette routine et de ces sentiments, je demande avec insistance que nous soyons objectifs et réalistes. Nous vivons en ce moment entre deux blocs, incapables, l'un comme l'autre, de sortir de leur état de querelle. Nous avons le droit de nous poser deux questions : devons-nous finalement être écrasés par les Russes ? Devons-nous, définitivement, dépendre des Etats-Unis ? Ces deux questions motivent de notre part une prise de conscience nette des réalités et nous fournissent à la fois l'occasion et la raison de chercher à réaliser tous nos efforts pour créer une Europe unie et efficace.

De nombreux collègues, et je m'associe à eux, en sont des partisans convaincus et des propagandistes ardents. Comme eux j'ai souffert de constater souvent certaines réticences manifestées en ce domaine par les gouvernements. C'est à ce titre que, le 20 octobre dernier, j'avais l'occasion de poser à M. le Premier ministre la question écrite suivante :

« M. Weber, député, se référant à la déclaration publique de M. le Premier ministre sur la nécessité d'« institutionnaliser » les relations entre les nations européennes, lui demande quand et comment il pense donner une suite pratique et effective à son affirmation, étant persuadé que, dans le cadre de la définition donnée par S. S. Pie XII dans son message de Noël 1954, il existe, entre le « patriotisme » et le « nationalisme », entre la « vie nationale » et la « politique nationaliste », une place pour la création et le développement d'harmonieuses relations entre les nations européennes dans une solution fédéraliste. Il souhaite que l'étude de cette question, vitale pour la France et ses voisins, soit menée rapidement et que des solutions constructives soient soumises à ce titre à l'approbation du Parlement. »

Cette question, monsieur le Premier ministre, vous n'y avez pas répondu dans les délais et, à l'occasion du rappel officiel, vous avez jugé bon de la transmettre à votre ministre des affaires étrangères.

Monsieur le ministre des affaires étrangères, je sais quels ont été, sur ce sujet, vos scrupules, d'abord quant au retard apporté à la réponse, ensuite quant aux modalités mêmes de cette réponse. Et ces jours derniers, à l'occasion de fréquents contacts avec des membres de votre cabinet, il m'a été permis de voir ce que j'appellerai l'avant-projet de la réponse. D'un commun accord avec vos collaborateurs et, je pense, avec vous, nous avons estimé qu'elle ne pouvait, en aucun cas, être considérée comme valable et mériter d'être publiée au *Journal officiel*.

Vous vous référiez, en effet, uniquement à ce qui existe en ce moment et qui a nom : Marché commun, Euratom. C. E. C. A. Ceci n'est pas, me semble-t-il — et je crois que vous partagez mon opinion — une réponse à la question peut-être délicate, mais pertinente en tout cas, que j'avais eu l'honneur de poser.

Si je l'ai posée, c'est parce que je pensais avoir une réponse en faveur d'une Europe fédéraliste qui ne soit pas seulement économique et sociale, mais aussi politique, possédant une assemblée élue au suffrage universel, un gouvernement supranational et réalisant une véritable mise en œuvre de toutes les ressources de ces pays de l'Europe. C'est là, me semble-t-il, une grande, belle et noble tâche à laquelle la France a le devoir et la mission de s'attacher.

Nous vivons aujourd'hui dans un monde où l'Europe est divisée avec, d'une part, celle des Six où nous nous trouvons aux côtés de l'Allemagne et, d'autre part, celle des Sept où — est-ce le fait du hasard ? — se trouve l'Angleterre.

Je le répète, nous avons un rôle majeur et déterminant à jouer dans la création d'une véritable Europe et nous devons surtout nous persuader que, prenant pour base l'objectivité et le réalisme plus que la sentimentalité, nous avons le devoir de créer les seuls fondements solides de cette Europe par une union entière entre la France et l'Allemagne.

Cette proposition ne peut, me semble-t-il, heurter les consciences ni les cœurs, et j'ai l'impression que c'est au contraire respecter et honorer le souvenir de ceux d'entre nous qui ont souffert que d'agir de manière à ne plus permettre à nos fils de connaître ce que leurs pères ont connu.

C'est bien dans cet esprit qu'en Lorraine, terre martyre de nos marches de l'Est, foulée par les armées ennemies à plusieurs reprises au cours de ces soixante-dix dernières années, j'ai tenté depuis plusieurs années de créer un climat d'entente et de compréhension entre des populations allemandes et françaises.

En ces cinq dernières années, des milliers de citoyens de deux villes, l'une française, l'autre allemande, Nancy et Karlsruhe, ont pris des contacts, se sont compris progressivement, se sont estimés. Ces rencontres ont été réalisées sur les plans les plus divers : sports, arts, professions artisanales, Croix-Rouge, mutilés des deux guerres, sociétés de musique, patronages, les échanges les plus spectaculaires ayant consisté en dons réciproques de sang selon la formule : « Désormais, donner son sang et ne plus le gaspiller ».

Si je vous ai parlé, monsieur le Premier ministre et monsieur le ministre des affaires étrangères, de cet exemple, c'est à la fois pour prouver la possibilté et la réalité d'ententes amicales avec des voisins trop souvent méconnus. C'est aussi pour prouver que les contacts humains sont toujours plus valables et plus efficaces que bien des contacts officiels et qu'ils sont de toute manière indispensables entre populations de pays à régime démocratique et libre.

On a trop tendance à parler de jumelage officiel. Nancy et Karlsruhe n'ont pas de jumelage officiel et mon expérience me fait penser que le jumelage ne doit jamais être considéré comme la première pierre d'une construction amicale, mais au contraire et bien plutôt comme le bouquet que l'on pose au faîte de la construction.

Que l'exemple auquel je viens de faire allusion soit compris, diffusé, imité. Que vos services, monsieur le ministre des affaires étrangères, sachent créer le climat de confiance nécessaire aux contacts humains entre les populations française et allemande, et que ces contacts s'inscrivent à la suite de ceux qui ont été déjà pris entre le général de Gaulle et le chancelier de la République fédérale allemande.

Ainsi, sans heurt, nous aurons établi les seules bases solides de la construction de cette Europe souhaitée par toutes les populations de bonne volonté.

Dans votre exposé d'hier, vous nous avez montré que vous n'y étiez pas foncièrement opposé et je vous en sais gré. Faites cependant, dans des délais aussi courts que possible, les efforts nécessaires pour franchir les dernières étapes et nous amener au fédéralisme européen. Cette formule est la seule qui garantira notre avenir et sera capable d'apporter à nos populations la prospérité, la justice sociale dans la paix et dans la liberté.

Partagez dans ce domaine la foi que j'ai dans l'avenir; adhérez à mon espérance, et sachons travailler dans la charité. C'est à cette condition que nous aurons collaboré à la réussite du souhait que formulait hier soir M. le Président de la République et auquel faisait allusion M. Japiot.

Il pensait à ce nouveau-né qui aurait vingt ans en 1980. Il lui souhaitait alors un avenir heureux, et il l'espérait s'il n'y avait pas de catastrophe. Si nous ne voulons pas de catastrophe, nous devons savoir prendre dès maintenant courageusement et objectivement les mesures qui s'imposent à l'esprit et au cœur en matière de politique étrangère.

De tout mon cœur, monsieur le ministre, je forme le vœu que l'article de presse auquel je faisais allusion tout à l'heure ne soit pas suivi dans ses conclusions et qu'à la suite des exposés que vous aurez entendus, des conclusions soient dégagées qui puissent modifier certaines des orientations actuelles et nous mener avec certitude vers cet avenir heureux des pays d'Europe.

C'est mon souhait le plus sincère. Je suis sûr qu'il sera entendu. (*Applaudissements à droite et sur plusieurs bancs au centre et à gauche.*)

**M. le président.** La parole est à M. Pleven.

**M. René Pleven.** Monsieur le ministre des affaires étrangères, je suis de ceux qui ont apprécié l'élégante lucidité de la déclaration que vous avez faite hier. Nous y avons retrouvé les qualités que nous sommes habitués à reconnaître dans tous vos exposés, nous y avons trouvé aussi un autre mérite, celui d'une grande franchise dans la description d'une situation internationale qui, comme vous l'avez souligné, ne s'est certainement pas améliorée depuis dix ans ni depuis cinq ans, et il est probable que, si au lieu de parler hier vous aviez parlé aujourd'hui, les événements qui se sont déroulés ce matin au Japon vous auraient amené sans doute à être encore plus pessimiste que nous avez pu le paraître. J'espère que dans les déclarations que vous ferez tout à l'heure vous nous donnerez quelques nouvelles de ce qui semble se dérouler à Tokio.

Mais, si nous avons été d'accord avec l'analyse de la situation que vous avez présentée, si nous ne pouvions que nous trouver d'accord aussi avec les grands objectifs que vous avez assignés à notre politique étrangère, qui sont la paix, le désarmement, et bien entendu, en attendant la paix et le désarmement, le renforcement de l'unité atlantique, nous avons eu un peu l'impression que vous procédiez à la manière d'un mathématicien qui, ayant posé les données d'un problème, ayant indiqué la solution idéale qu'il faudrait lui trouver, passe trop rapidement sur les étapes du raisonnement qui permettrait de conduire au résultat.

Je voudrais vous poser simplement quelques questions destinées, je l'espère, à vous permettre, dans la réponse que vous ferez aux interventions des orateurs, d'élucider certains points.

En premier lieu, vous nous avez parlé — et nous vous avons approuvé — de la première conclusion à tirer de l'échec de la conférence au sommet : le renforcement de la cohésion atlantique. Mais je voudrais savoir, mes amis voudraient savoir quels progrès ont été faits, depuis le memorandum adressé par le général de Gaulle, il y a maintenant plus d'un an, au président Eisenhower et au Premier Macmillan, vers le renforcement de cette cohésion.

Par exemple, les difficultés qui s'étaient élevées et qui avaient conduit au retrait de notre territoire d'un certain nombre d'escadrilles de l'aviation américaine sont-elles maintenant aplanies? Sommes-nous, maintenant, sur un pied d'égalité avec les Britanniques dans les échanges de techniques sur les armements nucléaires?

Les motifs américains de s'opposer à des échanges de techniques avec nous ont disparu, me semble-t-il. Les Américains nous opposaient toujours qu'ils ne voulaient pas accroître le nombre des membres du club atomique. Dieu merci, grâce à la valeur de nos savants, de nos ingénieurs, nous avons poussé la porte du club. Alors je voudrais savoir si maintenant nous allons nous trouver sur le même pied que le Gouvernement britannique.

Le Gouvernement a annoncé — certes, j'en comprends fort bien les raisons — qu'il était décidé, tant qu'un accord de désarmement ne serait pas conclu, à donner à la France des moyens nucléaires aussi importants que possible afin de maintenir son statut entre les Etats-Unis, la Russie et la Grande-Bretagne. Pour arriver à ce résultat, il serait extrêmement désirable — nous gagnerions beaucoup de temps, pour ne pas parler d'autres avantages possibles — que les Etats-Unis nous livrent de l'uranium enrichi. Obtiendrons-nous ces livraisons?

Quant à la fameuse loi Mac Mahon, qui a été si souvent opposée à nos demandes en ce qui concerne les échanges de techniques nucléaires, je ne crois pas qu'elle s'applique aux véhicules, aux fusées. Est-il donc maintenant possible que les Etats-Unis nous accordent le bénéfice de certaines connaissances techniques ou de certaines livraisons sur lesquelles semble déormais compter le Gouvernement anglais en ce qui concerne sa part dans cette sorte d'armement?

Si nous pensons à autre chose que la solution anglaise, pouvons-nous savoir si vous envisagez un accord européen tendant à mettre la coopération européenne à la base d'un armement nucléaire qui serait à la disposition de l'Europe?

Que signifie à cet égard cette phrase elliptique, assez mystérieuse, que vous avez introduite dans votre déclaration et dans laquelle vous disiez que dans tous les domaines l'Europe doit s'organiser et s'unir, dans le domaine monétaire, dans le domaine culturel « peut-être, avez-vous dit, dans le domaine de la défense »? Je suis sûr que vous n'avez pas inscrit ces derniers mots sans y avoir réfléchi, et ce n'est pas celui qui vous parle qui pourrait regretter de voir un gouvernement présidé par M. Michel Debré s'engager dans cette voie. (*Mouvements divers.*)

Ce serait, certes, piquant, mais voyez-vous, l'essentiel est d'arriver à des résultats raisonnables. Nous ne tirerions, croyez-le bien, de votre décision aucun avantage partisan. Nous constaterions simplement qu'à travers les méandres des événements, la force des faits, la force des réalités impose toujours certaines solutions. (*Applaudissements sur certains bancs au centre et sur plusieurs bancs à droite. — Applaudissements au centre gauche.*)

Dans cette partie si importante de votre déclaration, vous avez dit aussi que l'essentiel était le problème de l'unité de l'Europe dans le domaine politique, et vous avez ajouté — c'est encore là un témoignage de votre grande franchise — « les développements essentiels sont encore à venir ».

C'est vrai, et c'est sur ce point que je voudrais qu'en toute loyauté, dans la suite de ce débat, lorsque vous interviendrez de nouveau, vous écartiez tout danger d'équivoque entre le Gouvernement et au moins une partie de notre Assemblée.

« La base » — avez-vous dit — « doit être une coopération active des Etats, c'est-à-dire des gouvernements ».

Certes, mais cette formule signifie-t-elle que, dans votre esprit, l'Europe politique se réalisera par la voie d'accords politiques du type de ceux que nous avons connus maintes fois avant 1939 et même avant 1914? Est-ce l'Europe du concert européen, c'est-à-dire l' « Europe de grand-papa »? Est-ce l'Europe des alliances, de ces alliances dont nous avons vu en 1939 que certaines se nouaient et se dénouaient avec une extraordinaire facilité?

Si telle est votre politique, elle peut se défendre; c'est une conception. Mais alors constatons très franchement et très sincèrement que ce n'est pas celle d'un nombre assez important de députés de cette Assemblée, en particulier de ceux du groupe de l'entente démocratique, au nom desquels je m'exprime.

Nous, nous avons toujours pensé et nous continuons à penser que l'Europe des accords politiques, que l'Europe des alliances, est une Europe qui ne crée pas l'irréversible. Or, il faut créer l'irréversible. (*Applaudissements sur certains bancs au centre. — Applaudissements au centre gauche et sur plusieurs bancs à droite.*)

Ce qu'il y a de dramatique dans la situation d'aujourd'hui — le mot « drame » a été très souvent employé dans cette discussion — c'est que l'irréversible est toujours du côté de ce qui se désagrège. Nous le voyons, hélas ! en ce qui concerne la Communauté. Et le problème consiste maintenant à créer une irréversibilité dans ce qui nous unirait.

Il nous faut une Europe charpentée. Nous croyons qu'il faut une Europe qui respecte la personnalité des patries, mais qui comporte des institutions auxquelles les patries acceptent librement, avec la ratification du suffrage universel, d'accorder certaines compétences. (*Applaudissements sur les mêmes bancs.*)

Nous voudrions savoir si, quand vous parlez d'Europe, ce mot a dans votre bouche le même sens que dans la nôtre. Car si vous entendez par là le concert européen, nous savons par triste expérience à quelles cacophonies il nous a conduits.

Dans le discours qu'il a prononcé voici une quinzaine de jours, le Président de la République — vous avez repris cette expression — a parlé de « l'objectif suprême qui serait une imposante confédération des Etats d'Europe. »

Je vous le dis très franchement aussi, nous ne nous lancerons jamais sur ce point dans je ne sais quelle querelle d'école. La question de savoir ce qu'est une confédération et ce qu'est une fédération a toujours passionné certains juristes.

Nous, nous savons que la ligne qui sépare les confédérations des fédérations est assez flexible, assez incertaine. Après tout, la confédération helvétique nous offre un exemple de confédération, et s'il se créait une Europe qui ait dans ses organes, fédéraux ou confédéraux, à peu près les compétences qui sont reconnues au gouvernement de la confédération soviétique...

**M. Raymond Mondon.** Helvétique !

**M. René Pleven.** ... de la confédération helvétique, veux-je dire — le mot « soviétique » m'est venu par un lapsus, mais après tout, mesdames, messieurs, l'exemple ne serait pas si mal choisi, car ce que j'admire dans la constitution de l'Union soviétique, c'est précisément qu'elle a réalisé cette fédération de Républiques dont les pouvoirs ont été délégués, en ce qui concerne en tout cas la politique étrangère et la défense, à des organes qui sont certainement très solidement charpentés.

**M. Maurice Schumann,** *président de la commission des affaires étrangères.* C'est un exemple, ce n'est pas un modèle. (*Sourires.*)

**M. René Pleven.** C'est un exemple et non un modèle, en effet, comme le dit très spirituellement M. le président de la commission des affaires étrangères.

Pour quelle raison insistons-nous pour que toute équivoque soit écartée de ce débat lorsque nous parlons de l'Europe ? C'est aussi parce que nous partageons, monsieur le ministre des affaires étrangères, toutes vos inquiétudes en ce qui concerne la situation de l'Afrique.

Il est vrai que tout ce qui se passe en Afrique est pour toute l'Europe un sujet de souci, qui est probablement appelé à grandir pendant encore un certain nombre d'années. Si l'on voulait mesurer l'extraordinaire rapidité des événements, il suffirait de se rappeler qu'il y a encore un an ou deux la plupart des affaires africaines étaient traitées par la France dans un autre ministère que celui des affaires étrangères, alors que demain celui-ci sera compétent pour toutes les affaires d'Afrique.

Je suggère, d'ailleurs, à cet égard que votre ministère se prépare dès maintenant pour cette tâche, car je crois qu'il serait déplorable que nous placions auprès des nouveaux Etats indépendants africains des agents qui n'auraient pas été déjà quelque peu spécialisés et qui ne disposeraient pas dès leur arrivée d'un grand prestige auprès de ces nouveaux Etats.

Mais si nous voulons empêcher une décomposition de l'Afrique, il est évident, mes chers collègues, que c'est en créant l'Europe, en créant une Europe véritablement unie, fédérée ou confédérée, mais authentique, que nous arriverons à retenir l'Afrique et à l'amarrer à la civilisation que l'Europe représente. Ce que nous ne pouvons plus faire probablement désormais par l'intermédiaire de la Communauté et qu'en tout cas certains autres pays qui sont nos partenaires dans la Communauté européenne ne peuvent pas faire puisqu'ils n'ont même pas, eux, l'apparence d'une communauté, il faut évidemment qu'on le fasse en passant par les institutions européennes, par les organes européens.

M. Rémy Montagne a pris à cet égard, en créant son association Europe-Afrique dont sont membres des députés appartenant à tous les partis de cette Assemblée, une initiative très intéressante, car vont naître ainsi des occasions de rapprochements entre élus africains et élus européens.

L'Assemblée parlementaire européenne est également très consciente de l'importance que les institutions européennes et cette Assemblée elle-même peuvent jouer, dans l'établissement d'un contact permanent, sur une base de complète égalité, entre Etats africains et Etats européens.

Je voudrais vous demander l'assurance que le Gouvernement français à qui je donne acte tout de suite qu'il a l'an dernier et cette année encore facilité — et il a bien fait — la mission envoyée par l'Assemblée parlementaire européenne dans certains pays africains, je voudrais vous demander de nous donner l'assurance que, cette fois encore, une sympathie très constructive et très positive sera marquée par notre gouvernement au projet de l'Assemblée européenne tendant à organiser un colloque Europe-Afrique dont l'importance, croyez-moi, peut être aussi grande que l'ont été les assises afro-asiatiques l'année dernière et que le sont les assises qui se tiennent actuellement en Ethiopie entre les Etats indépendants d'Afrique.

Enfin, monsieur le ministre, je voudrais vous poser une autre question qui est inspirée par ce qui m'a paru être, dans votre déclaration, une lacune. Vous avez fort peu parlé des rapports entre l'Europe et notre alliée, notre amie, la Grande-Bretagne.

**M. Daniel Dreyfous-Ducas.** Est-ce que la Grande-Bretagne n'est pas en Europe ?

**M. René Pleven.** Je m'excuse, mais on peut en discuter. Je crois que les Anglais eux-mêmes n'en sont pas très sûrs.

M. le ministre des affaires étrangères nous a dit : « Ne dramatisez pas le problème des relations à établir entre la Communauté des Six et ce groupement des Sept », à quoi se réduit finalement le projet de zone de libre échange.

Il a parfaitement raison de dire qu'il ne faut pas dramatiser la question et je suis persuadé, comme il l'a dit, qu'on trouvera des solutions pratiques à ces relations qui doivent s'établir entre notre Communauté et la zone créée sur l'initiative du Gouvernement britannique.

Mais, monsieur le ministre, vous n'avez fait aucune allusion aux rumeurs, qui commencent à être très périodiquement remises en circulation, aussi bien en Grande-Bretagne qu'en France, mais surtout en Grande-Bretagne quant à son adhésion éventuelle à l'Euratom et à la Communauté du charbon et de l'acier. La plupart de nos collègues se souviennent certainement d'une déclaration faite il y a peu de temps, à la réunion de l'U. E. O., par un membre du Gouvernement britannique.

Bien entendu, nous serions très heureux de l'adhésion de la Grande-Bretagne à l'Euratom et à la Communauté du charbon et de l'acier. Mais nous ne voudrions pas que cette adhésion fût payée par l'abandon des objectifs principaux de la Communauté économique européenne. Ces objectifs ne sont pas simplement un désarmement douanier ; ils sont l'établissement, au sein des six pays, d'une véritable politique commune sur le plan social comme sur le plan économique, et même ultérieurement sur le plan fiscal et financier.

L'objectif essentiel c'est encore un vaste espace circonscrit par un tarif douanier commun. A cet égard, monsieur le ministre, je voudrais que vous nous donniez l'assurance que, quelle que soit notre bonne volonté, indispensable dans la discussion des accords qui doivent intervenir entre les Six et les Sept, ces grands objectifs fondamentaux de la communauté économique ne seront pas sacrifiés.

Monsieur le ministre des affaires étrangères, je bornerai là mes questions. J'ai écarté toutes celles qui pourraient vous imposer des réponses risquant de gêner l'action que vous pouvez mener dans divers domaines. Celles que j'ai retenues tendent surtout à supprimer les risques d'ambiguïté et les équivoques.

C'est là un des rôles qui est dévolu à une Assemblée comme la nôtre. En tout cas, c'est certainement celui que peuvent se donner des députés qui ne font pas partie de la majorité mais qui, comme vous le savez, ne pratiquent en aucun domaine une opposition systématique. (*Applaudissements sur certains bancs au centre, au centre gauche et à droite.*)

**M. le président.** La parole est à M. Chelha.

**M. Mustapha Chelha.** Mesdames, messieurs, après le brillant exposé de M. le ministre des affaires étrangères et les interventions des différents orateurs qui m'ont précédé à cette tribune, tout ou presque tout ayant été dit, ce serait tomber dans les redites que de vouloir y revenir. Aussi, n'est-ce pas mon intention.

Je me contenterai d'aborder d'une manière succincte quelques sujets à seule fin de ne pas abuser de votre temps car l'heure est tardive. En ce qui concerne la politique du Moyen-Orient, je vous disais il y a un an, monsieur le ministre des affaires étrangères, que les peuples orientaux sont aujourd'hui en mouvement, résolument déterminés à atteindre de nouveaux buts de liberté et de prospérité, et la politique de la France doit tendre à un rapport de problèmes entre civilisations.

Car nous sommes à une époque où les différentes civilisations doivent vivre côte à côte dans une coexistence pacifique, apprenant mutuellement, étudiant réciproquement leur histoire, leurs idéaux, leurs arts et leur culture et, par là même, s'enrichissant.

La France a eu et a toujours une vocation islamique. Il n'est que de continuer cette magnifique œuvre.

En ce qui concerne la politique à l'égard de l'U. R. S. S., l'échec de la conférence de Paris a démontré que le bloc communiste ne connaissait qu'un langage, celui de la force et de la guerre subversive. Dès lors, il importe que les Occidentaux présentent un front uni et homogène, dans lequel la France doit jouer un rôle à la mesure de sa grandeur. Mais elle ne le jouera pleinement que le jour où elle possédera l'arme de frappe.

Cette arme de frappe est tellement mise en évidence en U. R. S. S. qu'avec la permission et, pourquoi pas ? la bénédiction de mes collègues communistes, je citerai un article de la *Komosolskaïa Pravda* où il est écrit :

Premièrement : « Le prestige international de l'U. R. S. S. a augmenté énormément depuis le lancement des spoutniks et des luniks.

« L'homme qui pense davantage à manger et à s'habiller qu'à l'honneur de son pays n'est pas un patriote ».

Deuxièmement : « Pour faire une découverte technique il faut chercher, créer, oser et il ne faut lésiner ni sur l'argent, ni sur le temps ».

Comme nos collègues communistes, ainsi que vous le savez, sont des patriotes français au service de la France, je leur suggère de remplacer dans ces deux phrases les mots « U. R. S. S. » par « France » et « Spoutnik » par « Véronique » et de les diffuser dans les cellules sous forme de petit catéchisme du parfait communiste français. (*Rires et applaudissements sur divers bancs.*)

Quant à moi, monsieur le Premier ministre, j'attire votre attention sur l'urgence qu'il y a pour la France à posséder sa propre force de frappe. Missiles et engins nucléaires et thermo-nucléaires doivent être de fabrication française.

En ce qui concerne la politique à l'égard des Etats européens et africains, le but à atteindre est de mettre sur pied, ce qui devient chaque jour une nécessité pour le monde libre, l'Eurafrique.

L'idéal demeure la création d'une fédération européenne et là je vous dois une petite explication : je ne suis pas tout à fait d'accord avec M. Pleven quand il cite l'exemple de la Confédération helvétique. Or la Confédération helvétique est une fédération car il y a une différence essentielle entre la fédération et la confédération. La fédération est une nation commune dans laquelle sont représentés à la fois les citoyens et les collectivités locales, alors que la confédération est une mosaïque de nations dans laquelle sont seuls représentés les exécutifs des Etats. Je vous devais cette explication. (*Sourires.*)

Mais si l'idéal — disais-je — demeure la création d'une fédération européenne, c'est bien plus sous la forme confédérale que nous avons l'espoir d'aboutir, en créant une confédération d'Etats européens et africains au centre de laquelle nous réserverons une place de choix à l'Algérie future sous forme, elle, de fédération franco-algérienne, noyau central de l'édifice.

En conclusion, il importe que la France, qui a retrouvé sa grandeur grâce au général de Gaulle, joue un rôle plus important dans le concert des nations. J'ai peut-être abusé du terme « grandeur ». J'aurais dû dire « demi-grandeur » car hélas ! il est encore une autre tâche qui attend le général de Gaulle, tâche immense, très lourde et que tous les Français ayant pour honneur de servir la patrie doivent comprendre et lui faciliter : il s'agit de mettre les institutions françaises au diapason du xx° siècle. Il s'agit de réformer les institutions de l'Etat centralisateur en un Etat décentralisateur.

J'espère, mes chers collègues, que vous comprenez la nécessité pour la France de posséder un Etat fédéral et que nous devons aider le général de Gaulle pour que vive la grande France humaine et fraternelle. (*Applaudissements.*)

**M. le président.** La parole est à M. le Premier ministre. (*Applaudissements à gauche et au centre.*)

**M. Michel Debré,** *Premier ministre.* Messieurs les députés, je ne reprendrai pas, à la fin de ce débat, l'ensemble des problèmes que, dans son exposé très complet et très clair, a traités hier M. le ministre des affaires étrangères. Mon rôle sera simplement de vous apporter des précisions, de répondre aux questions qui ont été posées et, en même temps, de souligner les règles essentielles de notre politique en des temps difficiles.

Nous vivons, en effet, des temps difficiles, tous les orateurs l'ont dit et il faut encore le souligner. Comme le disait M. Pleven, chaque jour ou presque chaque jour nous apporte le témoignage de la gravité exceptionnelle des temps que nous vivons. C'est une époque où les dangers de guerre sont considérables.

Il existe, d'abord, des ambitions. Il y a des nations, des Etats, des peuples, des régimes, des dirigeants de régimes et de peuples qui sont poussés à une politique d'expansion et qui imaginent que tout doit céder à leur désir d'expansion.

Que ce soit pour des raisons d'idéologie, que ce soit par la volonté bien connue de se créer un espace vital, que ce soit simplement l'appétit de conquêtes, le monde connaît encore ces grandes ambitions qui peuvent, un jour ou l'autre, amener des catastrophes.

Nous voyons dans notre monde d'immenses ambitions ou, plutôt, des ambitions d'immenses pays, par exemple la Chine. Mais nous voyons aussi ailleurs, au Moyen-Orient, des ambitions de pays plus modestes qui n'en sont pas moins en fin de compte également dangereuses.

Il existe un autre danger de guerre lié au précédent mais qui mérite une analyse particulière, c'est ce qu'on peut appeler les situations explosives ou, en tout cas, les situations qui peuvent être prétexte à des explosions de colère avec tout ce qui en résulte.

Nous en connaissons une naturellement, parce que nous y sommes particulièrement attachés ou, plutôt, parce que nous y sommes liés directement — j'en parlerai tout à l'heure — c'est la situation de Berlin, mais il existe des situations analogues en Orient et en Extrême-Orient. Les localisations géographiques de ces situations sont sur toutes les lèvres.

Le tableau des dangers ne serait pas complet si, aux ambitions et aux situations dangereuses, je n'ajoutais pas le problème du déséquilibre des forces. Sachons-le, répétons-le, l'absence de guerre aujourd'hui n'est pas faite, comme on l'avait si souvent espéré à la fin du XIX° siècle et au début du XX° siècle, de la reconnaissance par la quasi-totalité des peuples et des nations d'une règle de droit ; l'absence de guerre est aujourd'hui le fait d'un certain équilibre des forces. Un déséquilibre trop prononcé accroît le danger de guerre ou accroît le danger de subir, sans guerre, des conséquences identiques à celles d'une défaite. La concurrence entre les forces qui se divisent le monde a donc des conséquences dangereuses. Le déséquilibre au profit d'une certaine force peut avoir des suites désastreuses. Ai-je besoin de dire, en particulier, que c'est cette préoccupation qui crée une sorte de front stratégique en Afrique ?

Ambitions des uns, situations explosives ou inquiétantes, tendance permanente au déséquilibre des forces, le monde où nous vivons est vraiment un monde inquiétant. Comme il se doit, il s'y ajoute des facteurs qui sont les conséquences de cet état de choses mais qui, en même temps, renforcent les causes de conflit.

La première est bien connue. Nous en avons déjà vu différents aspects et les suites ; elle se nomme la course aux armements. La rivalité, la concurrence qui, entre l'Est et l'Ouest, s'exerce dans tous les domaines militaires, la nécessité où l'on se trouve d'un côté comme de l'autre, du côté des Etats-Unis comme du côté de la Russie par exemple, de ne pas être en retard d'une découverte ou d'un moyen technique plus nouveau, posent à une échelle encore plus vaste des problèmes qui sont les problèmes permanents des époques de course aux armements. Et je ne parle pas de ce qui pourrait se passer dans quelques années quand nous apprendrons, par exemple, que cette grande puissance que tend à devenir, militairement parlant, la Chine communiste entre, elle aussi, dans une course analogue.

Voyons aussi cette autre conséquence de la situation qui est la nôtre, conséquence qui à son tour devient une cause d'aggravation, à savoir ce soutien donné à tout ce qui est possibilité de

subversion interne. A notre siècle, malheur aux Etats, malheur aux peuples insuffisamment unis ! Tout est bon de l'extérieur pour acquérir des positions stratégiques, pour affaiblir de l'intérieure les Etats qui ne seraient pas assez solides.

C'est dire, mesdames, messieurs, que les inquiétudes exprimées par tous les orateurs à l'occasion de ce débat de politique étrangère sont des inquiétudes justifiées : nous vivons dans un monde dangereux.

Quelle peut être la politique de la France ? Cette politique ne peut avoir, en toute priorité, qu'un objectif, qui est de tenter d'éviter la guerre, considérant — tous les hommes responsables, dans tous les pays, doivent le savoir — ce que représenterait, au xxe siècle, une guerre dans laquelle les puissances emploieraient les forces extraordinaires que la science et la technique mettent aujourd'hui à la disposition des gouvernements.

Il faut, en même temps que l'on cherche à éviter la guerre, éviter l'accentuation du déséquilibre des forces, qui conduirait à une situation de défaite sans qu'il y ait guerre. Supposons ce qui se passerait, par exemple en Europe occidentale, si, sans même un conflit, la situation en Méditerranée ou en Afrique aboutissait à un véritable encerclement de l'Europe occidentale.

Après avoir ainsi précisé ce qui ne peut pas ne pas être l'objectif prioritaire de notre politique, je dois également souligner un autre objectif, non moins indispensable, cet aspect traditionnel qui est la défense des intérêts de la France. Mais cet aspect traditionnel mérite quelques mots d'explication qui éclaireront, par la suite, certaines réponses que je ferai aux orateurs d'hier et d'aujourd'hui.

Nous vivons — c'est un trait de notre époque — un moment, un temps de concurrence, y compris de concurrence entre alliés ou entre partenaires, concurrence pacifique, concurrence amicale certes, mais concurrence qui existe et qui exige que les intérêts politiques, économiques, culturels, linguistiques et moraux, qui sont les intérêts fondamentaux, permanents de la France en tant que nation, qui forment notre patrimoine non seulement matériel, mais moral, soient défendus.

Nous avons à faire des choix fondamentaux entre l'Est et l'Ouest. Nous avons à contracter des alliances. Nous avons à souscrire à des associations, à des formes de coopération qui vont au delà des alliances. Il importe que, dans toutes ces formes que revêt la politique extérieure de notre patrie, la France garde l'autonomie de sa pensée et de son action.

On parle beaucoup d'intégration. J'y reviendrai dans un instant, en réponse à des questions précises qui ont été posées. Des orateurs ont parlé de l'intégration militaire dans l'alliance atlantique ou de l'intégration politique dans une organisation européenne. Si cela doit signifier dans leur pensée la perte de la personnalité de la France, la perte de l'autorité souveraine du Gouvernement, la perte de la possibilité de défendre ses intérêts, je leur réponds : faites attention ! Il y a quelques mois, alors qu'il était à la tête du Gouvernement, le général de Gaulle a pris la décision de faire en sorte qu'en cas de conflit la flotte française de la Méditerranée ne puisse pas échapper à l'autorité du Gouvernement français. Il l'a fait parce que, du point de vue politique, l'alliance atlantique telle qu'elle est organisée ne mettait pas la défense de l'Afrique du Nord et la libre circulation entre la France, l'Algérie et l'Afrique au premier plan de ses préoccupations.

Il était par conséquent nécessaire, tant que l'alliance atlantique avait la forme et l'organisation qu'elle a encore présentement, qu'il n'y ait pas une intégration dont les conséquences risquaient d'être dramatiques pour ce que nous considérons comme des intérêts fondamentaux. (*Applaudissements.*)

Travailler à éviter la guerre, travailler à éviter les conséquences d'un déséquilibre des forces qui nous serait fatal, fût-ce sans guerre, travailler à assurer, à l'intérieur des alliances nécessaires, les intérêts de la France, ses possibilités d'influence politique face à un monde troublé, telles sont nos directives de pensée et d'action.

Ces principes étant définis, comment la France entend-elle diriger sa politique ? Les moyens en ont tous été évoqués au cours de ce débat. J'y reviens seulement pour essayer d'en faire la synthèse.

Ces moyens sont, en premier lieu, la coopération avec nos principaux alliés, les Etats-Unis et la Grande-Bretagne, la continuité, l'affermissement du pacte de l'Atlantique, l'organisation de la plus étroite coopération politique en Europe occidentale ; à ces trois moyens, j'ajoute la défense de la Communauté franco-africaine et franco-malgache et également des moyens militaires adaptés aux objectifs qui sont les nôtres en matière de politique extérieure.

Je vais reprendre rapidement ces différents points et, à cette occasion, donner telles ou telles précisions qui ont été demandées.

Premier point : la coopération avec nos alliés, les Etats-Unis d'Amérique et la Grande-Bretagne. M. Couve de Murville l'a évoquée dans son exposé et a, à juste titre, marqué que l'affermissement de cette coopération était, du point de vue politique, la conséquence principale de l'échec de la conférence au sommet. Le problème avait été posé — M. Pleven en a parlé — par le mémorandum de septembre 1958 signé par le général de Gaulle, chef du gouvernement de l'époque. Il est évident que le problème de la politique occidentale dont sont responsables au premier chef les Etats-Unis, puis la Grande-Bretagne et nous-mêmes, est en quelque sorte un problème global. Il n'y a pas seulement notre attitude commune à l'égard des questions allemandes ou européennes, il y a les problèmes des rapports entre l'Est et l'Ouest, en Afrique et au Moyen-Orient, il y a le problème commun de l'attitude à l'égard de ce problème des problèmes — j'y reviendrai — comme disait M. Conte, qui est celui du désarmement, il y a aussi, à l'intérieur de l'Occident, des problèmes politiques qui exigent une consultation entre les alliés de la dernière guerre.

Mais il est plus facile, nous le savons par expérience, de fixer les principes d'une coopération que de la réaliser, étant entendu, au surplus, qu'il ne peut s'agir que de consultation, que d'un effort d'information, puis d'un effort d'action dans la même ligne.

En effet, si nous ne devons rien négliger pour que les Etats-Unis, la Grande-Bretagne et la France, en raison de leurs responsabilités particulières comme puissances mondiales, s'entendent, il est également indispensable de veiller, avec toutes les autres nations signataires du pacte, au raffermissement de l'alliance atlantique.

Cette alliance atlantique — on ne l'a pas dit beaucoup lors de ce débat, mais sans doute chaque orateur se référait inconsciemment à ce qui a été dit fréquemment à l'occasion d'autres débats — cette alliance atlantique, certes, présente des défauts. Elle nous paraît, en ce qui nous concerne, uniquement tournée vers les problèmes européens, laissant en dehors des préoccupations qui nous paraissent essentielles, comme le problème de la Méditerranée ou celui de l'Afrique. D'autre part, les préoccupations de cette alliance nous paraissent trop spécifiquement des préoccupations militaires, alors que nous avons souvent estimé que les préoccupations d'ordre économique et même d'ordre social devaient animer tous ceux qui ont la responsabilité de l'avenir de l'Occident. Nous avons le sentiment qu'il convient, là aussi, d'accomplir avec les principales puissances un effort permanent — le pacte de l'Atlantique étant l'alliance fondamentale — pour développer et raffermir ce pacte.

Le troisième moyen de notre politique, c'est la politique européenne. M. Couve de Murville a eu raison de réserver devant vous une place à part à l'effort constant et réussi pour organiser la solidarité européenne.

Nous pouvons dire d'abord — je tiens à le marquer, car cela représente la réalité des derniers mois — que notre redressement économique et financier a permis non seulement de pratiquer le Marché commun et d'éviter les mesures d'atermoiement qui eussent été nécessaires si ce redressement économique et financier n'avait pas été opéré, mais, davantage encore, de prendre en quelque sorte l'offensive pour que les mécanismes économiques de libération des échanges à l'intérieur du Marché commun puissent fonctionner plus vite qu'il n'était prévu.

Il ne faut pas se faire d'illusion sur les difficultés qui nous attendent. Je puis, sur un point, rassurer tout de suite M. Pleven.

Nous considérons que l'une des caractéristiques du Marché commun est l'existence d'un tarif extérieur.

**M. Daniel Dreyfous-Ducas.** Très bien !

**M. le Premier ministre.** Et c'est parce qu'il existe un tarif extérieur que nous croyons qu'il est possible à l'économie française d'accepter la libération limitée des échanges à l'intérieur de ce tarif.

Quel que soit notre désir de contracter des accords avec les pays extérieurs, notamment avec la Grande-Bretagne, d'aller même au-delà et, si possible, de trouver un terrain d'entente solide pour éviter une division économique européenne, l'existence d'un tarif extérieur commun est l'une des conditions de notre adhésion à cette politique économique.

Il est une autre difficulté que nous commençons à rencontrer, qu'il ne faut certes pas mésestimer et qui constituera, elle aussi, un risque d'achoppement pour l'évolution économique du Marché commun : c'est le problème de la politique agricole commune, dont j'ai eu l'occasion de parler au cours d'un autre débat. Nous savons également que l'une des caractéristiques du Marché commun est non seulement la réalisation d'une harmonisation sociale, voire d'une harmonisation fiscale qui peuvent, avec la patience, ne présenter que des difficultés secondaires, mais aussi la nécessité de mettre en œuvre une politique agricole commune pour laquelle nous aurons, au cours des années à venir, la tâche de concilier des attitudes aujourd'hui très nettement opposées. Mais, voyant clairement les exigences et les difficultés de cette politique, nous avons, en ce qui concerne la libération des échanges à l'intérieur du tarif extérieur commun, une volonté d'appliquer la solidarité économique européenne.

Je dirai, ensuite, que notre redressement politique et — tranchons le mot — l'autorité du général de Gaulle, nous ont permis de prendre les chemins de la coopération politique, coopération politique entre les Six, mais aussi coopération politique entre les Sept. A peine ce débat sera-t-il terminé que M. Couve de Murville doit aller à La Haye, où se tient la réunion des ministres des affaires étrangères des Sept, manifestant ainsi notre effort d'étendre la coopération politique non seulement aux Six, mais également et dans la mesure du possible, aux sept pays membres de l'Union de l'Europe occidentale.

M. Pleven, d'une manière tout à fait expresse, et d'autres orateurs, d'une manière moins précise, ont demandé que l'on évite toute ambiguïté. Je vais effectivement leur répondre de telle façon que toute ambiguïté soit, autant qu'il est possible en politique, dissipée.

Qu'entendons-nous par l'accentuation de la solidarité économique ? Il ne s'agit pas, pour nous, de faire un blocus continental ; il s'agit de créer en Europe une sphère de coprospérité et les élargissements nous trouveront toujours favorables, mais aux conditions nécessaires à l'économie française et que j'ai rappelées tout à l'heure.

D'autre part, nous entendons nous orienter vers la plus étroite des coopérations politiques avec, comme moyen fondamental, la réunion des chefs des gouvernements, réunion régulière comportant des engagements précis et manifestant l'accentuation de notre solidarité.

A cet égard, un problème a été posé par M. Mondon, M. Muller et aussi M. Weber, problème également posé en partie par M. Vendroux et qui se décompose en plusieurs questions.

La première est celle de notre attitude devant un éventuel projet d'élection au suffrage universel d'une assemblée européenne. Le Gouvernement n'a pas encore délibéré sur un projet, n'ayant en fait été saisi d'aucun. Toutefois, d'une première confrontation, d'un premier échange d'idées, je puis tirer les conclusions suivantes : l'essentiel à nos yeux, le général de Gaulle l'a d'ailleurs dit, confirmant une position qu'il n'a jamais cessé d'adopter, c'est l'association politique des Etats, des nations, des patries par la coopération gouvernementale. M. Couve de Murville vous a exposé les progrès réalisés en ce domaine, progrès que nous jugeons comme insuffisants. En particulier, nous nous considérons toujours comme demandeurs d'un secrétariat politique permanent. Quand ce stade aura été franchi, je veux dire quand il y aura eu vraiment une organisation de la coopération gouvernementale en Europe et qu'ainsi aura été constitué par la réunion régulière, soit des chefs d'Etat ou de gouvernement, soit de leurs ministres, le seul organe de la véritable solidarité politique, alors nous pourrons examiner la suite. Dans le moment présent, en dehors de cet effort on ne voit pas bien ce qu'ajouterait l'élection au suffrage universel d'une assemblée politique face à des organismes techniques ou à des commissions de hauts fonctionnaires.

Un autre problème a été soulevé ; il se nomme : fusion des exécutifs. Sous la même réserve que tout à l'heure, je veux dire que n'ayant été saisi d'aucun projet, le Gouvernement n'en a pas délibéré, je donnerai mon accord à l'idée plus qu'à la façon dont elle est exprimée. En dehors des conseils de ministres, seuls responsables de la politique, il n'y a vraiment qu'un seul exécutif, celui du Traité de la Communauté européenne du charbon et de l'acier, car seule la Haute Autorité dispose en droit de pouvoirs particuliers. D'ailleurs, l'organe de décision demeure et doit demeurer, à notre sens, le conseil de ministres.

Cela dit, envisager la fusion des organes existants en un seul organisme, c'est-à-dire en réalité faire d'une commission renouvelée et étendue de la Communauté économique européenne l'organe administratif central, est une hypothèse qui pourrait recueillir notre agrément car il s'agit d'une évolution logique ; elle suppose toutefois une revision des traités.

J'avais inscrit dans mes notes, avant même d'entendre M. Pleven : « N'ayons pas, je vous en prie, d'ambiguïté dans ce domaine ».

L'union des patries européennes est un objectif éminent de notre politique ; la France entrant dans cette union avec l'Algérie et avec ses obligations à l'égard des Etats de la Communauté. Cette union n'est ni une fusion, ni une intégration ; elle est une coopération et c'est par ce chemin-là que les patries européennes pourront trouver entre elles ce lien de type confédéral auquel a fait clairement allusion le Président de la République.

On ne peut pas traiter — certains orateurs l'ont bien compris — de notre politique extérieure sans évoquer la Communauté africaine et malgache, sans évoquer également notre politique militaire.

La Communauté africaine et malgache — il m'a été donné de le dire il y a quelques jours à cette tribune — n'est pas seulement conçue, quelles que soient les difficultés actuelles et les obstacles des semaines à venir, en fonction de notre intérêt, de nos exigences patriotiques, économiques, militaires, elle est également conçue et voulue pour les Etats africains auxquels il ne faut pas dissimuler que l'indépendance apportera, après les joies premières, des difficultés intérieures et des soucis extérieurs.

**M. Guy Jarrosson.** Très bien !

**M. le Premier ministre.** Nous voyons surtout, dans cet effort que nous entendons poursuivre et maintenir, que faute de cette communauté, faute de la prise, par la France, de responsabilités acceptées par ailleurs par les Etats africains ou malgaches, le risque serait considérable de voir ces Etats africains ou malgaches quitter le monde libre.

En fait, le maintien d'institutions politiques, de règles de coopération et d'aides économiques ou techniques, le maintien de l'influence de la France dans cette partie du monde, tant convoitée aujourd'hui, est un des aspects, et non le moindre, de la contribution française à la sauvegarde et à la défense du monde libre. (*Applaudissements au centre et à gauche.*)

Le dernier moyen que nous apportons à l'appui de cette politique étrangère, c'est notre politique militaire. De cette politique militaire et de ses conséquences, nous parlerons au moment de la loi de programme, c'est-à-dire, sans doute, dans le courant du mois prochain. Mais, tout de suite, deux aspects de cette politique militaire méritent d'être soulignés, car ils sont liés à nos problèmes de politique extérieure.

La loi de programme prévoit, vous le savez, un armement moderne et l'organisation d'une force qu'on appelle force de frappe, mais qu'on peut plus justement appeler force moderne d'intervention. Pourquoi un armement moderne ? Les Etats qui n'auront pas un armement moderne ne seront pas, dans le monde actuel, en mesure d'exercer une influence politique. La forme classique de l'armée sera bientôt ce qui est nécessaire pour un Etat afin de maintenir l'ordre, afin de résister éventuellement à des agressions de type classique, ou, ce qui d'ailleurs n'est pas négligeable, à des mouvements internes de subversion. Mais seuls les Etats disposant des formes modernes de l'armement seront en mesure d'être consultés ou de faire connaître leur point de vue et d'être écoutés dans les consultations politiques de demain. (*Applaudissements au centre et à gauche.*)

D'autre part, à l'égard des Etats africains et de Madagascar, un problème de défense se pose en des termes encore inconnus il y a trente ans, et c'est un des aspects essentiels de notre rôle à l'égard de ces Etats.

**M. Jacques Raphaël-Leygues.** Très bien !

**M. le Premier ministre.** Le problème de défense, c'est-à-dire le problème de la politique extérieure, et le problème de nos responsabilités étaient traditionnellement limités à l'Europe ; et l'Afrique n'était troublée que dans la mesure où les conséquences des troubles en Europe traversaient la Méditerranée et modifiaient l'état de choses en Afrique. La situation est totalement différente. Il y a désormais des problèmes propres à la défense de Madagascar, propres à la défense de l'Afrique centrale et de l'Afrique du Nord et, dans la mesure où nous considérons que la Communauté nous engage et nous impose des responsabilités pour nous et pour le monde libre, nous avons l'obligation de disposer de la force d'intervention qui seule est en mesure de donner à nos partenaires le sentiment que nous ne pensons pas seulement à la défense de ce qui fut la

métropole, mais également à la défense de cet ensemble dont nous disons, dont nous répétons que nous nous engageons à assurer sa défense contre tout adversaire. (*Applaudissements au centre et à gauche.*)

Je ne puis qu'approuver les propos tenus à cette tribune aussi bien par M. Raphaël-Leygues que par M. Chelha.

J'ai entendu certains orateurs s'élever contre l'idée de cette force d'intervention et, comme alternative, évoquer l'intégration de nos efforts dans une force internationale. L'idée en apparence serait séduisante, sous réserve — je le répète — que notre rôle quant à l'autorité politique qui dominerait cette force d'intervention intégrée soit tel que nos intérêts considérés comme prioritaires par nous soient également considérés comme prioritaires par les alliés qui dirigeraient cette force.

Mais la discussion est même présentement futile, car il n'y a aucun projet de force intégrée. Les dirigeants des deux puissances alliées qui possèdent les armements modernes et envisagent une politique militaire adaptée à leurs responsabilités extérieures — les Etats-Unis et la Grande-Bretagne — n'ont pour l'instant nul désir de faire participer le principal de leurs forces à une organisation militaire intégrée.

Car, tant les Etats-Unis que la Grande-Bretagne — cette dernière certes, avec des moyens infiniment moindres, comme d'ailleurs le sont les nôtres — n'envisagent avant tout qu'une seule chose : la possession d'une force nationale de dissuasion.

A cet égard, M. Pleven a posé une question qui ne serait pas indiscrète si elle s'adressait au Gouvernement français (*Sourires*), mais qui l'est sans doute, car elle s'adresse au Gouvernement américain. Il s'agit du partage des secrets, ou de livraison de certaines matières fissiles. Nous savons parfaitement que, quels que soient la valeur de nos techniciens et les efforts financiers que nous demandons à la nation, il serait certainement plus rapide et moins coûteux d'obtenir de la part de ceux qui les possèdent soit certains secrets de fabrication, soit des livraisons de matériel nous évitant certaines fabrications. Mais que ceux qui possèdent ces secrets et qui pourraient effectuer ces livraisons répondent à M. Pleven ! Nous, nous les accepterions. (*Applaudissements au centre et à gauche.*)

Politique de coopération avec nos alliés, politique atlantique, politique d'étroite coopération européenne, défense de la Communauté, politique militaire adaptée à nos exigences extérieures : pourquoi tout cela, mesdames, messieurs ? A la fin de mon propos, je reviendrai à mes premières paroles. Notre but est à la fois modeste et ambitieux : en raison des temps difficiles que nous vivons et des dangers qui existent, il est de travailler à la détente. C'est un objectif modeste ; car la détente n'est pas la paix. Elle n'est que l'acceptation d'un équilibre des forces, équilibre certes précaire, mais dont il faut souhaiter qu'il demeure. Si modeste qu'il soit, notre objectif est encore ambitieux, quand on constate la violence des antagonismes et le caractère, à certains moments très inquiétant, des confrontations violentes entre idéologies, entre intérêts, entre moyens militaires accumulés pendant des années.

Dans cet effort vers la détente, depuis deux ans, comme chef du Gouvernement, puis à la tête de la République, le général de Gaulle a pris une part prépondérante. Il a signalé plus que d'autres la gravité d'une situation politique faite d'un refus par les uns ou par les autres d'un effort vers la détente. Il a conduit la France à prendre, dans la préparation de la conférence au sommet, toutes les précautions qui étaient indispensables et qui, comme l'expérience l'a montré, ont été encore insuffisantes, étant donné l'état d'esprit d'un partenaire. La position de la France est dans ce domaine très claire : la détente, ce n'est pas la solution immédiate et certaine de quelques problèmes. On ne crée pas la détente en exigeant, en quelques mois, une modification de la situation à Berlin.

On peut, certes, sur toutes les questions en litige et à condition, comme l'a dit M. le ministre des affaires étrangères, de ne pas étaler les désaccords sur la place publique, envisager des accommodements, des concessions réciproques. Mais si l'on pose des règles qu'on ne veut pas modifier, si l'on oppose des affirmations tranchées, encore davantage si l'on fixe des préalables, alors on s'écarte de la détente.

L'orateur du parti socialiste l'a très bien dit : il n'y a pas de paix fondée sur une capitulation. Alors qu'est-ce donc que la détente ? C'est un état d'esprit et c'est l'orientation d'une volonté.

Les nations qui ont des responsabilités politiques dans le monde sont confrontées avec des problèmes immenses, les uns d'ordre économique et social — c'est l'avenir de tous les peuples qui s'appellent eux-mêmes parfois des peuples prolétaires — les autres d'ordre politique comme le monde en a rarement connu : l'avenir de l'Asie ou de l'Afrique. Tout risque de sombrer ! Et je me demande parfois si les dirigeants de Washington ou de Moscou pèsent suffisamment ce fait que l'accord entre l'Est et l'Ouest ne serait peut-être même plus de nature à assurer à lui seul la paix du monde tant il est vrai que de nouvelles forces politiques ont pris naissance depuis quelques années.

Cependant il faut faire un effort, il faut envisager une détente. Et si je ne peux pas tout à fait suivre M. Albert-Sorel quand il dit qu'il n'est pas possible d'envisager une nouvelle conférence au sommet sans un accord préalable qui garantisse la valeur et les résultats de cette conférence, au moins je puis le suivre sur une partie de ce chemin : la détente manifestée par une conférence nouvelle doit être précédée de conversations suffisantes pour savoir s'il existe, de part et d'autre, et cet état d'esprit et cette orientation, la volonté de traiter les problèmes non en fixant des préalables, mais en recherchant ce qui peut conduire à l'adoption d'une attitude commune.

C'est cet esprit que nous appliquons déjà à quelques problèmes en instance et, au premier chef, au problème, sinon du désarmement, en tout cas du contrôle des armements. Sur ce point, je ne peux que reprendre la formule de M. Conte : c'est « le problème des problèmes ». La formule est excellente. Vous savez que nous suivons cette question avec une attention particulière, que nous avons, aux projets irréels des uns, aux exigences des autres, tenté de substituer les propositions qui nous paraissaient les plus pratiques. Si vraiment, dans le courant des six ou sept mois qui nous séparent peut-être de nouvelles conversations entre l'Est et l'Ouest, il était possible à la conférence du désarmement d'envisager les premiers accords pour l'examen de tel ou tel plan, ce serait la première manifestation qu'il est possible d'envisager autre chose que le pire sur notre pauvre terre. (*Applaudissements au centre et à gauche.*)

Je ne puis terminer cet exposé où je me suis efforcé d'écarter toute ambiguïté quant à notre politique, sans dire un mot du rôle particulier que joue le Président de la République.

Il a, certes, des attributions constitutionnelles, mais il a aussi sa personnalité et son autorité à l'égard des dirigeants des pays étrangers. Si, malgré ses difficultés, malgré — on peut le dire — ses difficultés exceptionnelles dans le monde, la France présente une certaine image aux yeux du monde, c'est qu'existe maintenant la certitude que nous suivons une politique indépendante mais conforme aux engagements qui ont été pris, la certitude d'une vision claire des problèmes, tout en affirmant que notre volonté est la paix et la liberté. C'est là que la position du général de Gaulle, ses affirmations, donnent à la France une autorité incontestable, qui a été reconnue au cours de la dernière conférence entre l'Est et l'Ouest.

Mesdames, messieurs, les problèmes restent les problèmes. Mais qu'ils soient vus comme ils le sont par le Gouvernement, comme il me semble qu'ils l'ont été tout au cours de ce débat, qu'ils soient abordés avec courage, avec idéalisme quant aux objectifs, avec réalisme quant aux moyens, tel est bien le sens de l'effort continu qu'avec le général de Gaulle le Gouvernement entend poursuivre sans ménager ses peines. (*Applaudissements au centre, à gauche et sur quelques bancs à droite.*)

**M. le président.** Le débat est clos.

— 3 —

## DEPOT D'UN PROJET DE LOI ADOPTE PAR LE SENAT

**M. le président.** J'ai reçu, transmis par M. le Premier ministre, un projet de loi adopté par le Sénat, tendant à limiter l'extension des locaux à usage de bureaux et à usage industriel dans la région parisienne.

Le projet de loi sera imprimé sous le n° 679, distribué et renvoyé à la commission de la production et des échanges, à défaut de constitution d'une commission spéciale dans les délais prévus par les articles 30 et 31 du règlement.

— 4 —

## DEPOT D'UN RAPPORT

**M. le président.** J'ai reçu de Mme Thome-Patenôtre un rapport, fait au nom de la commission des affaires étrangères, sur le projet de loi autorisant la ratification de la convention d'établissement entre la France et les Etats-Unis d'Amérique (n° 558).

Le rapport sera imprimé sous le n° 680 et distribué.

— 5 —

## ORDRE DU JOUR

**M. le président.** Jeudi 16 juin, à quinze heures, première séance publique :

Déclaration de M. le Premier ministre sur la situation sociale et débat sur cette déclaration.

A vingt et une heures trente, deuxième séance publique :

Suite du débat sur la déclaration de M. le Premier ministre sur la situation sociale.

La séance est levée.

(*La séance est levée à vingt-trois heures dix minutes.*)

*Le Chef du service de la sténographie de l'Assemblée nationale,*
RENÉ MASSON.

**Ordre du jour établi par la conférence des présidents.**

(Réunion du mercredi 15 juin 1960.)

M. le président de l'Assemblée nationale a convoqué pour le mercredi 15 juin 1960 la conférence des présidents constituée conformément à l'article 48 du règlement.

La conférence des présidents a établi l'ordre du jour ci-après :

I. — Ordre du jour prioritaire fixé par le Gouvernement :

A. — Est inscrite à l'ordre du jour de la séance de mercredi 15 juin 1960, soir, la fin du débat sur la déclaration du Gouvernement relative à la politique étrangère.

B. — Est inscrite à l'ordre du jour des séances du jeudi 16 juin 1960, après-midi (jusqu'à 17 heures) et soir (à partir de 21 h. 30), la déclaration du Premier ministre, avec débat, sur la situation sociale, le débat devant être poursuivi jusqu'à son terme.

C. — Sont inscrites à l'ordre du jour des séances du mardi 21 juin 1960, après-midi, et du mercredi 22 juin, après-midi, les discussions :

Du projet de loi tendant à harmoniser l'application des lois n° 57-1223 du 23 novembre 1957 sur le reclassement des travailleurs handicapés et du 26 avril 1924 modifiée relative à l'emploi obligatoire des mutilés de guerre (n°s 264-559) ;

Des propositions de loi de M. Jean-Paul David et de M. René Pleven relatives à la coordination des régimes de retraites professionnelles (n°s 287-289-469) ;

De la proposition de loi de M. Tomasini et plusieurs de ses collègues tendant à étendre aux artisans, industriels et commerçants français du Maroc et de Tunisie le bénéfice de la loi du 17 janvier 1948 (n°s 297-468) ;

Du projet de loi portant ratification du décret n° 59-373 du 6 mars 1959 suspendant provisoirement la perception du droit de douane d'importation sur certains légumes secs (n°s 45-229) ;

Du projet de loi complétant l'ordonnance n° 59-235 du 4 février 1959, instituant l'épargne-crédit (n°s 393-632) ;

Du projet de loi modifiant certains articles du décret n° 52-152 du 13 février 1952, pris en exécution de la loi n° 51-1509 du 31 décembre 1951, instituant une taxe spéciale sur les carburants dans les départements d'outre-mer et créant des fonds routiers départementaux (n°s 500-660).

D. — Sont inscrites à l'ordre du jour de la séance du jeudi 23 juin 1960 après-midi les discussions :

Du projet de loi autorisant la ratification de la convention d'établissement entre la France et les Etats-Unis d'Amérique (n° 558) ;

Du projet de loi relatif à l'accession des membres du cadre auxiliaire de l'enseignement français à l'étranger au régime de l'assurance volontaire pour le risque vieillesse (n° 428) ;

**Du projet de loi autorisant le Président de la République à ratifier des amendements à la convention du 28 juillet 1946 créant l'Organisation mondiale de la santé (n°s 319-442).**

**E. — Sont inscrites à l'ordre du jour de la séance du mardi 28 juin 1960, après-midi :**

**Eventuellement la suite des discussions inscrites à l'ordre du jour de la séance du jeudi 23 juin 1960 ;**

**Les discussions :**

**Du projet de loi autorisant la ratification de la convention pour la répression de la traite des êtres humains et de l'exploitation de la prostitution d'autrui, adoptée par l'Assemblée générale des Nations Unies le 2 décembre 1949 (n° 678) ;**

**Du projet de loi autorisant le Président de la République à ratifier le traité de commerce signé à Quito le 20 mars 1959 entre la France et l'Equateur (n° 273) ;**

**Du projet de loi autorisant la ratification : 1° des actes signés à Lisbonne le 31 octobre 1958 en vue de modifier : la convention d'union de Paris du 20 mars 1883 relative à la protection internationale de la propriété industrielle ; l'arrangement de Madrid du 14 avril 1891 concernant la répression des fausses indications de provenance ; 2° de l'arrangement signé à Lisbonne le 31 octobre 1958 concernant la protection des appellations d'origine et leur enregistrement international (n° 367) ;**

**Du projet de loi autorisant la ratification de la convention d'extradition entre la France et l'Etat d'Israël (n° 547) ;**

**Du projet de loi autorisant la ratification de l'accord de coopération économique et technique entre la France et l'Afghanistan signé à Caboul le 6 janvier 1959 (n° 659).**

**F. — Sont inscrites à l'ordre du jour des séances du mercredi 29 juin 1960 après-midi et du jeudi 30 juin 1960 après-midi les discussions :**

**Du projet de loi-programme relatif aux départements d'outre-mer ;**

**Du projet de loi, adopté par le Sénat, tendant à limiter l'extension des locaux à usage de bureaux et à usage industriel dans la région parisienne (n° 679),**

**ces discussions devant être poursuivies jusqu'à leur terme éventuellement le jeudi 30 juin 1960, soir.**

**II. — Questions orales. — La conférence des présidents a modifié la liste des questions orales inscrites à l'ordre du jour de la séance du vendredi 17 juin 1960, qui sera ainsi composée :**

**Une question orale sans débat de M. René Pleven ;**

**Quatre questions orales avec débat de MM. Guy Ebrard, Cassagne, Rombeaut et Dalbos.**

**D'autre part, la conférence des présidents a inscrit à l'ordre du jour de vendredi 24 juin 1960, après-midi :**

**Deux questions orales sans débat de MM. Coudray et Philippe Vayron ;**

**Huit questions orales avec débat :**

**Quatre questions jointes de MM. Vidal (deux questions) et Raymond Boisdé (deux questions) ;**

**Deux questions jointes de M. Bertrand Denis et de Mme Thome-Patenôtre ;**

**Deux questions de MM. Laudrin et Davoust.**

**Le texte de ces questions est publié en annexe.**

**III. — Ordre du jour complémentaire.**

**Enfin la conférence des présidents propose à l'Assemblée d'inscrire à la suite de l'ordre du jour prioritaire du mercredi 22 juin 1960, et, si cette affaire n'a pu être abordée ce jour-là, à la suite de l'ordre du jour prioritaire du jeudi 23 juin 1960, la discussion de la proposition de loi de MM. René Pleven et Paul Coste-Floret tendant à compléter les actes d'état civil par l'indication du statut civil et de la nationalité des individus, ainsi qu'à généraliser et réorganiser l'état civil en Algérie et dans les territoires d'outre-mer, et à y supprimer le régime de la pluralité des états civils (n°s 175, 527).**

## ANNEXE

TEXTE DES QUESTIONS ORALES VISÉES AU PARAGRAPHE II

1. — *Questions orales inscrites à l'ordre du jour du vendredi* 17 *juin* 1960.

A. — Question orale *sans débat :*

Question n° 5237. — M. René Pleven demande à M. le ministre des affaires étrangères : 1° quels ont été les principes directeurs de l'action des représentants de la France et de la Communauté à la conférence de Genève sur le droit de la mer dont la clôture est prévue pour le 23 avril ; 2° si le Gouvernement de la République française et ceux de la Communauté se proposent de prendre des initiatives à la suite de l'échec des travaux de la conférence, la majorité qualifiée nécessaire à l'adoption des résolutions n'ayant pas été atteinte faute d'une voix ; 3° quelles seront les conséquences pour l'industrie française des pêches maritimes de l'extension des eaux territoriales et des zones de pêche réservées aux Etats riverains ; 4° de quelles lignes de base seront déterminées les eaux territoriales françaises et britanniques et les zones de pêche réservées dans la partie de la Manche où la Grande-Bretagne possède les îles anglo-normandes et les îlots des Minquiers et la France les îles Chausey, au cas où la limite des eaux territoriales et celle des zones exclusives de pêche seraient portées ultérieurement à six milles respectivement.

B. — Questions orales *avec débat :*

1° Question n° 5089. — M. Guy Ebrard demande à M. le Premier ministre, devant les problèmes posés à l'échelon national par l'exploitation du gisement de Lacq, problèmes dont les décisions ressortissent à au moins sept ministères, si la politique générale que son gouvernement entend suivre en matière énergétique garantit, dans les zones d'exploitation d'un gisement, la sécurité des personnes et la protection des biens, et la date à laquelle il compte en assurer l'application à la zone de Lacq.

2° Question n° 5832. — M. Cassagne expose à M. le ministre des travaux publics et des transports : que la réglementation du travail en vigueur à la Société nationale des chemins de fer français date du 1er mai 1945 et que son préambule indique : « la durée du travail des agents de la Société nationale des chemins de fer français reste fixée à quarante heures par semaine (loi du 21 juin 1936). Toutefois, eu égard au rôle essentiel des chemins de fer dans l'économie française et aux tâche particulièrement lourdes résultant des destructions de guerre, la durée normale du travail est fixée à quarante-huit heures par semaine » ; que les raisons qui avaient poussé à augmenter la durée normale du travail ont maintenant disparu ; que la modernisation indispensable devrait profiter aux travailleurs ; que la totalité des organisations syndicales représentées à la commission mixte du statut sont d'accord pour réclamer le retour aux quarante heures, avec une première étape ramenant la durée hebdomadaire du travail à la Société nationale des chemins de fer français, sans diminution des salaires. Il lui demande, pour éviter une agitation et un mécontentement justifiés des travailleurs, qui constatent des suppressions d'emplois, alors que la durée du travail de la Société nationale des chemins de fer français est supérieure à celle prévue par la loi, quelles mesures il compte prendre pour revenir à l'application de la loi du 21 juin 1936.

3° Question n° 5238. — M. Rombeaut appelle l'attention de M. le ministre des travaux publics et des transports sur la situation des salariés de la construction navale, et en particulier sur la grave inquiétude qui pèse sur le département de Loire-Atlantique qui compte 8.200 demandeurs d'emploi et qui n'a d'autres perspectives que le licenciement prochain de nombreux autres travailleurs de son industrie principale. Il lui indique que, si le Livre Blanc concernant la construction navale a fait une analyse de cette industrie, de ses moyens de production en même temps qu'il présente les besoins de notre flotte marchande, il ne comporte qu'une certitude pour les salariés : celle de la suppression de leur emploi à une échéance rapprochée et qui ne dépassera pas la fin de 1961. Il lui rappelle que le 6 octobre 1959, dans leur totalité, les travailleurs des chantiers de la mer du Nord et de la côte atlantique avaient manifesté par des arrêts de travail, dont le but était d'attirer l'attention sur la précarité de leur emploi. A ce jour, et malgré les enquêtes réalisées dans le département par son ministère, aucune solution n'apparaît. Il lui demande s'il compte définir et appliquer rapidement les mesures que le Gouvernement a le devoir de prendre pour remédier de façon durable aux conséquences d'une situation dont les travailleurs ne peuvent être tenus pour responsables et dont leurs familles sont victimes.

4° Question n° 4981. — M. Dalbos, rappelant à M. le ministre du travail ses diverses interventions tant orales qu'écrites concernant la fixation des honoraires médicaux en Gironde, lui expose : *a*) que la politique suivie en ce domaine conduit la profession médicale à une dégradation sociale de plus en plus incontestable ; *b*) que depuis longtemps, et surtout depuis son arrêté du 7 janvier 1960, les honoraires médicaux sont inférieurs aux salaires réclamés par la plupart des ouvriers spécialisés et très en dessous des rémunérations des réparateurs de postes de radio et de télévision ; *c*) que ces honoraires médicaux ne figurant que pour 5 p. 100 dans le budget de la sécurité sociale il est mal venu de mettre dans l'esprit des assurés que leur augmentation minime serait cause d'un déficit compromettant l'équilibre financier des caisses ; *d*) que rien ne justifie une différence de près de 60 p. 100 entre le prix d'une consultation ou d'une visite en province et à Paris ; et que les syndicats médicaux de la Gironde, qui ont toujours accepté dans un but social de signer des conventions avec les caisses (alors que ceux des grandes villes comme Paris, Lyon et Marseille, qui ont obtenu des tarifs favorables, n'en ont jamais signé) se trouvent brimés pour avoir accepté, dans un but humanitaire, des honoraires bas, permettant aux assurés sociaux d'être remboursés au taux qui leur est dû ; *f*) que, malgré la loi obligeant l'Etat à rembourser 80 p. 100 aux assurés sociaux et malgré les récentes mesures injustes prises par le Gouvernement, il est étonnant que ce taux de remboursement ne soit même pas reconnu par les textes les plus récents et que, de plus, le Gouvernement diminue de 20 p. 100, par arrêté, des tarifs qui depuis plusieurs années avaient été jugé équitables à la fois par les syndicats médicaux, les représentants des caisses et les représentants des assurés. Il lui demande s'il est dans ses intentions de réexaminer, de toute urgence, une telle situation qui ne met pas en honneur le sens social du gouvernement de la Ve République.

2. — *Questions orales inscrites à l'ordre du jour du vendredi* 24 *juin* 1960.

A. — Questions orales *sans débat :*

1° Question n° 5459. — M. Georges Coudray demande à M. le ministre de la construction quelles mesures le Gouvernement compte prendre pour assurer le meilleur entretien possible du patrimoine immobilier existant.

2° Question n° 3456. — M. Philippe Vayron demande à M. le ministre d'Etat chargé des affaires culturelles s'il considère comme normal que soit diffusé dans de très nombreux cinémas parisiens un film où il est fait l'éloge du régime collectiviste qui règne en Yougoslavie et s'il ne serait pas plus opportun de faire diffuser dans tous les cinémas de France des bandes documentaires évoquant l'œuvre admirable que font la France et son armée dans les départements sud-méditerranéens.

B. — Questions orales *avec débat :*

1° Question n° 5590. — M. André Vidal demande à M. le ministre des finances et des affaires économiques dans quelle perspective d'évolution des circuits de distribution doit être comprise la circulaire du 2 avril 1960 tendant à fixer les conditions d'application de l'ordonnance du 30 juin 1945 et du décret du 24 juin 1958. Il ne semble pas, en effet, que les auteurs de ce texte aient mesuré pleinement les conséquences qu'il pouvait avoir ni tenu un compte suffisant d'un certain nombre de données relevant des techniques de la distribution et de la gestion des entreprises.

2° Question n° 5591. — M. André Vidal demande à M. le secrétaire d'Etat au commerce intérieur dans quelle perspective d'évolution des circuits de distribution doit être comprise la circulaire du 2 avril 1960 tendant à fixer les conditions d'application de l'ordonnance du 30 juin 1945 et du décret du 24 juin 1958. Il ne semble pas, en effet, que les auteurs de ce texte aient mesuré pleinement les conséquences qu'il pouvait avoir ni tenu un compte suffisant d'un certain nombre de données relevant des techniques de la distribution et de la gestion des entreprises.

3° Question n° 5090. — M. Raymond Boisdé demande à M. le ministre des finances et des affaires économiques quelles sont les raisons, apparemment d'ordre doctrinal, qui ont conduit à produire la circulaire parue au *Journal officiel* du 2 avril 1960 en vue de fixer les conditions d'application de l'ordonnance du 30 juin 1945 et du décret du 24 juin 1958. Ce texte institue, par une procédure insolite, un véritable statut nouveau des rapports commerciaux entre fabricants-fournisseurs et commerçants-revendeurs — et ce, sans la consultation préalable des organisations professionnelles promise dans différentes allocutions officielles. Ainsi, contredisant formellement le décret de 1953 et étendant abusivement celui de 1958, la circulaire, sous couvert

de dégager une plus libre concurrence à l'échelon du commerce de détail (que caractérisait déjà une heureuse diversité de structures, de réseaux et de circuits), entrave cette concurrence au niveau des fournisseurs-fabricants en les privant de la libre disposition de leurs produits. Elle accorde en revanche ce privilège, et bien d'autres, aux grandes entreprises intégrées, ainsi qu'aux fabricants étrangers, tendant ainsi à faire disparaître les commerçants français indépendants.

4° Question n° 5134. — M. Raymond Boisdé demande à M. le secrétaire d'Etat au commerce intérieur quelles sont les raisons, apparemment d'ordre doctrinal, qui ont conduit à produire la circulaire parue au *Journal officiel* du 2 avril 1960 en vue de fixer les conditions d'application de l'ordonnance du 30 juin 1945 et du décret du 24 juin 1958. Ce texte institue, par une procédure insolite, un véritable statut nouveau des rapports commerciaux entre fabricants-fournisseurs et commerjants-revendeurs et ce, sans la consultation préalable des organisations professionnelles promise dans différentes allocutions officielles. Ainsi, contredisant formellement le décret de 1953 et étendant abusivement celui de 1958, la circulaire, sous couvert de dégager une plus libre concurrence à l'échelon du commerce de détail (que caractérisait déjà une heureuse diversité de structures, de réseaux et de circuits), entrave cette concurrence au niveau des fournisseurs-fabricants en les privant de la libre disposition de leurs produits. Elle accorde en revanche ce privilège, et bien d'autres, aux grandes entreprises intégrées, ainsi qu'aux fabricants étrangers, tendant ainsi à faire disparaître les commerçants français indépendants.

5° Question n° 2487. — M. Bertrand Denis expose à M. le ministre de l'information que, dans la plupart des cas, les films interdits aux moins de seize ans tirent un profit publicitaire et financier de cette interdiction ; que les bandes publicitaires sont souvent projetées au cours de spectacles de familles, ce qui contraint les parents à laisser voir à leurs enfants des choses qu'ils réprouvent. Il lui demande s'il ne serait pas possible d'interdire toute publicité pour les films interdits aux moins de seize ans, interdits pour la France d'outre-mer, interdits à l'exportation et, en particulier, la projection de bandes publicitaires annonçant ces films et en donnant des extraits.

6° Question n° 5374. — Mme Thome-Patenôtre, devant la recrudescence des délits commis par des mineurs et due, en grande partie, à la projection de certains films, demande de nouveau à M. le ministre de l'information quelles mesures il entend prendre pour protéger aussi bien les jeunes spectateurs que les interprètes mineurs contre certaines scènes scandaleuses de ces projections.

7° Question n° 6041. — M. Laudrin exprime à M. le ministre de l'éducation nationale l'émotion née dans le pays par la prise de position politique sur le problème algérien : d'une part, des 53 mouvements de jeunesse qui se réunissent sous l'égide du G. E. R. O. J. E. P. (Groupe d'études et de recherches des organisations de jeunesse et d'éducation populaire) et qui expriment « leur volonté de voir cesser la guerre quelle que soit la situation future de l'Algérie » ; d'autre part et notamment, de l'Union nationale des étudiants qui vient, à Lausanne, de renouer les relations officielles avec l'Union générale des étudiants musulmans algériens, interdite sur notre territoire, et qui ne cesse de prôner une rebutante solution politique en Algérie. Il lui demande : 1° s'il compte laisser se développer cette campagne bien orchestrée ; 2° s'il est possible de faire savoir officiellement ce que représentent, en chiffres précis, ces divers mouvements de jeunesse, les subventions qui leur sont versées au titre du budget de la nation, les devoirs découlant de leur statut et de la délégation ministérielle qui leur est accordée ; 3° l'origine et l'autorité du G. E. R. O. J. E. P. ; 4° ce qu'il pense de la dangereuse évolution politique de l'U. N. E. F. et des incidents « politiques » de la délégation de l'O. S. S. U. des jeux universitaires de Turin ; 5° quelles sanctions sont envisagées, dans l'immédiat et à terme, pour que ne se développe pas une campagne qui nourrit les mouvements de non-violence, aboutirait vite à l'objection de conscience et qui présente au monde un portrait de notre jeunesse insultant pour ceux qui se battent et la grande majorité de ceux qui travaillent.

8° Question n° 4591. — M. André Davoust demande à M. le ministre de l'industrie quelle politique le Gouvernement compte suivre à l'égard de l'industrie automobile, et notamment s'il entend : 1° promouvoir les ententes nécessaires entre les producteurs français dans le cadre du Marché commun ; 2° faciliter les accords pour la production et la vente entre nos producteurs et les producteurs des autres pays du Marché commun ; 3° grâce à l'arrivée du pétrole saharien, diminuer le prix du carburant pour, d'une part, éviter toute récession dans ce secteur industriel et, d'autre part, harmoniser ce prix avec ceux pratiqués dans les pays de la Communauté économique européenne.

# QUESTIONS

REMISES A LA PRESIDENCE DE L'ASSEMBLEE NATIONALE
(Application des articles 133 à 138 du règlement.)

## QUESTIONS ORALES SANS DEBAT

**6083.** — 15 juin 1960. — **M. Fanton,** se référant au texte paru au *Journal officiel* du 8 juin 1960, à la suite de la question écrite n° 5277, texte présenté comme une réponse à cette question alors qu'il ne s'agit que d'une pénible compilation de faits connus de tous, demande à **M. le ministre de l'éducation nationale: 1°** s'il considère que « l'examen des conditions dans lesquelles est utilisée l'aide financière que l'Union nationale des étudiants de France reçoit de l'Etat » a bien été aussi « vigilant » qu'il semble ressortir de ce texte; 2° comment une étude « précise » du budget de l'U.N.E.F. peut modifier, en quoi que ce soit, la décision à prendre, dès lors qu'il apparaît à l'évidence que cette association trouve les fonds nécessaires, par exemple, pour faire publier des textes inadmissibles concernant l'Algérie ou pour envoyer ses dirigeants à l'étranger en vue de délibérer avec des représentants de l'organisation extérieure rebelle camouflée sous un sigle estudiantin, dans le but délibéré de servir une politique contraire aux intérêts de la France; 3° s'il ne lui semblerait pas opportun de réserver des subventions disponibles aux associations locales d'étudiants exerçant uniquement, mais réellement, les activités corporatives ou syndicales, au moins jusqu'à une modification totale de l'attitude de l'organisation étudiante sur le plan national.

**6084.** — 15 juin 1960. — **M. Pierre Villon** demande à **M. le ministre de l'intérieur** dans quelles conditions est intervenue la décision d'interdire le « congrès national pour la paix en Algérie » qui devait avoir lieu le dimanche 12 juin; et comment il justifie une mesure qui marque une nouvelle atteinte à la liberté d'expression et de réunion, atteinte d'autant plus grave qu'il s'agissait d'un congrès privé sur invitation.

**6092.** — 15 juin 1960. — **M. Hanin** demande à **M. le ministre des armées** s'il envisage la possibilité de faire octroyer des permissions agricoles en faveur des militaires effectuant leur service en Algérie. En effet, conformément aux termes de la loi n° 48-1185 du 22 juillet 1948, une permission supplémentaire de quinze jours peut être accordée aux militaires agriculteurs entre le 1er juin et le 1er novembre de chaque année sous réserve qu'ils fassent leur service sur le territoire sur lequel ils exerçaient leur profession. Dans les circonstances présentes et dans l'intérêt même du moral des troupes mobilisées en Afrique du Nord cet avantage supplémentaire jusqu'ici accordé aux soldats de la métropole, devrait être étendu à ceux actuellement en Afrique du Nord.

# QUESTIONS ECRITES

Art. 138 du règlement.

*« Les questions écrites... ne doivent contenir aucune imputation d'ordre personnel à l'égard de tiers nommément désignés.*

*« Les réponses des ministres doivent être publiées dans le mois suivant la publication des questions. Ce délai ne comporte aucune interruption. Dans ce délai, les ministres ont toutefois la faculté soit de déclarer par écrit que l'intérêt public ne leur permet pas de répondre, soit, à titre exceptionnel, de demander, pour rassembler les éléments de leur réponse, un délai supplémentaire qui ne peut excéder un mois. Lorsqu'une question écrite n'a pas obtenu une réponse dans les délais susvisés, son auteur est invité par le président de l'Assemblée à lui faire connaître s'il entend ou non la convertir en question orale. Dans la négative, le ministre compétent dispose d'un délai supplémentaire de un mois. »*

**6077.** — 15 juin 1960. — **M. Vaschetti** expose à **M. le ministre des finances et des affaires économiques** que, du fait des différentes dépréciations monétaires, les revenus des rentiers viagers qui ont fait confiance à l'Etat sont aujourd'hui réduits dans des proportions telles qu'ils ne leur permettraient même pas d'assurer leur survie alimentaire sans les secours, d'ailleurs très faibles, de l'aide sociale. C'est ainsi qu'un rentier viager qui, fin 1940, recevait une rente de 45.000 francs par an correspondant au traitement d'un chef de bureau de 3e classe, reçoit aujourd'hui une rente seulement majorée depuis 1957 de 5,25 p. 100, soit 48.000 francs ou 480 nouveaux francs par an. Dans le même temps, le traitement d'un chef de bureau de 3e classe est passé de 45.000 francs à 1 500.000 francs ou 15.000 nou-

veaux francs par an. Il lui demande, étant donné l'assainissement actuel de nos finances publiques depuis l'avènement de la Ve République, s'il envisage de mettre fin à un pareil état de fait qui constitue, c'est le moins que l'on puisse dire, une véritable sanction à l'égard de ceux qui ont fait confiance à l'Etat.

---

**6078.** — 15 juin 1960. — **M. Dreyfous-Ducas** demande à **M. le ministre des affaires étrangères:** 1° comment il concilie sa déclaration en date du 26 avril 1960 devant l'Assemblée nationale au sujet du tarif extérieur commun, avec l'acceptation par le représentant de la France des décisions prises le 12 mai par le conseil des ministres de la Communauté économique européenne; 2° comment il explique la disparité des efforts demandés aux économies française et allemande, étant donné que la France est tenue d'abaisser de 30 p. 100 au 31 décembre la marge qui sépare son tarif national du tarif extérieur commun, et que l'Allemagne voit son effort de relèvement limité à la moitié de ses baisses conjoncturelles; 3° comment il justifie le fait qu'en contrepartie de sacrifices considérables acceptés sur le plan industriel dans le domaine de l'abaissement tarifaire et de la libération des échanges, des déclarations d'intention concernant les harmonisations économiques et sociales prévues à l'achèvement de la première étape, et dans le domaine agricole les conditions d'une politique, n'ont été ni précisées ni acceptées; 4° comment il entend permettre à l'industrie française de rester compétitive, compte tenu des nécessités d'investissements dans un climat social alourdi par les revendications salariales, et en particulier dans le cas où des modifications fiscales interviendraient dans l'un quelconque des pays de la Communauté et risqueraient d'annuler les conséquences de la dévaluation du 31 décembre 1958; 5° quelles mesures seront prises, soit dans le cadre de la Communauté économique européenne, soit dans le cadre du G. A. T. T. pour protéger les industries européennes comportant une part importante de main-d'œuvre, contre l'envahissement des marchés par les productions des pays à très bas salaires, et notamment des pays d'Extrême-Orient, ou des pays dans lesquels les prix de revient n'existent pas, c'est-à-dire les pays d'économie communiste.

---

**6079.** — 15 juin 1960. — **M. Voisin** demande à **M. le ministre de l'éducation nationale:** 1° de lui indiquer le montant et le pourcentage par ordre d'enseignement des crédits d'équipement engagés à la date du 1er juin 1960 sur les crédits votés par le Parlement au 31 décembre 1959; 2° pour quelles raisons il semble vouloir obliger les municipalités à construire 40 p. 100 des classes en préfabriqué pendant que de nombreux projets types en constructions classiques sont réalisés à des prix de revient inférieurs et d'une qualité de construction nettement supérieure.

---

**6080.** — 15 juin 1960. — **M. Poudevigne** demande à **M. le ministre des finances et des affaires économiques:** 1° quelles quantités de vins ont été commercialisées au titre du quantum au 31 mai dernier; 2° quelles quantités de vin existaient en stock au commerce et à la propriété au 1er octobre 1959; 3° quel était le stock commercial au 31 mai 1960; 4° quel est le solde disponible à vendre sur le marché intérieur d'ici la fin de la campagne.

---

**6081.** — 15 juin 1960. — **M. Vendroux** demande à **M. le ministre des anciens combattants:** 1° s'il est exact — comme le déclare publiquement son représentant au sein de cette juridiction — qu'il envisage la suppression du tribunal des pensions de Boulogne-sur-Mer. Il lui rappelle à ce sujet qu'il s'agit là, en cette matière, d'une des plus importantes juridictions administratives de France et sa suppression au profit du tribunal des pensions d'Arras, pour satisfaire la seule commodité de ses subordonnés, occasionnera une perturbation profonde et préjudiciable à de nombreux titres, à tous les invalides de guerre de toute la partie Ouest du Pas-de-Calais et que notamment: *a*) le regroupement au profit d'Arras ne se justifie pas, Boulogne-sur-Mer solutionnant chaque année entre 600 et 1.000 dossiers; *b*) la relation ferroviaire entre Boulogne et Arras est la plus mauvaise de tout le Nord de la France, la relation par autocars n'existe pas; *c*) les frais actuels de citation à Boulogne sont infimes bien qu'ils soient à la charge de l'Etat; il n'en serait pas de même quand les requérants se rendront de droit à Arras, chacun de ces déplacements coûtera au minimum 31,76 NF par individu et à condition que l'audience ait lieu le matin; *d*) l'Etat réglera cette même somme chaque fois qu'une expertise sera ordonnée, les frais étant toujours à sa charge, alors qu'actuellement ces dépenses de déplacement n'existent pas à Boulogne-sur-Mer comme il peut s'en assurer; *e*) en tout état de cause, le choix du défenseur et le droit à l'assistance du médecin traitant à l'expertise seront réduits à néant devant les frais qu'ils occasionneront au demandeur. Tout ceci ira à l'encontre d'une saine et bonne justice alors que le fonctionnement du tribunal des pensions de Boulogne-sur-Mer ne nécessite que l'unique déplacement du commissaire du Gouvernement; 2° si une enquête régulière a été faite à ce sujet et si les associations particulièrement représentatives d'invalides de guerre, quant au nombre de sociétaires, ont été consultées ? Si les parlementaires et les membres des collectivités locales et, en particulier, du conseil général, l'ont été également.

---

**6082.** — 15 juin 1960. — **M. Hostache**, se référant à la réponse donnée le 28 avril 1960 à sa question n° 4176, demande à **M. le ministre des armées** de lui faire connaître la suite donnée, dans le cadre de la législation appropriée, au cas exposé dans ladite question.

---

**6085.** — 15 juin 1960. — **M. Fanton** demande à **M. le ministre des armées** s'il ne lui semblerait pas opportun de résilier les sursis des étudiants qui sous prétexte de syndicalisme, vont recontrer à l'étranger des représentants de l'organisation extérieure rebelle camouflée sous un sigle estudiantin, alors que ces sursis ne leur sont accordés que pour poursuivre et terminer leurs études, dès lors surtout que, dans le même temps, la majorité des jeunes Français de leur âge rencontrent en Algérie, au péril de leur vie, les amis des interlocuteurs des dirigeants de l'Union nationale des étudiants de France.

---

**6086.** — 15 juin 1960. — **M. Fanton** demande à **M. le ministre du travail** de lui faire connaître le nombre de bénéficiaires de l'allocation de salaire unique.

---

**6087.** — 15 juin 1960. — **M. Fanton** demande à **M. le ministre de la construction** les raisons invoquées par les offices d'H. L. M., notamment dans la région parisienne, pour ne pas prévoir dans les groupes en construction des logements destinés aux personnes âgées dans les étages inférieurs comme les y avait cependant invités une circulaire de son département ministériel.

---

**6088.** — 15 juin 1960. — **M. Cathala** expose à **M. le ministre de l'agriculture** que les règlements en vigueur obligent les producteurs de fruits à effectuer leurs expéditions « net d'emballage ». Ils subissent de ce fait, après l'ouverture du Marché commun, un grave préjudice, la législation de certains Etats membres, l'Italie notamment, autorisant la pratique du « brut pour net ». Il lui demande, en attendant les nécessaires mesures d'harmonisation de la réglementation dans le cadre du Marché commun, s'il ne pourrait pas autoriser la pratique du « brut pour net ». Cette mesure atténuerait les difficultés auxquelles dovent faire face les producteurs français pour rivaliser avec leurs concurrents étrangers beaucoup plus favorisés.

---

**6089.** — 15 juin 1960. — **M. Motte** expose à **M. le ministre des finances et des affaires économiques** qu'une société industrielle exploite deux établissements ayant des activités totalement différentes: l'un à usage de filature de lin au mouillé; l'autre à usage de filature de fibres synthétiques et artificielles, situés également dans des localités différentes. Grâce à la prospection méthodique des marchés étrangers, la filature de lin réalise plus de 20 p. 100 de son propre chiffre d'affaires à l'exportation, pourcentage toutefois qui n'est pas atteint si l'on considère le chiffre d'affaires global de la société. Il lui demande si, eu égard au but poursuivi par le législateur, la carte d'exportateur ne peut être délivrée à la société précitée si l'on considère: d'une part, qu'il s'agit de deux activités nettement différentes; d'autre part, que la carte d'exportateur serait délivrée d'office à ladite filature de lin si, au lieu de se trouver intégrée dans une société comportant une autre activité, elle constituait une entité, remarque étant faite que, dans le cas considéré, la filature de lin représente, en importance, 60 p. 100 de l'ensemble.

---

**6090.** — 15 juin 1960. — **M. Roulland** expose à **M. le ministre des finances et des affaires économiques** qu'aux termes de l'article 17 de l'ordonnance n° 59-244 du 4 février 1959 portant statut général des fonctionnaires ceux-ci appartiennent à des corps qui comprennent un ou plusieurs grades et sont classés, selon leur niveau de recrutement, en catégories. Les corps groupent les fonctionnaires soumis au même statut particulier et ayant vocation aux mêmes grades. Ils sont répartis entre quatre catégories désignées dans l'ordre hiérarchique décroissant par les lettres A, B, C, D, et définies par règlement d'administration publique. Les statuts particuliers fixent le classement de chaque corps dans l'une ou l'autre de ces catégories ». Par ailleurs l'article 28 du même statut dispose, notamment, que « l'avancement de grade a lieu exclusivement au choix ». Or, se basant sur l'article 27 du décret n° 57-986 du 30 août 1957, la direction générale des impôts envisage de sélectionner, au moyen d'épreuves écrites et orales d'ordre intellectuel, certains candidats au grade d'inspecteur principal, préalablement choisis sur une liste arrêtée par le ministre et appartenant déjà au corps des inspecteurs

des régies financières classé en catégorie A en raison de son niveau de recrutement (licence en droit). Il lui demande : 1° si une telle sélection n'est pas contraire à la lettre et à l'esprit tant de l'article 28 du statut général des fonctionnaires prévoyant que « l'avancement de grade a lieu exclusivement au choix » que de l'instruction du Premier ministre du 13 mai 1959 suivant laquelle l'article 17 du même statut ne « s'attache à retenir que les notions de corps, grade et catégorie, en écartant délibérément la notion de cadre qui avait été admise par l'ancien statut » ; 2° dans l'affirmative et d'une façon plus générale, si le statut particulier des personnels de la catégorie A des services extérieurs de la direction générale des impôts, fixé par le décret du 30 août 1957 précité, sera prochainement abrogé et remplacé par un texte dont les dispositions s'harmoniseront avec le statut général des fonctionnaires du 4 février 1959.

---

**6091.** — 15 juin 1960. — **M. Dalbos** qui n'ignore pas les raisons d'ordre financier opposées par M. le ministre des finances et des affaires économiques à toute revalorisation des rentes viagères de l'Etat demande à **M. le Premier ministre** : 1° si ces raisons ne devraient pas céder le pas dans les décisions du Gouvernement à des préoccupations plus hautes d'ordre social ou simplement humanitaire ; 2° devant la situation douloureuse faite à la plupart des rentiers viagers qui avaient placé leur confiance dans l'Etat, celui-ci n'a-t-il pas le devoir moral de s'imposer à lui-même au moins ce qu'il vient d'imposer aux particuliers par une récente loi ; 3° le Gouvernement n'envisage-t-il pas pour l'avenir d'assortir les contrats des rentiers viagers de l'Etat de garanties sérieuses contre la dévaluation de la monnaie. Dans l'affirmative, quelles seraient les garanties envisagées. Dans la négative, quelles sont les raisons de ce refus.

---

**6093.** — 15 juin 1960. — **M. Béchard** expose à **M. le ministre des finances et des affaires économiques** qu'en vertu de la loi du 20 septembre 1948 sur la péréquation des pensions, deux agents de la même administration des contributions indirectes, du même grade et de la même classe, contrôleurs principaux de classe exceptionnelle, touchant une pension égale jusqu'au 20 septembre 1948 ont été assimilés l'un au grade d'inspecteur central, indice 460, l'autre au grade d'inspecteur H. C., indice 360. Le nouveau statut du cadre A des régies financières prévoyant de nouvelles assimilations actuellement en préparation, il lui demande s'il pense réparer ces injustices ou s'il va consentir à voir cette injustice continuer ou même s'accentuer.

---

# REPONSES DES MINISTRES

## AUX QUESTIONS ECRITES

### AFFAIRES ETRANGERES

**5434.** — **M. Legendre** demande à **M. le ministre des affaires étrangères** de lui faire connaître les réactions du Gouvernement français devant les condamnations, infamantes et graves, dont sont victimes, dans les anciens protectorats tunisien et marocain, des autochtones, anciens combattants de l'armée française, en raison de leur participation à des opérations militaires ou policières, ordonnées et dirigées par les autorités françaises qui étaient alors responsables de l'ordre dans ces régions. (*Question du 29 avril 1960.*)

*Réponse.* — Des condamnations intervenant dans de telles conditions seraient non seulement contraires au droit mais encore particulièrement regrettables en raison de l'esprit qui les inspirerait. Le Gouvernement ne saurait manquer d'effectuer auprès des Gouvernements marocain et tunisien les graves représentations qui s'imposeraient. En fait, une condamnation de ce genre est intervenue récemment au Maroc : elle concernait une personnalité marocaine qui est depuis plusieurs années réfugiée en France et à l'égard de laquelle la peine édictée ne saurait donc être exécutée. Un autre cas, concernant un ancien moghazni condamné en Tunisie, a été dernièrement signalé par la presse : il fait l'objet d'une enquête en vue de l'intervention que le Gouvernement effectuera, le cas échéant, auprès du Gouvernement tunisien.

### ARMEES

**5293.** — **M. Lombard** expose à **M. le ministre des armées** que le conseil d'Etat, par décision en date du 16 octobre 1959, a annulé le décret du 28 avril 1953 qui transformait en corps d'officiers le corps des commissaires ordonnateurs de l'air créé par la loi du 17 février 1942. Il lui demande s'il estime compatible avec la décision susvisée 1° la circulaire n° 2144/A/DCCA/912 du 21 octobre 1959, signée du délégué ministériel pour l'armée de l'air; 2° le fait que, malgré cette décision, le recrutement de commissaires sous-lieutenants n'ait pas été arrêté ; 3° le fait que, par décision du 19 décembre 1959, parue au *Journal officiel* du 30 décembre 1959, page 12567, un tableau d'avancement pour l'année 1960 des commissaires de l'air ait été promulgué. (*Question du 26 avril 1960.*)

*Réponse.* — 1° Le décret n° 53-367 du 28 avril 1953, annulé par le conseil d'Etat le 16 octobre 1959, avait pour objet de modifier le recrutement du corps des commissaires ordonnateurs de l'air — recrutement jusqu'alors inspiré de celui des intendants militaires (concours de l'école supérieure de l'intendance, section Air, ouvert aux capitaines de l'armée de l'air) — pour l'aligner sur celui des commissaires de la marine (recrutement direct parmi les licenciés en droit). Cette modification était rendue absolument nécessaire par l'insuffisance des candidatures enregistrées sous le régime précédent ; 2° la circulaire n° 2144/A/DCCA/9/2 du 21 octobre 1959, signée du délégué ministériel pour l'armée de l'air après annulation du décret du 28 avril 1953, n'a fait que confirmer un état de droit existant pour sauvegarder les intérêts de l'administration « air » en rappelant : *a*) que les mesures individuelles intervenues depuis le 28 avril 1953 (nominations, promotions, et.) demeuraient valables, selon la jurisprudence du conseil d'Etat (arrêt Caussidery du 3 décembre 1954) ; *b*) que l'existence et le fonctionnement du service du commissariat n'étaient pas affectés par l'annulation intervenue, qui portait sur un texte concernant le statut des personnels et non l'organisation du service (les attributions du corps des commissaires de l'air créé en 1953 étaient d'ailleurs les mêmes que celles du corps des commissaires ordonnateurs de l'air en 1942). Ce rappel, nécessaire pour permettre un fonctionnement régulier de l'armée de l'air et sauvegarder les finances publiques, n'engageait donc nullement l'avenir ; 3° depuis l'annulation du décret du 28 avril 1953, il n'a été procédé à aucun recrutement ni à aucune nomination de commissaires du cadre actif, notamment de commissaires sous-lieutenants ; 4° sans doute, par décision du 19 décembre 1959 (*Journal officiel* du 30 décembre 1959) un tableau d'avancement des commissaires de l'air pour 1960 a-t-il été arrêté ; mais il ne s'agit là que d'une liste de préférence arrêtée par le ministre des armées et donnant simplement vocation pour le grade supérieur aux officiers désignés, les promotions ne pouvant intervenir qu'ultérieurement par décrets signés du président de la République. Aucun commissaire figurant sur ce tableau d'avancement n'a jusqu'à présent été promu.

---

**5339.** — **M. Lepidi** demande à **M. le ministre des armées** s'il est exact que ses services envisagent de supprimer la coiffure dite « bonnet de police » et de la remplacer par un béret. Dans l'affirmative, il ne comprendrait guère les raisons de cette réforme, le second type de couvre-chef n'étant pas esthétiquement supérieur au premier; et il estime au demeurant qu'il est inutile de maintenir une certaine diversité dans les coiffures militaires — bonnet de police, béret, képi, sans parler de la chéchia, malheureusement disparue ni de la casquette pour les soldats de l'armée de l'air — les uniformes n'ayant déjà que trop tendance à s'aligner sur le même modèle assez terne, au détriment des traditions, de l'esprit du corps, et du prestige. Il ne voit pas davantage la nécessité — et pour les mêmes raisons — de substituer dans toutes les armes la vareuse au blouson. Il pense que, par contre, la qualité des tissus et la coupe des vêtements devraient être nettement améliorées, et qu'une rigueur plus grande devrait être exigée en ce qui concerne la façon de les porter; les chemises, cravates, chaussures devraient également exclure toute fantaisie et être rigoureusement uniformes, un effort devant être fait là encore sur le plan de la qualité. Ces modifications progressives pourraient, semble-t-il, suffire à améliorer la tenue vestimentaire de nos armées, sans nécessiter de grosses dépenses et en lui conservant une nécessaire diversité; il conviendrait également de généraliser au plus vite l'équipement en vêtements d'été et imperméables légers. (*Question du 26 avril 1960.*)

*Réponse.* — 1° Sur proposition de la commission de la tenue de l'armée de terre, il a été décidé de remplacer le bonnet de police par le béret, pour répondre à un vœu général des personnels militaires qui estiment que cette coiffure est plus seyante et plus commode que le « calot ». D'autre part, le nouveau béret doit remplacer environ quarante types de bonnets de police; son adoption était donc souhaitable car elle constituera un facteur supplémentaire d'uniformité pour la tenue. La tradition et l'esprit de corps seront respectés par l'adoption d'un insigne qui permettra de distinguer les armes et les services; 2° de même, la décision de remplacer le blouson par la vareuse a été motivée par le souci de donner à la troupe une tenue de sortie à la fois plus seyante et plus conforme à la tradition nationale que l'ensemble: blouson-pantalon; 3° il est, en outre, envisagé d'améliorer la qualité du tissu en même temps que l'aspect de la tenue en remplaçant par une serge peignée le drap cardé actuellement employé. Une étude entreprise à cet effet permet de prévoir que les incidences financières de cette mesure seront favorables au budget des armées; une expérimentation à grande échelle va être faite dans certaines unités; 4° enfin, la tenue de toile et l'imperméable léger sont portés réglementairement par tous les militaires servant aussi bien en métropole et en Allemagne qu'en Afrique du Nord; 5° en ce qui concerne l'attitude et la tenue des personnels militaires, le commandement s'attache à réprimer avec fermeté toutes les négligences qui lui sont signalées. De nouvelles instructions viennent de rappeler aux autorités responsables les règles de discipline et les moyens de les faire observer.

---

**5730.** — **M. Lebas** expose à **M. le ministre des armées** le cas de jeunes gens, élèves de première, qui seront reçus en juin au baccalauréat, et qui auront vingt ans dans l'année. D'après le règlement actuel des sursis, ces jeunes gens ne pourront continuer leurs études et risquent de se trouver sans possibilité de les reprendre à leur

démobilisation. Il lui demande s'il ne serait pas possible de prendre une mesure spéciale pour ces jeunes gens. (*Question du 18 mai 1960.*)

*Réponse.* — L'article 11 du décret n° 60-258 du 23 mars 1960 dispose: « ... Les jeunes gens qui n'ont réussi à l'examen de la première partie du baccalauréat que dans l'année civile où ils ont eu vingt ans ne peuvent bénéficier d'un sursis d'incorporation pour se présenter à l'examen de la seconde partie ». Toutefois, le ministre de l'éducation nationale a pris un certain nombre de mesures qui correspondent aux préoccupations de l'honorable parlementaire. Ces mesures font l'objet: 1° du décret n° 59-1393 du 8 décembre 1959 prorogeant pour l'année 1959-1960 les dispositions du décret du 17 janvier 1958 instituant des mesures spéciales en faveur des étudiants maintenus sous les drapeaux; 2° du décret n° 59-1394 du 8 décembre 1959 instituant des mesures spéciales en faveur de certains candidats à la deuxième partie du baccalauréat appelés sous les drapeaux; 3° du décret n° 60-465 du 19 mai 1960 relatif à l'application de la loi du 31 juillet 1959 prévoyant des mesures spéciales en faveur des jeunes gens ayant servi en Algérie.

## CONSTRUCTION

**5251. — M. Waldeck Rochet** expose à **M. le ministre de la construction** que la crise du logement s'aggrave dans les centres urbains en particulier pour les familles ouvrières; que les moyens techniques et la main-d'œuvre permettent de réaliser chaque année la construction de 400.000 logements. Il lui demande: 1° s'il envisage de proposer, au Parlement, lors de sa prochaine session: des crédits supplémentaires pour la construction, en 1960, d'immeubles collectifs par les offices d'H. L. M.; 2° à quelle date il a l'intention de prendre les mesures prévues par l'article 8-V de la loi n° 57-908 du 7 août 1957 afin de permettre aux organismes d'H. L. M. de « jouer efficacement et utilement leur rôle en faveur des familles de condition modeste, notamment par une modification du régime actuel des prêts de l'Etat comportant revision des taux d'intérêt, réduction des charges d'annuités et aménagements, selon les secteurs de construction, des délais d'amortissement des emprunts contractés ». (*Question du 23 avril 1960.*)

*Réponse.* — Les difficultés de logement que rencontrent les familles des travailleurs, notamment dans les centres urbains, constituent l'un des soucis constants du ministre de la construction. C'est pourquoi de nouveaux crédits seront effectivement demandés au Parlement, au titre du présent exercice, en vue d'assurer le financement d'un programme supplémentaire de logements H. L. M. Par ailleurs, des dispositions ont été prises, depuis 1957, afin de permettre aux organismes d'H. L. M. « de jouer efficacement leur rôle en faveur des familles de condition modeste ». Ces mesures portent, notamment, sur le contrôle des attributions de logement, la détermination des plafonds de ressources, l'éviction progressive des H. L. M. des personnes dont les revenus dépassent les limites réglementaires, afin d'éviter que le bénéfice de la législation sur les H. L. M. ne profite aux personnes auxquelles elle n'est pas destinée Il apparaît donc qu'une action particulièrement marquée a été menée en vue d'accentuer le caractère social de ladite législation et que les mesures prévues par la loi n° 57-908 du 7 août 1957 peuvent être considérées, pour l'essentiel, comme déjà mises en application. Il n'est pas envisagé, du moins dans l'immédiat, de changer les modalités d'attribution des prêts de l'Etat, qui sont octroyés à des conditions extrêmement avantageuses pour les organismes constructeurs, et par voie de conséquence pour les bénéficiaires des logements, tant en ce qui concerne le taux de l'intérêt que la durée du remboursement.

**5669. — Mme Thome-Patenôtre** demande à **M. le ministre de la construction** s'il n'envisage pas la possibilité d'autoriser les organismes ou offices d'habitations à loyer modéré gérant des cités d'urgence à leur permettre la location de logements de une ou deux pièces à des personnes âgées ou économiquement faibles, dans le but de faciliter leur relogement, notamment en cas de destruction d'îlots insalubres. (*Question du 17 mai 1960.*)

*Réponse.* — Les organismes d'habitations à loyer modéré sont habilités à choisir leurs locataires dans les conditions fixées par le règlement spécial d'attribution établi par chaque organisme, en application du décret du 27 mars 1954 modifié. Rien ne s'oppose à ce que des logements d'une ou deux pièces, dans les cités d'urgence, soient affectés à des personnes âgées ou économiquement faibles, notamment lorsque celles-ci sont expulsées d'îlots insalubres.

## EDUCATION NATIONALE

**5036. — M. Hostache** expose à **M. le ministre de l'éducation nationale** que l'Université se plaint à juste titre de l'insuffisance numérique des professeurs et des difficultés rencontrées pour assurer le recrutement des maîtres. Il lui demande, dans cette perspective, combien de professeurs, en particulier de professeurs agrégés, sont perdus pour l'enseignement proprement dit du fait que des missions particulières leur ont été confiées dans certains services ou organismes publics, semi-publics, voire privés (centre d'études ou de recherches, instances internationales, ministères autres que l'éducation nationale, etc.) ou qu'ils ont abandonné volontairement la carrière professorale pour la carrière administrative. (*Question du 9 avril 1960.*)

*Réponse.* — Le nombre d'agrégés n'occupant pas un poste d'enseignement varie avec la discipline considérée. Le tableau ci-dessous donne les résultats d'une récente enquête précisant la répartition des agrégés des derniers concours:

| AFFECTATION | AGRÉGATIONS littéraires de 1950 à 1958. | | | AGRÉGATIONS scientifiques de 1955 à 1958. | | |
|---|---|---|---|---|---|---|
| | Philosophie. | Grammaire. | Lettres classiques. | Mathé-matiques. | Sciences physiques. | Sciences naturelles. |
| Lycées, collèges et écoles normales......... | 120 | 202 | 329 | 79 | 93 | 102 |
| Enseignement technique, écoles militaires ........ | » | » | » | » | » | » |
| Enseignement supérieur et C. N. R. S... | 5 | 15 | 11 | 43 | 64 | 39 |
| Communauté et étranger .......... | 18 | 19 | 47 | 21 | 19 | 9 |
| Energie atomique...... | » | » | » | 3 | 3 | » |
| Sursis d'affectation.... | 4 | » | 5 | 1 | 3 | 4 |
| Divers .......... | (1) 4 | (2) 3 | (3) 12 | (4) 8 | (5) 6 | (6) 3 |
| Totaux .......... | 151 | 239 | 404 | 155 | 188 | 157 |

(1) Dont 2 au service militaire.

(2) Dont 1 au service militaire, 1 décédé.

(3) Dont 7 au service militaire, 1 décédé.

(4) Dont 1 démissionnaire, 4 au service militaire, 1 décédé.

(5) Dont 1 démissionnaire, 4 au service militaire, 1 décédé.

(6) Dont 3 au service militaire.

Il ressort de ces chiffres que le plus grand nombre des agrégés enseignent effectivement soit dans l'enseignement secondaire, soit dans l'enseignement supérieur, les autres se répartissent entre le centre national de la recherche scientifique et le commissariat à l'énergie atomique où ils poursuivent une tâche essentielle à la nation. Certaines démissions, au demeurant très rares, paraissent difficiles à interdire.

**5038. — M. René Ribière** expose à **M. le ministre de l'éducation nationale** que d'impérieux besoins scolaires se faisant sentir dans la commune de Deuil-la-Barre (Seine-et-Oise), le conseil municipal avait décidé de surélever le groupe Pasteur qui avait été spécialement conçu, lors de sa construction en 1935, pour l'ouverture de classes nouvelles par surélévation des préaux. Le coût de l'opération serait de 380.000 NF, mais les services compétents viennent de proposer l'alternative suivante: ou la surélévation et l'octroi de la subvention dans cinq ans seulement, ou construction d'un nouveau groupe au titre de commandes groupées avec subvention immédiate. Or, la surélévation coûterait 380.000 NF, tandis que la construction nouvelle avec terrain atteindrait 630.000 NF, soit une dépense supplémentaire de 240.000 NF. Il lui demande si, à une époque où les crédits dont il dispose doivent être employés judicieusement pour construire le plus grand nombre de classes possibles, il ne lui semblerait pas conforme à l'intérêt de l'Etat et de la commune de subventionner immédiatement la surélévation demandée par la municipalité. (*Question du 9 avril 1960.*)

*Réponse.* — La municipalité de Deuil-la-Barre peut envisager soit la surélévation du groupe scolaire construit en 1935, soit la construction d'un nouveau groupe scolaire selon les nécessités du programme et les possibilités d'extension du groupe existant. La subvention de l'Etat sera accordée, quel que soit le parti adopté, compte tenu du rang du classement du projet sur la liste d'urgence dressée chaque année par le conseil général en application de l'article 68 de la loi du 10 août 1871.

**5210. — M. René Ribière** expose à **M. le ministre de l'éducation nationale** que les crédits provenant de l'application de la loi n° 51-1140 du 28 septembre 1951 aux écoles publiques sont calculés, compte tenu de la population scolaire, au 15 juin de l'année précédant le versement. Ce mode de calcul est très défavorable aux communes en expansion rapide, car la population scolaire à la rentrée d'octobre est, dans lesdites communes, très supérieure aux effectifs évalués au moins de juin précédent. Il lui demande s'il compte faire en sorte que dans le cas des communes en expansion, dont la liste est fixée par arrêté du ministre de l'intérieur, le calcul des crédits soit effectué en fonction du nombre d'élèves véritablement présents au début de l'année scolaire. (*Question du 23 avril 1960.*)

*Réponse.* — C'est exceptionnellement et conformément aux dispositions du décret n° 59-1001 du 25 août 1959, que l'allocation scolaire

afférente au premier trimestre de l'année scolaire 1959-1960 a fait l'objet d'un versement anticipé sous la forme d'un acompte d'un montant égal à celui de l'allocation correspondant au troisième trimestre de l'année scolaire 1958-1959. Jusqu'à présent, et cette procédure sera prochainement reprise, les crédits étaient délégués à terme échu et compte tenu, pour le premier trimestre de l'année scolaire, du nombre réel d'élèves inscrits dans les établissements d'enseignement du premier degré à la date du 10 décembre. Il est signalé, en outre, à l'honorable parlementaire que l'attribution aux communes des fonds provenant de l'allocation scolaire est l'œuvre des conseils généraux qui, dans le cadre tracé par la circulaire interministérielle du 15 septembre 1952, jouissent d'une très grande liberté.

---

**5296. — M. Lauriol** expose à **M. le ministre de l'éducation nationale** qu'un classement indiciaire des aides (astronomes et physiciens) des départements a paru au *Journal officiel* du 4 janvier 1959 (décret n° 58-1455 du 29 décembre 1958). Ce décret fixe les nouveaux indices des aides (astronomes et physiciens) des départements à 300-705 (indices bruts) à partir du 1er janvier 1958. Actuellement, ce décret n'a pas encore reçu d'application. Il lui demande d'où provient ce retard et pour quelle date l'application du décret du 29 décembre 1958 est envisagée. (*Question du* 26 *avril* 1960.)

*Réponse.* — Le décret n° 58-1455 du 29 décembre 1958, qui fixe le nouveau classemenet indiciaire des aides-astronomes et aides-physiciens des observatoires et instituts de physique du globe des départements en déterminant les indices bruts limites à 300-705 (soit en indices nets 250-510), ne peut recevoir d'application tant qu'un arrêté interministériel n'aura pas déterminé l'échelonnement indiciaire, compris dans les limites ci-dessus définies, pour chacune des classes de la hiérarchie du cadre. Or, un nouveau décret doit prochainement intervenir qui modifiera les dispositions du décret susvisé du 29 décembre 1958. En effet, le nouveau classement à intervenir doit assimiler les aides-physiciens et aides-astronomes du cadre des départements à ceux du cadre de Paris en dotant l'ensemble de ce corps des mêmes indices bruts limites 390-705 (soit en indices nets 315-510). Cette mesure d'unification du corps en cause, en prenant pour base les indices déjà applicables au cadre parisien, constitue une nette amélioration de la situation des aides-astronomes et aides-physiciens en service dans les universités des départements. Elle rendra donc caduc le reclassement déjà intervenu et il sera procédé à la régularisation des situations individuelles dès la publication du nouveau décret portant reclassement indiciaire assorti de l'arrêté relatif à l'échelonnement indiciaire déjà en vigueur pour les fonctionnaires de ce corps en service à Paris.

---

## JUSTICE

**5061. — M. Tomasi** expose à **M. le ministre de la justice** qu'il lui paraît possible que de substantielles économies soient réalisées par une remise en ordre des publications officielles ou officieuses éditées sous le couvert du ministère de la justice. Il lui demande quels sont le tirage, la diffusion et le coût annuel des publications suivantes, éditées par les services de son ministère: arrêts des chambres civiles et arrêts de la chambre criminelle de la cour de cassation, circulaires du ministère de la justice, compte général de l'administration de la justice, études et documents. (*Question du* 9 *avril* 1960.)

*Réponse.* — 1° Les bulletins des arrêts des chambres civiles et criminelle de la cour de cassation sont édités et gérés par l'imprimerie nationale. Le bulletin des arrêts des chambres civiles a été tiré, en 1959, à 1.300 exemplaires: 140 ont été distribués gratuitement, et 1.160 vendus. Le coût annuel du tirage a représenté, au total, d'après les renseignements communiqués par l'Imprimerie nationale, une somme de 177.000 NF (17.700.000 anciens francs). Le bulletin des arrêts de la chambre criminelle a, en 1959, été tiré à 1.200 exemplaires 520 ont été distribués gratuitement et 600 vendus. Le coût annuel du tirage de cette publication s'est élevé, au total, d'après les indications fournies également par l'Imprimerie nationale, à 52.200 NF (5.220.000 anciens francs). Les services gratuits desdits bulletins sont prévus par l'arrêté du 8 août 1950 modifié, en dernier lieu, par l'arrêté du 2 août 1955 (*Journal officiel* des 11 août 1950 et 10 août 1955). Le ministère de la justice dispose, sur son budget, de crédits permettant de rembourser à l'Imprimerie nationale une somme destinée à compenser les charges entraînées par ces services gratuits et qui, pour l'exercice 1959, s'est élevée à 65.000 NF (6.500.000 anciens francs). 2° Les circulaires du ministère de la justice sont éditées à l'imprimerie administrative de Melun. En 1959, 55 circulaires ont été tirées. Le nombre d'exemplaires par tirage est viable suivant l'objet de la circulaire. Au total ces 55 circulaires ont été tirées en 131 886 exemplaires dont une centaine de mille environ ont été diffusées dans les services judiciaires de la métropole, de l'Algérie et d outre-mer, suivant les cas. Le coût total de ces divers tirages s'est élevé à 5.918,78 NF (591.878 anciens francs). 3° Le compte général de l'administration de la justice est édité par l'imprimerie adminisrtative de Melun. 600 exemplaires, concernant l'année 1957, ont été tirés en 1959. Le coût de cette publication s'est élevé à 6.877,50 NF (687.750 anciens francs). Tous les exemplaires, à l'exception d'une cinquantaine, sont diffusés à titre gratuit dans les services judiciaires. 4° La revue « Etudes et documents » publiée par le conseil d'Etat est éditée par l'Imprimerie nationale. Elle est tirée à 1.800 exemplaires. Ceux-ci, à l'exception d'une centaine, sont diffusés à titre gracieux parmi les plus importants organismes ou services parlementaires, administratifs et universitaires, ainsi qu'à l'étranger. Le coût de cette publication s'est élevé, au cours de la gestion 1959, à 17.370 NF (1.737.000 anciens francs)

---

**5523. — M. Lepidi** appelle l'attention de **M. le ministre de la justice** sur l'entretien insuffisant du palais de justice de Paris (cour de cassation exceptée); les moulures, corniches et statues, comme les boiseries des salles, sont recouvertes d'une inamovible poussière, les dalles et parquets sont insuffisamment nettoyés, etc., le tout donnant une impression assez négligée peu compatible avec la destination des lieux et les souvenirs qui s'y rattachent, et n'échappant pas aux touristes étrangers pour la plupart, qui effectuent des visites du palais. (*Question du* 5 *mai* 1960.)

*Réponse.* — Le palais de justice de Paris, de même que la plupart des bâtiments abritant plusieurs juridictions de degrés différents, n'est pas intégralement la propriété de l'Etat. Ainsi les locaux du tribunal de grande instance de la Seine et ceux du tribunal de police appartiennent respectivement au département de la Seine et à la ville de Paris, qui sont chargés de leur entretien. En ce qui concerne les locaux affectés à la cour d'appel, qui font partie du domaine de l'Etat, ils relèvent, pour tous les travaux de gros entretien et de réparation, d'équipement et de modernisation, du bureau des bâtiments civils au ministère d'Etat chargé des affaires culturelles. Seuls l'entretien courant et le nettoyage des locaux sont assurés par la cour d'appel de Paris, au moyen de crédits de matériel inscrits au chapitre 34-12, article 5, du budget du ministère de la justice. L'insuffisance de la dotation allouée sur ce chapitre ne permet pas de dégager, lors de la répartition des crédits entre les diverses cours d'appel, les sommes qui seraient nécessaires pour permettre un entretien satisfaisant des locaux généralement vétustes de la cour d'appel de Paris. La chancellerie qui n'ignore pas les inconvénients de cette situation, s'efforce d'obtenir chaque année, à l'occasion des discussions budgétaires, un relèvement de ces crédits de matériel.

---

**5094. — M. Fulchiron** demande à **M. le ministre de la justice** si, lorsque dans un caveau de famille le nombre de places disponibles a été accru par voie d'exhumation et de regroupement d'ossements à la requête et aux frais d'un héritier direct désireux d'y être régulièrement inhumé à son décès, les nouvelles places disponibles tombent dans l'indivision générale ou demeurent, par priorité, à la disposition de l'héritier diligent et tout ensemble respectueux des droits des autres héritiers. (*Question du* 17 *mai* 1960.)

*Réponse.* — Sous réserve de l'appréciation souveraine des tribunaux, il paraît résulter de la jurisprudence qu'après la mort du fondateur, et sauf le cas de transmission à un descendant expressément désigné, la sépulture prend un caractère familial, ce qui a pour effet de conférer des droits égaux et indivis sur cette sépulture à tous les descendants directs. Par suite, chacun des indivisaires doit respecter les droits semblables des autres. Il ne peut, notamment, transformer la sépulture sans leur consentement. Il s'ensuit qu'un héritier, descendant direct, ne paraît pas pouvoir, sans l'accord des autres indivisaires, apporter valablement des modifications à la disposition des corps à l'intérieur du caveau, ni prétendre y être inhumé par priorité.

---

## SANTE PUBLIQUE ET POPULATION

**5416. — M. Palmero** demande à **M. le ministre de la santé publique et de la population** s'il n'envisage pas la publication d'un arrêté faisant bénéficier les agents des services de santé des mêmes avantages accordés au personnel des communes et de leurs établissements publics, à savoir d'appliquer automatiquement aux traitements de ces agents les augmentations allouées aux fonctionnaires de l'Etat dans les limites prévues par l'arrêté de M. le ministre de l'intérieur en date du 25 mars 1958. (*Question du* 28 *avril* 1960.)

*Réponse.* — En vertu des dispositions de l'article L. 812 du code de la santé publique, les personnels hospitaliers doivent être rémunérés sur la base de traitements fixés par arrêtés concertés des ministres de l'intérieur, des finances et des affaires économiques et de la santé publique et de la population après avis du conseil supérieur de la fonction hospitalière. Les traitements ainsi établis ayant un caractère obligatoire, les personnels hospitaliers se trouvent donc placés quant à la rémunération dans une situation différente de celle des personnels communaux. C'est la raison pour laquelle les augmentations de traitements accordées aux fonctionnaires de l'Etat ne peuvent être étendues aux personnels hospitaliers que par arrêtés interministériels pris dans les formes sus-indiquées. Il est précisé que par arrêté du 18 mai 1960 les personnels hospitaliers ont été admis à bénéficier des augmentations de traitements accordées aux fonctionnaires de l'Etat par décret n° 60-166 du 24 février 1960.

---

**5417. — M. Palmero** demande à **M. le ministre de la santé publique et de la population** si, outre les pièces énumérées par l'instruction du 24 septembre 1959, les services de l'aide sociale ou de la sécurité sociale peuvent demander aux hôpitaux la production d'autres

documents tels que bordereaux d'envoi mentionnant le nom des hospitalisés faisant l'objet d'une demande de prise en charge avec classement obligatoire par service, par âge et par ordre alphabétique, etc. La production de pièces diverses au gré de tel ou tel organisme n'est-elle pas incompatible avec la notion de normalisation. (*Question du 28 avril 1960.*)

*Réponse.* — Les services de l'aide sociale ou de la sécurité sociale peuvent en effet demander aux hôpitaux la production d'autres documents que ceux énumérés par l'instruction du 24 septembre 1959, qui n'a porté normalisation que d'une première série d'imprimés. Toutefois, aucun texte législatif ou réglementaire ne fait obligation aux hôpitaux de transmettre les demandes de prise en charge aux services d'aide sociale ou aux caisses de sécurité sociale par le moyen d'un bordereau d'envoi comportant les renseignements mentionnés dans la question; une telle procédure ne peut résulter que d'accords locaux entre les établissements et les organismes tiers-payeurs. La production de pièces diverses au gré de tel ou tel organisme est, sans doute, à priori, incompatible avec la notion de normalisation et il est demandé à l'honorable parlementaire de bien vouloir signaler les cas concrets auxquels il fait allusion afin que l'administration puisse étudier cette question d'une manière approfondie.

## TRAVAUX PUBLICS ET TRANSPORTS

**5423. — M. Duchâteau** appelle l'attention de **M. le ministre des travaux publics et des transports** sur la situation des retraités du corps technique du contrôle des établissements de pêche maritime pour qui n'a été pris jusqu'ici aucun décret d'assimilation réglant leur classement comparativement à leurs collègues en activité de service, bénéficiaires du décret n° 58-432 du 12 mai 1958. Le projet établi par le ministère n'ayant pas eu l'accord de la direction du budget, qui aurait opposé un texte moins favorable, la question reste en suspens; la solution paraît cependant urgente, les intéressés étant âgés. (*Question du 29 avril 1960.*)

*Réponse.* — Le décret élaboré par mes services en application de l'article L. 26 du code des pensions civiles et militaires pour assimiler à des corps et catégories d'emplois existants les emplois de l'ancien corps du contrôle des établissements de pêche maritime en vue de la revision des pensions des agents en retraite de ce corps a dû subir certaines modifications à la demande du ministère des finances. Le texte ainsi amendé est actuellement soumis, pour avis, à l'examen de la section des finances du conseil d'Etat. Sa signature et sa publication ne sauraient maintenant tarder.

**Ce numéro comporte le compte rendu intégral des deux séances du mercredi 15 juin 1960.**

1re séance: page **1317**. — 2e séance: page **1336**.

Paris. — Imprimerie des Journaux officiels, 26, rue Desaix.